



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

DU 6 NOVEMBRE 2006

PROCES-VERBAL

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE L'EXERCICE 2006

Sont absents ou représentés (matin) :

- M. Noël ALBIN (pouvoir à M. PAPI)
- M. Patrick CESARI
- M. Patrick MOTTARD (pouvoir à Mme BOY-MOTTARD)

Sont absents ou représentés (après-midi) :

- M. Noël ALBIN (pouvoir à M. PAPI)
- M. Olivier BETTATI
- M. Fernand BLANCHI
- M. Joseph CALZA
- M. Patrick CESARI
- M. Honoré COLOMAS (pouvoir à M. COULLET)
- M. Pierre FOUQUES
- M. Gaston FRANCO
- Pr. René GILLY
- M. Alain GUMIEL
- Dr Jacqueline HERICORD
- M. Henri LEROY
- M. Lionnel LUCA
- M. Jean Pierre MANGIAPAN
- M. Jean Pierre MASCARELLI (pouvoir à M. GUEGUEN)
- Dr. Pierre-Guy MORANI
- M. Patrick MOTTARD (pouvoir à Mme BOY-MOTTARD)
- M. Louis NEGRE
- M. ERIC PAUGET (pouvoir au Dr. ROUX)
- M. Jean THAON
- M. Francis TUJAGUE
- M. René VESTRI

L'an deux mille six, le six novembre, le conseil général s'est réuni au palais des congrès de Grasse, pour la tenue de sa réunion consacrée à la décision modificative n° 2 - 2006.

La séance est ouverte à 9 h 50 sous la présidence de M. Christian ESTROSI.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à regagner vos places.

Pour l'ouverture de cette séance, je tiens à remercier de sa présence M. Claude SERRA, sous-préfet de l'arrondissement de Grasse, et je lui demande aussi, puisque nous n'avons pas tenu de séance plénière depuis l'arrivée de notre nouveau préfet, M. Dominique VIAN, de bien vouloir lui transmettre, au nom de l'assemblée départementale, tous nos vœux de bienvenue, de succès et l'assurance de notre totale solidarité.

Je remercie également le maire de Grasse, Jean-Pierre LELEUX et l'ensemble de ses services qui, avec ceux du conseil général, ont déployé ces derniers jours des efforts tout à fait remarquables pour pouvoir nous accueillir dans des conditions dignes des débats de notre assemblée. Merci, M. le Maire, membre de notre assemblée.

Conformément à l'article 18 du règlement intérieur, je vous propose de procéder à la désignation de M. Philippe TABAROT en qualité de secrétaire de séance et je lui demande de procéder immédiatement à l'appel des membres.

M. TABAROT procède à l'appel des membres du conseil général.

M. TABAROT.- Le quorum est atteint, M. le Président, nous pouvons commencer nos travaux.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Mes chers collègues, c'est un moment particulier que nous vivons ce matin, pour ne pas dire un moment symbolique fort, puisque c'est la première fois, notamment depuis la mise en place de la décentralisation, que l'assemblée départementale se délocalise pour mener ses travaux. Vous le savez, depuis mon accession à la présidence du conseil général, je n'ai eu de cesse de considérer les particularismes historiques des différents secteurs de notre territoire départemental non pas comme un facteur de division mais bien comme une source extraordinaire de richesse patrimoniale et humaine.

C'est cette richesse qui compose la véritable identité des Alpes-Maritimes, faite de diversité mais aussi du sentiment d'appartenance à une même communauté dont les enjeux doivent être partagés par chacun d'entre nous.

L'histoire même de Grasse et de l'arrondissement nous y incite.

Les aléas et les vicissitudes qu'a connus le département depuis la période révolutionnaire jusqu'à disparaître en 1814, date à laquelle le Comté de Nice est rendu au roi de Sardaigne, ont abouti en 1860, après que Nice fut à nouveau rendue à la France, à recréer le département des Alpes-Maritimes en y adjoignant l'arrondissement de Grasse.

On ne peut mieux dire combien ce territoire de l'ouest, par son apport, a conforté l'identité départementale et depuis plus d'un siècle et demi nous sommes unis les uns et les autres par une même destinée.

Je le dis souvent, il n'y a pas d'ouest et il n'y a pas d'est, il n'y a pas de littoral et il n'y a pas de montagne, il y a un seul département au service duquel chaque conseiller général a placé son engagement politique, même si l'on ne saurait oublier les spécificités propres à chaque canton.

Notre déplacement aujourd'hui en pays grassois nous rappelle qu'une action politique efficace et volontaire telle que nous la souhaitons tous, ne peut se concevoir sans cette solidarité territoriale et sans ce désir d'agir ensemble. Je sais que nous l'avons tous et c'est au premier chef ce qui fait notre force collective, au service de nos concitoyens azuréens.

Mais, au-delà de ces considérations, notre présence ici ce matin doit être interprétée comme un signe fort de considération et d'amitié, d'abord à l'égard du maire de Grasse, Jean-Pierre LELEUX, mais aussi à l'égard des élus, des forces vives et tout simplement des habitants de cet arrondissement.

C'est également pour moi l'occasion de rappeler les grands projets que nous menons tous ensemble depuis 2003 pour, ce que j'interdis à chacun de dire désormais mais que je dis pour la dernière fois, l'ouest de notre département.

On peut citer sur le plan des infrastructures :

- le RD 35 bis à Antibes que nous inaugurerons dans quelques semaines ;
- le démarrage prochain des travaux de la pénétrante de la Siagne ;
- et toutes les conditions sont réunies pour amorcer enfin, la poursuite de la pénétrante Cannes/Grasse.

J'ajoute que la plupart des pôles de compétitivité sont situés dans l'arrondissement de Grasse, ce qui constitue un puissant levier de développement économique et de rayonnement.

La dimension prise par le pays grassois entraîne également de nouveaux besoins en termes d'équipements publics. C'est la raison pour laquelle l'arrondissement de Grasse est au premier chef concerné par notre plan Sécurité et j'ai été heureux de poser il y a quelques semaines la première pierre de son commissariat.

Je précise enfin que, bien entendu, notre souci est de conforter les deux principaux pôles économiques des Alpes-Maritimes : Sophia-Antipolis et la zone d'activités de Carros qui, l'une comme l'autre, véhiculent l'image de notre dynamisme industriel et scientifique.

En termes d'aménagement du territoire, je rappelle les efforts importants déployés par la collectivité départementale pour mettre en valeur toutes les potentialités de l'ouest azuréen. Qu'il s'agisse des contrats de plan départementaux signés avec la CASA, les villes de Cannes, Le Cannet, Mougins et Mandelieu, qu'il s'agisse du soutien que nous apportons à la création du parc naturel régional, ou bien encore de la relance de la station de Gréolières, nous avons la certitude ainsi d'apporter à l'ensemble du territoire départemental un nouvel équilibre.

Je voudrais que tous nos concitoyens, à travers chacune et chacun d'entre vous, mesure que lorsque nous déposons avec Mme GIUDICELLI et le député-maire de Menton, comme nous l'avons fait la semaine dernière, la première pierre de l'aménagement du Careï qui est une voirie départementale en centre urbain financée à 100 % par le conseil général, c'est le Cannois, le Grassois, le Cannetan, le Mouginois qui participent à cela. C'est tout le département. De même que, lorsque nous inaugurons avec Henri LEROY la gendarmerie de Mandelieu, ce sont les Niçois, les

Mentonnois, les Stéphanois ou les Tendasques qui participent à 100 % à ce qu'il y ait une nouvelle gendarmerie à Mandelieu.

Voilà dans quel état d'esprit travaille notre assemblée départementale au service de tout le département. Voilà aussi pourquoi, pour moi, tenir cette séance plénière ici, ce matin, à Grasse devait être un message envoyé à l'ensemble de nos administrés pour qu'ils mesurent la force du conseil général et son esprit de solidarité à l'égard de toutes les collectivités et de tous les acteurs économiques et sociaux de notre département.

Nous abordons maintenant l'examen de la DM2.

Le volume réel de la DM2 est de 9,6 M€. Ce chiffre, vous en conviendrez, est très modeste au regard de la globalité du budget. Il confirme la pertinence du budget primitif placé sous le double signe de la vérité et de la transparence. De ce fait, ce budget ne nécessite aujourd'hui que de légers ajustements, symboles d'une gestion efficace.

Je vous rappelle qu'il y a deux ans, c'était un grand débat. Je remercie d'ailleurs l'opposition qui, depuis, dans ses déclarations à chacune de nos décisions budgétaires, est largement revenue sur les craintes qu'elle avait émises à l'époque, lorsque j'avais dit que nous faisons le choix de rentrer dans un budget vérité. Le budget vérité c'était quoi, Mme la vice-présidente en charge des finances, M. le rapporteur du budget ? C'était mettre tout et dire tout au budget primitif, les DM1 et DM2 n'étant que de simples variables d'ajustement. La démonstration pour la deuxième année consécutive est faite à la DM2 après l'avoir été à la DM1, puisque la DM2 qui vous est soumise ne correspond qu'à moins de 1 % (exactement 0,78 %) d'augmentation de volume du budget de l'exercice.

La DM2 n'enregistre que des redéploiements de crédits à l'intérieur de la section d'investissement. Ce choix de redéploiement évite de mettre en place des crédits qui ne seront pas consommés et de devoir les financer en particulier par emprunt. Les dépenses de fonctionnement sont réajustées pour l'administration départementale, les frais de personnel ou l'entretien de bâtiments, pour un montant global qui ne représente que un pour mille du volume annuel de la section.

Le principal complément en fonctionnement concerne les 3 M€ nécessaires pour le plan Jeunes Avenir 06 adopté au mois de septembre, compte tenu du succès remarquable de certaines mesures. Environ 2 000 dossiers concernant les quatre mesures phares : l'aide au permis, le TAM Pass pour les étudiants, l'aide à l'installation des jeunes locataires et la souscription à une complémentaire santé ont déjà été déposés dans nos services. Permettez-moi de vous dire que, quelle qu'ait été la teneur de nos débats il y a deux mois de cela, le fait que chacun puisse mesurer que déjà 2 000 étudiants ont obtenu de la part du conseil général, en moins de deux mois, une réponse positive grâce aux initiatives que nous avons prises ensemble lors de la dernière rentrée universitaire, doit être une satisfaction unanime pour chacune et chacun d'entre nous. Ce sont autant de maux, de difficultés et de discriminations que nous aurons réussi à soulager chez un grand nombre d'entre eux.

La DM2 qui vous est soumise s'inscrit dans la perspective de la politique volontariste que nous souhaitons mener et qui nous permet de porter en 2006 nos investissements à un niveau historique : 451 M€. J'attire votre attention sur le fait que, BP + DM1 + DM2, nous arrivons à 451 M€ d'investissement. Le tout - je le précise et je le rappelle toujours, parce qu'une petite piqure fait toujours du bien, souvent en tout cas - sans augmentation de la fiscalité.

C'est cette politique rigoureuse mais aussi ambitieuse et ouverte sur l'avenir que je me propose de continuer avec vous dans les actions qui ont hissé tant de fois les Alpes-Maritimes au niveau de l'exemplarité.

Cette DM2 engage l'avenir au travers de plusieurs dossiers exemplaires. Le premier est relatif à un domaine qui nous est cher parce qu'il est chargé de symboles. Ainsi que nous le faisons à chacune de nos séances depuis maintenant trois ans, même si l'on m'a dit que quelquefois c'est parce qu'il y a des élections, nous nous engageons au travers de plans tels que : « points noirs routiers », « sécurité police gendarmerie », « montagne avenir », « collègues avenir », « seniors », et le plan « jeunes avenir 06 » il y a deux mois, aujourd'hui, je vous propose un nouveau programme pluriannuel concernant l'agriculture.

Avec ses 2 060 exploitations et ses 2 205 exploitants, l'agriculture dans les Alpes-Maritimes c'est d'abord une partie de notre identité et de notre culture. Elle constitue à mon sens une composante essentielle de l'image de la Côte d'Azur, beaucoup plus importante que le poids économique direct qu'elle représente. Que serait notre département sans ses vergers, sans le pastoralisme, sans ses horticulteurs, sans ses maraîchers et sans tous ceux qui contribuent à l'entretien de 58 000 hectares de surface en herbe ? Tout simplement un territoire sans âme. Il appartient aux élus que nous sommes de maintenir cette dimension particulièrement nécessaire à son équilibre.

J'ai voulu, en effet, que le conseil général puisse proposer une politique agricole dynamique et volontaire en utilisant mieux le cadre réglementaire imposé. J'ai souhaité le faire en parfaite harmonie et en totale concertation avec les représentants de la profession agricole. J'ai donc demandé aux services du conseil général de tout remettre à plat. Les instructions données étaient claires : faire plus, plus simple, plus efficace, avec plus de visibilité, plus de sécurité dans le respect à la fois de la réglementation européenne et de la nouvelle loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. Le nouveau cadre d'intervention se présente donc sous trois grands volets qui vous sont présentés dans le rapport n° 6 :

- les aides agricoles
- le foncier
- l'accompagnement de l'action des organismes agricoles.

Pour les aides agricoles, je ne citerai qu'un seul exemple puisque le rapporteur Thierry GUEGUEN entrera plus dans le détail tout à l'heure. Il est significatif de notre volonté d'encourager les vocations. Ainsi, nous multiplierons par plus de 3 la précédente bourse à l'installation en zone de montagne, en passant de 3 049 € à environ 9 700 €, et par plus de 1,5 en zone de plaine, en passant à environ 4 650 €.

Pour le foncier maintenant, vous le savez, j'ai une obsession : celle de la préservation de nos espaces. Je veux me saisir de toutes les opportunités pour l'entretenir, la nourrir et l'imposer.

Aussi j'ai souhaité en premier lieu préserver nos espaces naturels avec l'appui du conservatoire du littoral, mais je veux faire de même pour nos espaces agricoles. C'est la vocation de la politique que je vous propose, nous donner les moyens d'y parvenir. C'est un triple souci : aider les agriculteurs à assumer la charge foncière, aménager le territoire et pérenniser nos espaces agricoles, qui doit guider notre démarche.

La définition de périmètres de protection d'espaces agricoles périurbains, l'attention portée à la gestion et à la valorisation des espaces agricoles et pastoraux, l'aide supplémentaire

apportée à la SAFER sont autant d'outils capables d'atteindre cet objectif et de dynamiser le développement de l'agriculture départementale.

Cette approche trouve son prolongement dans le troisième volet que je souhaite aborder : celui de l'accompagnement de l'action des organismes agricoles, et j'insisterai plus particulièrement sur ma double volonté de valoriser la qualité des produits locaux et de permettre la création d'un lien étroit entre producteurs et consommateurs. Cher Charles-Ange GINESY, nous l'avons fait au salon de l'agriculture de Paris, c'est dans ce même esprit que nous engagerons une réflexion sur l'approvisionnement des cantines des collèges.

Que chacun me comprenne. Il se trouve que nous voulons aider nos producteurs, nos éleveurs, nos agriculteurs, et que parallèlement nous avons en charge l'alimentation de nos élèves dans soixante-douze collèges au travers de groupements d'achat. Au moment où nous nous dotons de cette politique innovante en faveur de l'agriculture, offrons l'opportunité à nos élèves d'avoir sur leur table les produits qui, la plupart du temps, sont des produits bio issus de nos productions locales, en même temps qu'économiquement cela donnera un coup de main supplémentaire à l'activité de nos agriculteurs, sans compter que ce peut être pour nos élèves, avec un accompagnement effectué par des cours d'instruction civique liés à la santé alimentaire, l'opportunité de pouvoir être éduqués sur un bon équilibre en matière nutritionnelle et à lutter contre la « malbouffe ».

Voilà donc ce volet pour lequel je souhaite que nous passions une convention avec l'ensemble des filières pour pouvoir, sur deux à trois années scolaires, arriver à mettre sur toutes les tables de nos collèges les productions de nos terroirs.

Les spécificités et la qualité des productions locales sont reconnues : AOC pour les olives, identification géographique protégée pour le miel et bientôt pour le citron de Menton, provenance montagne pour les agneaux, certification d'agriculture biologique, charte de qualité, etc. Voilà bien autant de chances de permettre à nos enfants de bénéficier des meilleurs produits de nos agriculteurs et éleveurs, mais aussi de transmettre l'héritage et le savoir-faire que ceux-ci nous ont légués.

Il nous appartiendra donc d'élaborer un schéma d'action avec la profession agricole dans le cadre d'une convention qui pourrait être signée en 2007.

Le deuxième dossier qui engage l'avenir est celui des actions que nous menons pour soulager les détreesses. Je vous propose deux mesures.

L'une concerne la lutte contre le cancer. Vous savez combien j'ai voulu, alors que le président de la République a fait depuis maintenant quatre ans de ce dossier une grande cause nationale, que la collectivité départementale y apporte toute sa contribution. Je souhaite que, dans ce domaine, nous accentuions nos efforts.

La seconde est la solidarité que nous devons aux parents d'enfants lourdement handicapés.

Pour la lutte contre le cancer, l'appel à projets médicaux que nous avons lancé a donné un formidable coup d'accélérateur et offert de nouvelles possibilités tant en matière de traitement du cancer qu'en matière de recherche médicale. Je vous proposerai de reconduire en 2007 cet appel afin d'aider le secteur public et privé à se doter d'équipements lourds, en particulier pour renforcer encore davantage notre lutte contre ce fléau.

Une enveloppe de 5 M€ pourrait être consacrée à la reconduction de cette opération, si vous en êtes d'accord, lors du vote du budget primitif 2007.

En ce qui concerne la solidarité à l'égard des parents d'enfants lourdement handicapés - je remercie tous ceux qui ont soutenu l'expérience que nous nous menons depuis le 1^{er} janvier dernier avec la maison départementale du handicap, sur la base d'exemples précis, je pense à Louis NEGRE, à Lionnel LUCA, et plus particulièrement à Claudine LAURIERE qui a en charge à mes côtés le dossier du handicap - l'actualité nous a rappelé avec une certaine acuité les difficultés notamment financières que les parents éprouvent pour assumer au mieux leurs responsabilités et leur angoisse pour trouver des structures d'accueil adaptées. J'ai été personnellement touché par la détresse et la peur de l'avenir ressenties par les familles de la petite Manon ou du petit Alec dont le désarroi est à la mesure de leur amour. C'est la raison pour laquelle je propose deux dispositifs.

Le premier consiste à attribuer une aide de 750 € par mois qui s'ajoutera à l'allocation d'éducation pour enfant handicapé versée par la caisse d'allocations familiales, dans l'attente de la mise en œuvre de la prestation de compensation du handicap pour enfant prévue par la loi du 11 février 2005. Il vous est proposé de voter un crédit de 20 000 € dans le cadre de cette DM2.

Le second dispositif permettra au conseil général d'apporter son soutien pour financer les investissements nécessaires à la réalisation d'établissements pour handicapés mineurs. Il vous est proposé pour cela d'inscrire un crédit de 300 000 € qui correspond très exactement à la part que nous devons apporter à la construction d'un centre spécialisé sur la commune de Mougins, dans cet arrondissement de Grasse, donnant ainsi des réponses précises à la quarantaine ou à la cinquantaine de cas d'enfants du même type dénombrés dans le département des Alpes-Maritimes. Ainsi montrerons-nous notre attachement à venir en aide aux familles durement touchées par la vie.

Un troisième dossier me tient à cœur, car il me paraît important pour l'aménagement de notre territoire. Je souhaitais là aussi, en me tournant vers Louis NEGRE qui a en charge l'aménagement du territoire ou vers Jean-Auguste ICART, président de la commission de l'aménagement du territoire et des transports, que ce rapport nous soit proposé ici parce qu'il symbolise le lien que nous voulons renforcer entre toutes les parties de notre département. Ce dossier est celui de l'avenir des Chemins de fer de Provence et plus particulièrement le franchissement du Var par cette ligne, vers Carros.

Depuis longtemps, le conseil général a œuvré dans cette perspective en réservant des espaces pour les Chemins de fer de Provence en rive droite du Var. Il a agi aussi dans ce sens en permettant demain un passage sur le pont nord de la route départementale 6202 bis.

Alors voilà, je demande simplement dans ce rapport à ce que chacun prenne équitablement sa part de responsabilité. Le conseil régional a fait la demande au gouvernement que le Chemin de fer de Provence qui était géré par le syndicat mixte ville de Nice, conseil général des Alpes-Maritimes, conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, ville de Digne et conseil régional, dans le cadre de sa responsabilité d'autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, puisse rentrer dans ce réseau. Je ne suis pas un dogmatique, chacun le sait ici. Ceci est de la compétence du conseil régional et il sait sans doute mieux faire que nous.

J'étais premier vice-président de Jean-Claude GAUDIN lorsque, en 1995, j'avais demandé à ce que la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur puisse être région expérimentale en matière de décentralisation de la gestion des transports express régionaux, une des six régions de France. A l'époque, notre opposition s'était prononcée contre cette disposition. C'est la majorité de

M. JOSPIN qui a jugé que, finalement, ce n'était pas trop mal et qu'il fallait généraliser cela à toutes les régions de France.

Si le conseil régional qui gère aussi l'axe Cannes/Grasse que nous avons inauguré ensemble, cofinancé au contrat de plan (d'ailleurs bien au-delà de ce qui était initialement prévu puisqu'on nous a même demandé de financer des passages à niveau qui n'étaient pas programmés et que le conseil général a pris à 100 % à sa charge) propose de gérer aussi cette ligne, je vous indique que je suis ouvert et totalement en phase avec cette vision qu'une collectivité qui a pour spécificité de gérer les transports express régionaux puisse le faire. La légitimité serait que cette collectivité prenne entièrement à sa charge cette traversée du Var qui est indispensable en termes d'aménagement du territoire, c'est notre point de vue soutenu depuis toujours, pour desservir la zone d'activités de Lingostière en rive gauche et la zone d'activités de Carros Le Broc en rive droite.

Je propose dans ce rapport que nous prenions notre part parce que, après tout, il y a un devoir de solidarité et puis, quand on a envie de quelque chose, il faut être volontariste, il faut donner une impulsion. C'est donc l'objet de ce rapport aujourd'hui. Le conseil général propose de prendre à sa charge la traversée par l'ouvrage nord dès lors que la collectivité régionale prendra à sa charge la traversée par l'ouvrage sud.

Voilà une proposition qui me paraît particulièrement équitable dans un domaine qui n'est pas de notre compétence mais celle de la Région. J'ai le sentiment de proposer par là un marché équilibré et plus qu'honnête.

Voilà donc, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire à l'occasion de cette DM2.

Nous évoquerons également les orientations budgétaires pour 2007, mais bien entendu le cadre général de notre action vous sera présenté à l'occasion du vote du budget primitif, dans quelques semaines.

La seule chose que je vous dirai en conclusion sur ces orientations, c'est que je peux d'ores et déjà vous affirmer que je compte fermement garder le cap que nous nous sommes fixé ensemble : celui du maintien de nos investissements au même niveau, particulièrement élevé, sans augmentation de la fiscalité. Je m'y étais engagé et j'entends persévérer.

Un chiffre de conclusion : avec près de 500 € d'investissement par habitant, contre une moyenne nationale à 210 €, nous nous situons en tête de tous les départements français en matière d'investissement. Il n'est pas une seule autre collectivité départementale en France qui atteigne par habitant le niveau d'investissement de celui du conseil général des Alpes-Maritimes et ce, sans un centime, sans un pour cent d'augmentation de la fiscalité locale depuis maintenant près de cinq ans.

Alors je pense qu'il nous appartient de continuer dans cette voie de la sagesse qui a démontré aussi sans doute que le choix de grandes politiques d'investissement pesait sur les résultats économiques, car au moment où le gouvernement enregistre des résultats remarquables en matière de baisse du chômage et de création d'emplois, il faut savoir que dans le département des Alpes-Maritimes, la baisse du chômage est plus importante que la moyenne nationale, le nombre de créations d'emplois est plus important que la moyenne nationale. Voilà pourquoi je vous propose que nous continuions sur cette voie, non pas par prétention mais parce qu'il n'est pas meilleur moyen de garantir durablement nos emplois, l'avenir de notre territoire et de ses habitants, et je suis convaincu qu'ensemble nous nous y emploierons.

Je passe la parole à M. Marius PAPI pour le groupe communiste.

M. PAPI- M. le Président, M. le Préfet, chers collègues,

Cette séance consacrée à la DM2 du budget en cours et aux orientations budgétaires du prochain exercice s'inscrit dans un contexte, non pas nouveau mais aggravé sur le plan financier et à un moment où les injustices entre les composantes de notre société confinent à l'insupportable.

Certes, par rapport aux départements de la même strate, les Alpes-Maritimes apparaissent dans le peloton de tête à travers les tableaux qui illustrent le document d'orientation ; cependant vous nous permettrez de mettre en évidence des points au regard desquels nous ne partageons pas du tout vos constats et vos analyses.

Il est indéniable que les Alpes-Maritimes disposeraient de bien plus de moyens financiers si la politique de l'Etat et de votre gouvernement était autre envers les collectivités territoriales et locales.

Les transferts de responsabilités dans des domaines tels que les personnels techniques des collèges, les routes nationales où l'Etat, pendant des décennies, a fait preuve de graves carences, ne se réalisent pas, loin s'en faut, et quoi que vous en disiez, à l'euro près. Se rajoutent les dépenses en hausse constante liées au SDIS, à l'APA, au handicap, autant de charges qui réduisent les capacités d'intervention, par ailleurs, de notre collectivité.

Ceci est tellement évident que les associations d'élus de toutes tendances, l'association des maires de France, l'association des petites villes, celle des grandes villes, l'assemblée des conseils régionaux, celle des conseils généraux, dénoncent ces transferts et leurs conséquences financières, à tel point que votre collègue Brice Hortefeux préconise une pause des transferts.

Pour ce qui est du prochain budget de notre département, il sera, c'est certain, impacté par les nouvelles mesures mises en œuvre par votre majorité et votre gouvernement ; réforme de la taxe professionnelle dont toutes les organisations d'élus ont, en vain, demandé le report et pour laquelle vous avez fait le choix d'entendre la seule voix du MEDEF de Mme PARISOT.

Vous évoquez également et de façon quasi banalisée une autre mesure fiscale scélérate dont les effets se feront sentir au niveau des finances locales et qui relève d'un choix délibéré : celui de ménager les contribuables les plus riches. Je parle bien sûr du bouclier fiscal, cadeau de l'Etat aux nantis, cadeau parmi tous les cadeaux, qui représente 70 milliards d'euros sur cette législature, cadeau dont l'Etat compensera le manque à gagner en prélevant sur les dotations aux collectivités. Et, vu la sociologie et le profil de la population des Alpes-Maritimes, cela risque fort d'aboutir à une importante baisse de la DGF pour nos collectivités : département et communes.

Disant cela, est-ce que j'accentue le trait quand presque concomitamment au bouclier fiscal, par un amendement, vous intégrez la valeur du patrimoine dans le calcul des ressources des ayants droit au RMI et autres minima sociaux ? Cela s'appelle un choix de classe.

Je reviens aux finances locales, à nos finances qui seront, que vous le disiez ou non, pénalisées par les mesures que je viens de dénoncer. Nos finances, localement, bénéficient des conséquences de la pression et de la spéculation foncière qui sévissent dans les Alpes-Maritimes, particulièrement ces dernières années, phénomène qui génère des produits de droits de mutation en hausse exponentielle : +33,2 % en deux ans.

M. le Président, à vous qui nous réclamez, à chacune de nos interventions sur les budgets, des propositions concrètes, nous faisons celles-ci et quelques autres suivront :

1) Nous proposons que le produit de la hausse annuelle des droits de mutation soit consacré à notre action sur le logement social, alors qu'à présent c'est un tiers de ce produit qui est consacré au logement en général. Ce serait là, agir concrètement sur le problème le plus douloureux pour nombre de foyers de notre département.

2) A la fin de cette année 2006 déclarée « année du handicap » par le président de la République, force est de constater que si des choses ont bougé, elles représentent encore bien peu - et vous faisiez état de cas très douloureux et de mesures que vous avez décidées et que nous approuvons - au regard des attentes des handicapés et de leurs familles. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons d'intervenir au niveau de l'élaboration en cours des documents d'urbanisme des communes et de leurs groupements afin que soient réservés les emplacements nécessaires à la construction de structures d'accueil qui font cruellement défaut et pour lesquelles, devant le désengagement de l'Etat, nous proposerions - vous l'avez fait et je vous remercie de nous annoncer que 300 000 € sont prévus lors de cette DM2 - des mesures financières plus incitatives à la création de ces structures.

Simplement, je ferai remarquer que cette mesure-là ne figurait pas dans les documents que nous avons eu à examiner lors des commissions préalables à cette séance. Mais ne boudons pas notre plaisir. Je vous remercie.

3) Nous proposons une palette de mesures axées sur la prévention, dans un contexte de forte dégradation de la vie sociale dans les quartiers et ailleurs.

La première consisterait en des aides renforcées tant en investissement qu'en fonctionnement pour les crèches, domaine dans lequel là aussi l'Etat et la caisse d'allocations familiales réduisent l'accompagnement financier qu'ils pratiquent à travers les contrats enfance, alors que tant de familles sont en attente d'une possibilité d'accueil de leur bébé.

La deuxième proposition est de renforcer notre intervention financière dans le fonctionnement des CLSH, des dispositifs d'aide aux devoirs, médiation familiale, vacances et loisirs des jeunes et ce, quelle que soit la taille des communes.

Nous proposons également un nouvel élan dans un domaine dont la responsabilité nous incombe : je veux parler des collèges. Il faut atteindre plus vite les objectifs que nous nous sommes fixés de réduction des effectifs au dessous de 700 élèves par établissement, de construction de petits internats de proximité sur le littoral et dans le moyen pays, il faut assurer plus de présence d'adultes, avec les ATOSS certes, mais exiger de l'Etat davantage de personnel d'éducation.

Enfin, nous proposons que le dispositif de la politique de prévention de la délinquance soit renforcé par un maillage plus large que celui des villes. Renforçons et multiplions la présence des éducateurs de rues dans les zones suburbaines où, aujourd'hui, n'existent pas les moyens d'éviter à de nombreux jeunes d'adopter des attitudes déviantes.

Pour l'ensemble de ces mesures nous pouvons dégager des ressources dans notre budget selon la même démarche volontariste qui vous a incité, M. le Président, à dégager les moyens pour intervenir en lieu et place de l'Etat dans le domaine sécuritaire.

J'aborderai à présent deux dossiers présentés à l'occasion de cette décision modificative et qui recueillent notre approbation.

Le premier d'entre eux est le projet de délibération n° 21 concernant les Chemins de fer de Provence. Pour nous qui historiquement avons défendu et contribué à sauver cet outil essentiel à l'aménagement du territoire de notre département, les engagements contenus dans ce document sont appréciables et nous comptons bien que, une fois l'étude en cours menée par le SYMA bouclée, le passage en rive droite des chemins de fer de Provence prévu dans la directive territoriale d'aménagement devienne une réalité. C'est pourquoi, pour l'instant, il est capital que soient préservées les emprises foncières possibles pour ce basculement, quelle que soit l'option qui sera choisie.

Autre sujet de satisfaction à la lecture des documents qui nous sont soumis : il s'agit bien sûr de la politique agricole. Enfin de la cohérence et non plus du saupoudrage ! Enfin une intervention claire et résolue de notre collectivité dans un domaine qui concerne à la fois l'économie, l'aménagement du territoire et le cadre de vie d'un département où l'agriculture a particulièrement souffert et souffre encore des effets conjugués de la politique européenne relayée par la politique gouvernementale et l'inaction jusqu'à ce jour du conseil général face à la spéculation foncière.

M. le Président, je ne résiste pas à faire une citation, très courte je vous rassure, d'un document intitulé « directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes, l'opinion des communistes et de leurs élus » qui date de janvier 2001. Nous disions au sujet de l'agriculture :

« Un développement durable des Alpes-Maritimes ne peut être envisagé sans la préservation et le développement des activités agricoles. L'agriculture est un atout pour l'ensemble des activités économiques départementales et particulièrement le tourisme. Nous proposons que cette activité soit considérée comme un pôle d'excellence. »

Il est grand temps que nous intervenions effectivement, notamment sur le foncier agricole, dans l'esprit de la DTA et en ne nous privant d'aucun partenariat, y compris celui de l'établissement public foncier régional où, me semble-t-il, il convient de siéger pour veiller à ce que les budgets consacrés au foncier agricole bénéficient à notre département.

Après ces deux satisfecit, j'évoquerai un sujet qui fâche : le CICA. Nous avons appris la semaine dernière, en premier lieu que sa vente, pourtant à prix soldé, ne s'est pas réalisée, et en second lieu que son estimation était bel et bien minimaliste. Ainsi donc, nous en sommes toujours au même point et ce qui nous irrite c'est de n'être appelés qu'à donner un ou des avis sur telle orientation proposée par d'autres que des élus.

Pour notre part, nous avons la conviction qu'il ne faut pas brader le CICA et en tirer avec des partenaires publics et privés le meilleur parti dans des domaines de recherches et applications concernant entre autres les énergies renouvelables et la qualité de l'environnement dans tous ses aspects.

Car, à propos d'environnement, certes nous intervenons, mais pas à la hauteur des enjeux dans un département en situation de déficit énergétique, de ressources en eau vulnérables, notamment dans la plaine du Var. Sur ces problèmes qui revêtent une importance capitale pour l'avenir de notre territoire, nous devons ensemble réfléchir et agir.

A ce propos, il convient que pour le secteur à enjeu stratégique qu'est la plaine du Var, le Département joue tout son rôle d'aménageur au moment où surgissent chaque jour des projets lourds qui vont à l'encontre d'une sage et durable gestion de ce territoire : voilà un autre sujet qui mérite de notre assemblée une réflexion collective et des initiatives.

Sage et durable gestion du territoire de notre département qui, comme l'ensemble du territoire national, est handicapé par la politique de régression et de disparition des services publics qui ne sauront être compensés par les ersatz qui sont mis en place par le conseil général au moment où le moyen pays, voire le haut pays se repeuplent d'une population jeune ayant besoin de services, car repoussée du littoral par la rareté et la cherté du logement.

Et que dit et que fait le président du conseil général et ministre de l'aménagement du territoire sur le dossier brûlant relatif à l'avenir du centre de tri postal de Nice ?

Nous espérons avoir un jour prochain une réflexion collective sur ce sujet préoccupant.

Voilà, M. le Président, chers collègues, ce que nous tenions à déclarer à propos des orientations envisagées pour 2007 et de certains dossiers relevant de cette décision modificative pas si anodine qu'il pourrait y paraître.

Certes la communication et l'événementiel donnent à notre département une représentation quelque peu idyllique. Certes notre message a du mal à percer le silence des médias à notre rencontre.

Cependant, les faits sont têtus et il est indéniable que les effets conjugués de la politique gouvernementale et des priorités que vous appliquez mettent à mal les chances pour les Alpes-Maritimes et ses habitants d'un cadre de vie équilibré.

M. le Président, chers collègues, nous venons de formuler des propositions et nous serons attentifs à la traduction qui en sera faite ou non à travers le budget 2007.

Je vous remercie.

M. Le président.- Merci M. Papi. Pour le groupe socialiste et vert, je passe tout naturellement ici, à Grasse, la parole à M. Jean-Raymond VINCIGUERRA.

M. VINCIGUERRA.- M. le Président, je vous remercie de me passer la parole.

M. le Sous-préfet, mes chers collègues, qu'il me soit permis à mon tour de vous souhaiter la bienvenue dans ma ville. Aussi bien Jean-Pierre LELEUX, maire de cette ville et conseiller général, que moi-même sommes extrêmement flattés et ravis que le conseil général vienne siéger à Grasse.

Il est vrai que cette décision est liée tout simplement et essentiellement à la réfection de notre hémicycle mais tout de même, le choix était large et venir ici a une valeur symbolique que nous voulons reconnaître et que vous avez déjà dite.

Une fois les compliments faits, le reste est à faire.

Nous sommes aujourd'hui dans le cadre d'une séance publique et, comme d'habitude, le nombre des délibérations à l'ordre du jour est très inférieur à ce que nous traitons dans les séances non publiques des commissions permanentes et où le Département prend des décisions parfois très importantes et des engagements financiers très lourds.

Une séance publique ne serait donc pas destinée à porter à la connaissance de tous les engagements les plus importants du Département puisqu'ils semblent bien être pris ailleurs, hormis

pour quelques obligations légales incontournables. En effet, de plus en plus fréquemment, les séances publiques sont focalisées sur des sujets de pure communication et celle-ci n'y échappe pas.

Cette règle est devenue une sorte de droit coutumier relevant plus de la tradition orale que de l'esprit des lois. Montesquieu n'y trouverait pas son compte.

Deux exemples parmi les rapports proposés à notre vote aujourd'hui.

Le premier est le rapport n° 21 qui nous propose d'utiliser les emprises de la RD 6202 bis, ex route nationale 202 bis, pour faire passer en rive droite du Var la voie des Chemins de fer de Provence. On a envie de dire : chiche ! C'est une chose que nous demandons depuis des années et, encore une fois, je vous rappellerai ce que je vous ai déjà dit, M. le Président, faites notre politique et nous voterons vos rapports. Mais, de grâce, M. le Président, menez cette politique de manière crédible.

A l'appui de cette délibération, je n'ai vu aucune étude de faisabilité, aucune étude financière. J'en déduis qu'il s'agit d'affichage d'intention parfaitement louable mais c'est seulement, pour l'instant, de la matière à communiquer. Eh bien, sans en être dupes, nous allons voter ce rapport sur lequel Patrick ALLEMAND interviendra et nous attendrons les faits avec impatience et de manière constructive.

Second exemple : le dossier n° 11 qui propose une politique départementale de soutien aux familles d'enfants lourdement handicapés en attente de placement dans un établissement spécialisé. Rapport que nous allons voter bien sûr, excellente initiative, utile, généreuse, nécessaire. Contrairement à ma réputation, je parle tout à fait sincèrement et complètement au premier degré. Mais cet arbre cache aussi la forêt d'une politique sociale défailillante dans ce département.

Sans entrer pour l'instant dans le détail, la dépense sociale du Département est inférieure à la dépense moyenne des départements de France. Je parle de la charge nette, celle qui tient compte des prélèvements faits sur les usagers. Si vous voulez les chiffres, en 2005 la charge nette sociale dans ce département est de 267 € par habitant ; elle est de 276 € en moyenne en France.

J'ai pris à dessein deux exemples dans le domaine de l'aménagement durable du territoire et dans celui de l'action sociale, car ce sont les deux sujets sur lesquels je souhaite faire des propositions d'orientations budgétaires.

Mais revenons aux rapports de cette séance, car il y en a encore au moins un qui mérite d'être évoqué brièvement avant qu'on y revienne plus en détail dans le cours de la séance : c'est le rapport n° 4 consacré au budget annexe du CICA. Vous savez, c'est le bateau ivre du conseil général à Sophia Antipolis.

Sur ce dossier, nous sommes dans une situation chaque jour plus délicate et ambiguë. Nous avons maintenant affaire à une vente avortée du bâtiment et je dois rappeler que nous avons à maintes reprises prévenu que la méthode choisie n'était pas la bonne. Nous en avons proposé une autre. Ce n'est pas nous, l'opposition, qui nous sommes trompés dans cette affaire mais vous, la majorité, qui continuez de faire les mauvais choix. J'ai déjà eu l'occasion de discuter de ce sujet avec le rapporteur de ce dossier, mon excellent et très sympathique collègue (et encore une fois c'est au premier degré) Jean-Pierre MASCARELLI qui m'a dit à propos de cette affaire qu'il était plus honnête que moi. C'est son appréciation. Pour ma part, je pense que bien souvent on juge de sa

propre honnêteté à l'aune de ses propres intérêts et nous verrons bien si vous nous ferez cette justice de reconnaître notre clairvoyance en la matière.

Serez-vous enfin capables de sortir d'une attitude purement politicienne qui consiste à ne pas vouloir reconnaître une compétence aux élus de l'opposition dans un dossier bien gênant pour la majorité ? Si tel était enfin le cas, je vous assure que ce dossier perdant toute résonance politique, serait bien plus facile à gérer. En tout cas nous le souhaitons.

Je m'arrête sur le contenu des dossiers proposés pour cette séance publique. J'ai choisi de parler de trois d'entre eux, car ils sont exemplaires du comportement de la majorité départementale : de l'affichage, une action sociale insuffisante et quelques dossiers très pesants où la majorité s'enferme dans une attitude politicienne qui est dans le domaine des bonnes solutions.

La décision modificative n° 2 pour 2006 est la mise en musique budgétaire de ce que je viens de décrire, nous ne la voterons pas et cela n'étonnera personne.

Pour le débat d'orientations budgétaires, c'est encore une fois votre principal défaut qui apparaît : une volonté de communication qui occulte l'information, de la même façon que les conciliabules que j'entends ici et là occultent la prise de parole de l'opposition. Nous avons été plus polis quand le président avait la parole. Je souhaite être entendu sur ce sujet.

On peut lire dans les premières pages du texte d'orientations budgétaires que la croissance revenue aurait fait baisser le chômage. Cette affirmation est une manipulation de plus. La baisse du chômage dans notre pays comme dans notre département est autant due, sinon plus, au dégraissage des listes de l'ANPE, à l'efficacité toutefois précaire du traitement social du chômage et surtout au départ massif en retraite des baby boomers. Vous allez me dire que je m'égare en parlant du plan national dans le cadre d'un débat départemental, mais c'est bien vous qui vous êtes égaré le premier en l'évoquant dans le rapport d'orientations budgétaires. J'aurais préféré entendre parler de créations nettes d'emplois.

De même, vous affirmez que cette croissance revenue a boosté les finances départementales alors que nous savons tous que la principale source de la hausse des recettes départementales réside dans la hausse des recettes liées à la taxe sur les mutations foncières et immobilières. Au final, en 2006, les droits de mutation atteignent 280 M€ alors que le budget primitif tablait sur 262,8 M€. En 2005 ils atteignaient 261 M€ alors que le budget primitif tablait sur 228 M€, ce qui représente une progression de 18,5 % en deux ans et une proportion de plus de 20 % des recettes brutes du Département. Dans ce compte-là, on comprend qu'il soit possible de ne pas augmenter la fiscalité directe, nous sommes aidés par ailleurs par l'attrait de ce département, la hausse du foncier et la hausse de l'immobilier.

Maintenant, quelles propositions pouvons-nous faire ?

Le Département a besoin de répondre à un problème majeur : le logement, les déplacements n'étant qu'une résultante des problèmes du logement.

Dans la mesure où la solution du problème du logement réside dans les orientations d'urbanisme des communes, le Département doit imposer une politique d'aménagement durable du territoire départemental.

Enfin, le Département doit assumer pleinement ses compétences obligatoires : les routes, les collèges, l'action sociale.

Si nous approuvons dans leur très grande majorité les orientations départementales en ce qui concerne les collèges et globalement la majeure partie du budget des routes, nous devons évoquer la très grande insuffisance de l'action du Département dans le domaine du social.

Comment ne pas être choqué lorsque vous intégrez dans le domaine social la réalisation d'un centre éducatif fermé et seulement cela ? Je conviens bien volontiers que le problème de la sécurité relève bien du champ du social et que le recours à des méthodes énergiques peut constituer une réponse face aux dérives de certains individus, mais se focaliser uniquement sur les aspects coercitifs et répressifs ne suffit pas. Les événements récents prouvent à nos yeux l'échec d'une politique uniquement répressive en matière de sécurité.

Comment se contenter de seulement trois éducateurs par canton dans les secteurs difficiles, par exemple ? Comment accepter que lorsqu'une cellule de veille éducative est créée dans un quartier qui relève de la politique de la ville, le conseiller général du canton en soit exclu, comme c'est le cas notamment dans cette ville ?

Nous proposons une augmentation substantielle du nombre d'éducateurs (c'est nécessaire), l'ouverture de relations étroites avec les associations d'insertion, l'ouverture des collèges à une école des parents, notamment des mères, et parallèlement la création d'une véritable structure d'aide aux victimes. Vous proposez la mise à disposition de quatre assistantes sociales déléguées dans trois commissariats et une gendarmerie, c'est vraiment une excuse par rapport à l'énorme problème de la prise en charge des victimes.

Dans le domaine social et pour sortir de la sphère de la sécurité, deux mots sur les aides aux handicapés. Le conseil général a, hors compétence, construit des commissariats et des gendarmeries. Il est maintenant temps de se substituer à l'Etat pour construire des structures d'accueil des handicapés. Vous le faites, ce n'est pas apparent dans une délibération, c'est apparent dans la décision modificative n° 2, c'est une première action. Nous souhaitons qu'un véritable plan « handicap » soit lancé dans le département, un plan vaste qui s'intéresse à la totalité des problèmes de handicap, car nous savons que notamment le handicap des enfants et l'absence de structures d'accueil a des retentissements sur l'ensemble du fonctionnement des collèges au travers des SEGPA et des classes d'insertion.

Venons-en au logement maintenant.

Le document d'orientations budgétaires annonce la construction de 200 logements sociaux par le biais de la SEM Logement du conseil général. Belle annonce, mais il manque dans ce département la bagatelle de 50 000 logements HLM pour être en conformité avec la loi SRU qui fait obligation des 20 %. Le plan de rattrapage prévoit la construction de 2 500 logements par an. En 2005, il en a été financé 1 500, soit 1 000 de moins que prévu. Le retard s'accumule.

Le retard et la pénurie génèrent une hausse astronomique : les prix ont doublé en cinq ans. Deux cents logements annoncés, pas encore financés et encore moins commencés, c'est bien peu au regard du problème du logement. Tout le monde appréciera l'effort à l'aune de sa portée. Bien sûr, ce n'est pas au Département de satisfaire la totalité des besoins. Ce sont les communes qui sont en charge de ce dossier, et si elles ne peuvent pas pratiquer des réserves foncières, le retard ne pourra être rattrapé en matière de logements sociaux.

Le Département a l'impérieux devoir de permettre aux communes de constituer les réserves foncières propres à satisfaire ses besoins et, pour cela, il faut sortir de la politique attentiste en ce qui concerne l'établissement public foncier régional, car c'est par le recours au financement par l'EPFR que les communes peuvent constituer ces réserves foncières. Notre département est le

dernier à ne pas mettre fin à la crise que sa majorité a contribué à faire naître en voulant créer un établissement public foncier départemental, puis interdépartemental. Lors de la dernière assemblée générale de l'EPFR, les Alpes-Maritimes étaient la seule collectivité territoriale absente ; il faut sortir de cette obstination.

La pénurie de logement a un autre effet pervers : l'accroissement des déplacements domicile/travail.

C'est pour cela qu'il faut parler d'aménagement durable du territoire, pas forcément d'écologie au sens propre, et dans ce domaine, il est d'autres thèmes qu'il faut aborder maintenant. Le conseil général a créé des structures de réflexion sur plusieurs problèmes environnementaux.

Une commission énergie a été créée il y a près d'un an ; elle devait produire une charte de la haute qualité environnementale dans le département. Cette commission s'est réunie une fois en un an. Elle a décidé de s'adjoindre les compétences d'un assistant maître d'ouvrage en matière de haute qualité environnementale. Ce maître d'ouvrage a été désigné sans que la commission en ait été informée. J'ai vu cet assistant à l'œuvre lors d'une récente commission jury ; je n'épiloguerai pas, je serais sévère si je le faisais.

Une autre commission a été créée pour examiner les réponses à apporter suite à l'annulation de la DUP de la ligne THT Boute/Carros. Cette commission ne s'est jamais réunie. La sécurité d'alimentation du département est pourtant très précaire.

Un comité de pilotage a été créé pour accompagner une étude sur certains aspects du plan des déchets des Alpes-Maritimes. Ce comité de pilotage ne s'est jamais réuni. Comment pouvons-nous expliquer à la population nos choix en matière de traitement des déchets si nous n'avons pas nous-mêmes fait le point sur les méthodes qu'impliquent ces choix ?

Je voudrais relever aussi une contradiction apparente dans la déclaration d'orientations budgétaires. Le conseil général propose de participer à la création d'un centre de maturation des mâchefers d'incinération. Créer un centre de maturation des mâchefers, est-ce bien compatible avec l'affichage d'une politique de cessation d'incinération dans notre département ? Peut-être serait-il plus intelligent et plus pertinent de participer à la création d'un centre de valorisation des déchets du bâtiment. Ce centre de valorisation existe dans le plan des déchets du bâtiment. Rien n'a été fait dans ce but et je crois que réorienter les investissements du conseil général dans ce sens-là serait beaucoup plus intelligent que d'aller s'occuper de mâchefers dont j'espère nous n'aurons plus à en parler d'ici cinq à dix ans.

Enfin, une autre mesure à programmer d'urgence pour une gestion efficace des déchets dans ce département : l'incitation à l'installation de recycleurs. Le recyclage des déchets va se heurter de plus en plus au coût des transports. Pour éviter la destruction des déchets récupérables, il faut pouvoir les recycler sur place, c'est-à-dire en excluant le prix du transport. C'est au conseil général d'inciter les communes à réserver des emplacements pour ces entreprises dans les zones d'activité où le Département s'implique financièrement. Tout le monde a « à y gagner » : les communes en matière de taxe professionnelle, les habitants en matière d'emploi, le conseil général en matière d'image et la terre, modestement, en matière d'environnement.

L'aménagement durable du territoire c'est aussi la maîtrise des espaces fonciers libres. Deux types de terrains sont à surveiller de près, vous l'avez dit vous-même : les espaces agricoles périurbains et les espaces encore naturels à proximité des agglomérations. Il faut des recensements terrain par terrain de ces espaces. Si nous ne faisons pas ces recensements, toute la bonne volonté affichée, tous les financements prévus ne suffiront pas à résister à la pression que les

aménageurs font sur les plans locaux urbains en cours de réalisation. Il faut absolument agir sur les plans locaux urbains des communes.

Si j'insiste particulièrement sur ces aspects, c'est parce que je voudrais que l'action suive immédiatement la prise de conscience avérée du risque lié au réchauffement planétaire et à l'épuisement des ressources. Puisque nous savons maintenant que nos ressources ne sont pas infinies, notre modeste moyen d'action réside dans la faculté que nous avons à sauvegarder les espaces encore non aménagés. Faisons-le vite.

J'ai tâché de faire des propositions, il vous reste à les valider. Vous avez déjà repris un certain nombre de propositions, faites votre marché.

Nous n'avions que dix minutes pour nous exprimer, je les ai largement dépassées. Cela a forcé à faire des choix, je n'ai donc pas tout dit. Maintenant c'est le temps des réponses. Je n'ai pas tenu compte de votre limitation de temps, mais qu'il me soit permis néanmoins de rappeler une mise en garde de Montesquieu qui disait...

« Ce qui manque aux orateurs en profondeur, ils vous le donnent en longueur ». J'ai essayé d'être profond mais j'ai été long.

M. Le Président.- M. VINCIGUERRA, je ne sais pas si c'est parce que vous êtes à Grasse que vous avez essayé d'être plus politicien que je ne vous ai connu par le passé et de faire plus de zèle que je vous ai connu en faire, mais vous avez largement dépassé le cadre de notre séance. J'ai essayé de présenter les trois ou quatre grands dossiers qui méritaient un échange et vous avez voulu ouvrir un débat général sur les politiques départementales, en outre sur des sujets qui, traditionnellement, nous amène à nous retrouver quelquefois l'un et l'autre. Je pense notamment au problème des déplacements domicile/travail, et vous savez combien j'y suis attaché. Il était même inutile de l'évoquer. De même, le rapport que nous présentons sur l'agriculture avec la maîtrise du foncier agricole est une des réponses aux espaces à préserver, tout comme nous n'avons cessé ces dernières années de faire des acquisitions avec le conservatoire du littoral pour préserver des centaines d'hectares d'espaces naturels.

Nous ne voulons pas de politique de « ville à la campagne » chez nous, dans les Alpes-Maritimes. Nous voulons mener de vraies politiques de développement durable et pas celles dont vous vous faites aujourd'hui le porte-parole sous des aspects très écologistes, très environnementalistes. Les premiers écologistes dans ce département, ce sont les membres de la majorité départementale, nous le revendiquons haut et fort, et toutes nos politiques le démontrent.

Quand vous osez dire qu'on ne fait pas assez pour l'action sociale et que vous faites des propositions en tant que porte-parole d'un groupe, je vous invite à lire au préalable les rapports qui vous sont présentés. Le document d'orientations budgétaires consacre cinq pages à l'action sociale. Il est quand même fortement caricatural de ne citer que le centre d'éducation fermé de Cagnes-sur-Mer alors que, sur ces cinq pages, cela ne représente qu'un alinéa. Mais vous n'avez voulu lire que cela, et surtout pas le reste.

Si vous aviez lu le rapport, vous auriez noté notamment page 16, qu'un nouveau schéma départemental en faveur des personnes handicapées est en cours d'élaboration. Le 1^{er} janvier dernier a vu la création de la maison départementale du handicap. Nous avons pris déjà beaucoup de mesures et, moins d'un an plus tard, nous allons proposer notre schéma départemental, il est dans le document d'orientations budgétaires.

Je ne peux pas vous laisser dire cela parce que, le jour où on le votera, vous direz « c'est parce que je l'avais réclamé à Grasse que vous le proposez ». Eh bien non, pas de chance pour vous, cela ne m'a pas échappé, même si vous avez oublié de lire le document d'orientations budgétaires, moi je l'ai dicté, je l'ai rédigé, j'y ai été attentif et si, demain, il y a un schéma départemental pour le handicap dans le département des Alpes-Maritimes, moins d'un an après l'ouverture de la maison départementale du handicap qui était la première maison départementale du handicap de France à ouvrir dès le 1^{er} janvier 2006, c'est parce que c'est nous qui l'avons inscrit aujourd'hui dans notre document d'orientations budgétaires.

Au moment où nous présentons ce rapport sur le Chemin de fer de Provence, M. PAPI et M. VINCIGUERRA nous disent : cela fait des années qu'on le réclame ! D'abord, je pense que cela fait des années que nous le réclamons, nous sommes heureux de savoir que vous le réclamez aussi, nous ne nous sommes pas toujours sentis très soutenus.

M. VINCIGUERRA.- Nous non plus !

M. Le Président.- René Gilly alors président du syndicat mixte et moi-même, savons pourquoi le chemin de fer de Provence a survécu aux crues de 1994 dans le département des Alpes-Maritimes, et ce n'est certainement pas à l'un d'entre vous que nous le devons. Un ministre du Budget qui s'appelait Nicolas SARKOZY, que je suis allé rencontrer avec René GILLY à Paris en 1994, au moment où tout le monde disait « le chemin de fer a été emporté par les eaux, on ne va pas s'embêter, au moins on est débarrassé de ce poids », nous a ouvert ses portes, a donné les instructions et transmis les moyens nécessaires au préfet des Alpes-Maritimes. Je ne vous laisserai rien revendiquer dans ce domaine. Si vous êtes aux côtés de quelques cégétistes qui défendent un train archaïque, nous avons, nous, une vision moderne de l'utilisation de ce mode de transport et, si nous pouvons en débattre aujourd'hui, c'est à cette majorité que nous le devons et nous le revendiquons.

Ce qu'il y a de plus extraordinaire c'est que vous tenez un double langage l'un et l'autre. D'un côté, vous dénoncez la décentralisation et, de l'autre, vous vous félicitez de la présentation de ce rapport. Pourquoi ? Parce que depuis le 1^{er} janvier dernier, grâce à la décentralisation, le président du conseil général et le conseil général des Alpes-Maritimes ont enfin la maîtrise de tout leur réseau routier. C'est vous-même, M. PAPI, qui disiez que pendant des décennies l'Etat n'a rien fait et qui, en même temps, dénonciez la décentralisation. Voyez-vous, au 1^{er} janvier, on décentralise les routes et, à partir de ce moment où nous avons désormais la maîtrise d'ouvrage de ces infrastructures, nous proposons un rapport nous permettant d'engager le transfert de la rive gauche vers la rive droite du Chemin de fer de Provence. Quelle contradiction au groupe communiste et au groupe socialiste que de dire « nous sommes contre la décentralisation mais nous sommes pour le chemin de fer qui a été refusé pendant des décennies » ! Il y a un moment où il faut savoir être un peu cohérent. Je regrette que vous ne l'ayez pas été dans vos propos.

La faiblesse du social : 267 € contre 276 €, dites-vous. Je vous ai donné un chiffre sur l'investissement : 500 € par habitant ici, contre 210 € pour la moyenne nationale. Il y a une explication : c'est simplement qu'en faisant face à toutes nos obligations légales en matière d'action sociale - et personne ne pourra nous dire que sur l'APA, sur le handicap, sur tout ce qui est de nos compétences obligatoires nous ne faisons pas face à nos responsabilités - nous allons bien au-delà.

Comme sur le plan cancer, par exemple, il se trouve que l'on n'est qu'à 267 € mais sans doute parce que vous avez le devoir de considérer que les 500 € d'investissement constituent une part importante d'une politique d'aide sociale. En effet, quand on crée de la richesse, on crée de l'emploi, on crée moins de détresse, on favorise plus le développement économique et, forcément, l'équilibre économique et social. Pour moi, c'est une meilleure dépense sociale de consacrer

l'essentiel des budgets à l'investissement que de faire du saupoudrage qui n'additionne que des malheureux, sans apporter pour autant les réponses qu'ils sont en droit d'attendre de notre part.

Voilà une autre contradiction de votre part.

Vous nous dites, M. VINCIGUERRA : nous sommes d'accord avec votre politique d'investissement, avec votre plan routier, avec votre plan collèges, surtout ne faites pas faiblir les investissements, mais en même temps vous n'en faites pas assez sur le social. Il y a là beaucoup de contradictions. Ne pas baisser le niveau d'investissement qui est le nôtre, le plus élevé de France, mais en même temps faire monter le niveau d'assistance sociale, ce serait forcément augmenter le budget, l'emprunt et la fiscalité, et cela créerait plus de misère, plus de détresse et plus de difficultés sociales dans notre département.

Voilà quelles sont vos grandes contradictions.

A part cela, vous faites un certain nombre de propositions. J'en approuve certaines notamment dans le domaine de l'accompagnement, l'école des parents par exemple, en matière d'éducateurs. Je suis d'autant plus d'accord que vous ne faites que reprendre la lecture de tout ce qui est contenu dans le schéma départemental de l'enfance. Vous avez voté ici, à l'unanimité, pour 750 000 €, le plan pluriannuel des collèges où nous avons programmé des internats de la réussite pour permettre d'accueillir à la fois les enfants en grande difficulté dans leur quartier, là où depuis des années il n'y avait plus de construction d'internats dans notre département, et prendre en charge un certain nombre de parents pour leur apporter aussi une contribution à l'éducation des enfants.

Merci, M. VINCIGUERRA, de faire des propositions sur des politiques que le conseil général a mises en œuvre depuis longtemps, que vous aviez d'ailleurs votées vous-même et qui sont réalisées étape par étape dans le plan pluriannuel de l'éducation et des collèges.

En ce qui concerne les victimes, vous me reprochez de n'avoir mis en place, il y a trois mois de cela, que quatre assistantes sociales dans des commissariats et des gendarmeries. Je vous rappelle que c'était un plan expérimental. Avant de voir si cela fonctionne, je ne vais pas mettre toutes les assistantes sociales dans tous les commissariats et toutes les gendarmeries du département. D'abord, il a fallu en débattre avec le préfet, avec les policiers, avec les gendarmes pour voir s'ils pouvaient concevoir que nous mettions des travailleurs sociaux du département dans nos commissariats et dans nos gendarmeries. Je les remercie pour leur grand volontarisme, parce que je considère que l'action de la police doit être une action de sécurité et qu'ils n'ont pas à perdre de temps sur le problème lié à des tâches subalternes.

Or, voyant le taux d'augmentation des violences conjugales, de la maltraitance, des agressions sexuelles chez les mineurs, autant de domaines qui relèvent de la compétence du conseil général, j'ai proposé que nous puissions mettre en place une expérimentation avec un engagement, si cela fonctionne, que l'année prochaine on puisse le généraliser à un plus grand nombre d'établissements. C'est un encouragement de votre part à poursuivre cette politique. Je n'ai pas le souvenir, M. VINCIGUERRA, que vous l'ayez proposé avant que je ne le mette en place. Si le reproche que vous me faites aujourd'hui est de l'avoir mis en place et de ne pas l'avoir fait sur une grande échelle, pourquoi n'y avez-vous pas pensé avant ?

Voyez-vous, lorsque j'ai vu que cela fonctionnait, lorsque j'ai secondé le ministre de l'Intérieur dans la première lecture au Sénat sur la loi de prévention de la délinquance des mineurs et d'intégration, j'ai demandé par un amendement gouvernemental à ce que l'on introduise dans la loi que, désormais, dans tous les commissariats et dans toutes les gendarmeries de France, à l'image de

l'initiative prise par le conseil général des Alpes-Maritimes, il puisse y avoir obligatoirement des travailleurs sociaux des départements.

Voyez, M. VINCIGUERRA, au plan local comme au plan national, je suis déjà allé beaucoup plus loin que les remarques que vous venez de faire.

Vous nous reprochez d'avoir des droits de mutation trop dynamiques ! Excusez-nous, M. VINCIGUERRA, d'avoir des droits de mutation trop dynamiques. Sans doute préféreriez-vous que notre département soit en mauvaise santé économique, que nous n'ayons pas des droits de mutation aussi importants qui nous permettent de prendre aujourd'hui des mesures nouvelles pour l'agriculture, des mesures nouvelles pour le handicap, comme ils nous ont permis de prendre des mesures nouvelles pour accompagner l'ensemble du monde étudiant et de la jeunesse de moins de 25 ans dans le département des Alpes-Maritimes, sans pour autant remettre en cause les politiques précédentes.

M. PAPI, je veux vous remercier pour vos interventions très modestes et cet immense satisfecit donné à la gestion du conseil général puisque, comme vous n'avez réussi qu'à dire que tout ce que nous faisons était très bien, chemin de fer de Provence, agriculture ...

M. PAPI.- C'est tout !

M. Le Président.- Vous avez approuvé les mesures pour le handicap et vous avez demandé des petits collèges. J'ai répondu puisque c'était dans le plan collèges.

M. PAPI.- Il faut aller plus vite, il y a urgence.

M. Le Président.- M. PAPI, nous avons voté ensemble un plan pluriannuel qui comme son nom l'indique se gère sur un certain nombre d'années, avec un budget annuel. Si vous me demandez de passer de 451 M€ d'investissement par an à 500 M€ d'investissement en me faisant des propositions de suppression, par exemple, de mesures d'accompagnement social, on pourra vous entendre pour voir comment essayer d'équilibrer tout cela. Ce n'est peut-être pas impossible. Mais nous avons fixé ensemble un calendrier que vous avez voté et, pour l'instant, ce calendrier est respecté.

En tout cas, je note que, comme vous n'avez rien trouvé à reprocher à cette décision modificative et aux orientations que nous avons présentées, vous vous êtes contenté de dénoncer tous les aspects négatifs en matière de décentralisation à l'égard des départements au cours des décennies écoulées, et notamment l'augmentation des dépenses des SDIS et de l'APA. Eh bien, M. PAPI, je partage votre analyse, ces mesures qui ont été décidées par le gouvernement de M. JOSPIN auquel vous avez participé entre 1997 et 2002, sont des mesures que je n'ai cessé de dénoncer et que je continue à dénoncer avec vous. Merci d'avoir dénoncé votre propre politique d'avant 2002, d'avoir donné un satisfecit aux politiques que nous conduisons ici ensemble au conseil général, c'était le plus bel hommage que vous puissiez nous rendre à cette occasion.

Avant de commencer nos travaux, je vous propose de passer à l'approbation des procès-verbaux des réunions des 31 juillet et 25 septembre 2006. Y a-t-il des observations, des oppositions ?

Ils sont approuvés à l'unanimité.

Mes chers collègues, je voudrais vous préciser qu'une interruption de séance sera faite à 12 h pour permettre une liaison directe avec le navigateur Jean-Pierre DICK. Dix collègues

présents dans la salle du palais des congrès de Grasse y participeront. Une liaison simultanée sera mise en place avec le collège Alphonse Daudet à Nice, les Mimosas à Mandelieu, le club nautique de Saint-Laurent-du-Var, le club formateur de Jean-Pierre DICK qui est en train de lutter pour la première place en monocoque, aux couleurs des Alpes-Maritimes et d'une grande entreprise industrielle de pharmacologie de la zone d'activités de Carros, dans l'arrondissement de Grasse, et l'institut Rossetti pour le Handivoile. Nous serons donc en direct avec Jean-Pierre DICK, au milieu de l'Atlantique, tout à l'heure.

Je propose maintenant à notre rapporteur du budget, M. REVEL, de nous présenter le projet de décision modificative n° 2 pour 2006.

1. PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR 2006.

M. REVEL.- M. le Président, il ne reste pas grand-chose à dire après ce monumental débat qui a eu lieu entre vous-même et l'opposition. Vous avez présenté les grandes lignes du budget. Je citerai quelques chiffres.

Le budget primitif était de 1 246 M€, la DM1 de 72M€, la DM2 que nous vous présentons est de 9,6 M€. Elle représente 0,8 % du budget. Ces deux décisions modificatives jouent bien leur rôle : ajuster les recettes et les dépenses.

L'inscription de 25 M€ tant en dépenses qu'en recettes au titre de l'emprunt revolving nous permettra de limiter nos excédents de trésorerie. Le fait de savoir jouer avec ce crédit revolving permet à la trésorerie de rester dans des situations tout à fait excédentaires et satisfaisantes pour nous.

En dépenses, les principaux ajustements de crédits concernent les domaines suivants :

- les frais de personnel pour 1,6 M€ ;
- les frais financiers pour 0,8 M€ principalement pour prendre en compte le paiement d'intérêts courus non échus ainsi que l'augmentation des emprunts à taux variables pour 0,3 M€ ;
- le logement : inscription d'une autorisation de programme de 9 M€ et d'un crédit de paiement de 1 M€ ;
- notre programme de bâtiments nécessite une inscription de 1,6 M€ dont notamment 0,82 M€ pour la gestion immobilière et 0,5 M€ pour l'entretien des collèges ;
- la culture : 302 800 € permettant l'octroi de subventions complémentaires ;
- dans le domaine social, l'APA ne nécessite qu'un complément de 1,4 M€ ;
- la mise en œuvre du plan « jeunes » que nous avons adopté nous conduit à vous proposer 3 M€ de crédits notamment pour l'allocation mutuelle étudiants et pour Liberté 06, un coup de pouce pour le permis de conduire.

En recettes, la décision modificative est équilibrée à titre principal par la plus-value de 17,2 M€ des droits de mutation à laquelle s'ajoutent 1,2 M€ de recouvrement contentieux, 1 M€

de complément au titre du FARPI, 1,1 M€ de reliquat 2005 de DGE et 0,55 M€ de régularisation de DGF.

Ces recettes équilibrent les dépenses nouvelles et compensent l'annulation de la recette attendue de 14 M€ du fait du maintien du CCA dans notre patrimoine.

De plus, au vu des réalisations intervenues sur la section d'investissement, il vous est proposé de rajouter un complément aux amortissements de 2,2 M€ équilibré en dépenses et recettes.

Globalement, le budget de l'exercice 2006 (BP + DM1 + DM2) s'élève à 1 327 M€, tout en rappelant les 451 M€ d'investissement, deux chiffres tout à fait remarquables, et les 0,8 % que représente la DM2.

M. le Président, il vous reste à mettre aux voix cet excellent budget.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je mets donc aux voix cette décision modificative n° 2.

La décision modificative n° 2 pour 2006, mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition des groupes communiste, socialiste et vert).

Je donne maintenant la parole à Mme GIUDICELLI pour les rapports 2 et 3.

2. ARCHITECTURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE - RÈGLEMENT FINANCIER 2006.

3. COMPLÉMENTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME.

Mme GIUDICELLI.- Cette architecture est un changement de système d'information financier dans un contexte de modernisation et d'uniformisation des procédures de gestion tel que vous l'avez souhaité.

Cette architecture servira à la présentation et à l'exécution du budget 2007 dès janvier prochain, aux côtés bien évidemment de la M52, nous pourrons comparer avec les règles budgétaires et comptables.

En 2004, nous avons déjà décidé de faire un vote par fonction, mais cette architecture permet une plus grande lisibilité du budget qui dépasse les limites du cadre comptable et l'organisation des services.

Cette arborescence des politiques publiques couvre l'intégralité du budget en investissement, en fonctionnement, comme en dépenses et en recettes.

Elle s'organise sur deux niveaux : les politiques et les sous politiques. Nous avons cinq grandes politiques et vingt-quatre sous politiques. Elles sont détaillées dans le rapport que tous les élus ont lu, je n'y reviendrai pas.

Nous avons ensuite les programmes constituant l'échelon de mise en œuvre des politiques publiques, leur pérennité étant un gage de la lisibilité de l'activité de la collectivité dans le temps.

Vous avez la liste des programmes des opérations.

Nous avons enfin la gestion des autorisations de programme en investissement et des autorisations d'engagement en fonctionnement, telle que proposée.

Pour terminer, M. le Président, le règlement financier qui est dans le rapport est simplement l'actualisation du précédent, en raison précisément de toute cette architecture nouvelle qui vous est présentée et qui a satisfait l'ensemble de la commission des finances qui s'est prononcée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je mets donc aux voix le rapport n° 2 et le rapport n° 3.

Les dossiers n° 2 et 3, mis aux voix, sont adoptés à l'unanimité.

M. Le Président.- Je repasse la parole, sur le rapport n° 1, à notre rapporteur du budget, M. REVEL, qui a omis de nous faire part d'une note au rapporteur.

M. REVEL.- Merci M. le Président.

Il y avait dans la DM2 une note au rapporteur sur le projet Saint-Exupéry.

Le projet Saint-Exupéry entend mettre en œuvre, de manière opérationnelle, sur toute l'étendue du territoire des Alpes-Maritimes, une plate-forme d'échange et de coordination du traitement de l'alerte dans le domaine santé/social et dans celui de la protection des biens et des personnes.

Les promoteurs de ce projet que sont les services de l'Etat, le conseil général des Alpes-Maritimes, le CHU de Nice, l'ARH et le SDIS 06 s'associent dans un groupement d'intérêt public (GIP) qui pourrait intégrer d'autres acteurs privés et publics.

Cette étude, dont les crédits nécessaires (150 000 €) sont inscrits en DM2, devra :

- faire le bilan de l'existant et des actions menées en ce domaine (quantitatif et qualitatif),
- définir les fonctionnalités à couvrir et les moyens nécessaires,
- préciser le rôle qui pourrait être dévolu à chacun des partenaires,
- élaborer les outils nécessaires à une évaluation.

A très court terme, et pour servir de socle à ce programme de développement, seront mis en commun les moyens du 15 et du 18, c'est-à-dire ceux de l'alerte en santé et ceux de la protection des biens et des personnes ainsi que ceux du 112.

De la même façon, l'équipement du département, et notamment du haut et du moyen pays, en défibrillateurs semi automatiques, sera partie intégrante du projet Saint-Exupéry.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette excellente proposition qui ne changera en rien, j'imagine, le vote des groupes communiste, socialiste et vert.

Vous me confirmez votre vote ?

Le rapport n° 1 est donc adopté dans les mêmes conditions que précédemment, avec cette note au rapporteur qui a été intégrée.

Je passe la parole à M. MASCARELLI pour le budget annexe du CICA.

4. BUDGET ANNEXE DU CICA - DM2 2006.

M. MASCARELLI.- Ce dossier qui est relativement minime et ne comporte que des volets financiers, a donné lieu, vous l'avez perçu tout à l'heure, à une assez longue discussion sur l'avenir du CICA puisque nous prenons acte de l'échec de la procédure de mise en vente que nous avons initiée. Tout simplement, et sans vouloir entrer dans la polémique - en espérant avoir mal compris ce que voulait dire mon excellent ami Jean-Raymond VINCIGUERRA sur les intérêts des uns et des autres, avec votre autorisation, M. le Président, je proposerai que la commission des affaires économiques se réunisse avant la fin de l'année pour que toutes les solutions soient examinées et pas seulement celles proposées par tel ou tel organisme. Chacun pourra apporter sa solution et nous en discuterons librement.

M. Le Président.- M. Marc CONCAS a la parole.

M. CONCAS.- Merci M. le Président.

Beaucoup de choses à dire sur ce dossier n° 4, même si l'on ne refait pas l'histoire, mais tout de même, il convient de voir d'où nous venons et où nous allons dans ce dossier du CICA. S'il y a bien une chose qui peut susciter la fierté de l'opposition au sein de cette assemblée départementale, c'est ce dossier.

Vous avez, à votre arrivée à la présidence du conseil général, marqué votre souci de régler ce dossier du CICA. Vous aviez investi le président de la commission Jean-Pierre MASCARELLI d'une mission de concertation. Nous étions un certain nombre d'élus à y participer : pour l'opposition Jacques VICTOR et moi-même, et pour la majorité Charles-Anges GINESY et le président MASCARELLI. Nous nous sommes transportés sur les lieux et nous avons pu constater que, à l'évidence, et c'est ce qui était le plus criant à l'analyse de ce dossier, des solutions de division de ce bâtiment paraissaient s'imposer.

Vous aviez fait un autre choix qui était celui de la vente pure et simple de l'ensemble et, fort de ce choix, vous l'aviez argumenté par des éléments dont vous étiez destinataire, à savoir des évaluations qui avaient été faites. Alors que celle des Domaines était à 21 M€, on nous a présenté un candidat à 14 M€ et je revois encore la fameuse réunion de la commission économie, réunion à laquelle je siégeais et j'avais modestement demandé aux collègues présents quels étaient les éléments d'évaluation qu'ils détenaient pour permettre d'arriver à un tel montant. On m'a répondu, et j'ai été assez sidéré par cette réponse, que nous avions en tout et pour tout une unique évaluation, celle de M. BOMPART, expert évaluateur, évaluation qui émanait d'un des candidats, c'est-à-dire que notre assemblée n'était pas en capacité de pouvoir se doter d'une évaluation. C'est à ma demande, et j'en remercie le président MASCARELLI, qu'il a été fait droit à la désignation d'un expert évaluateur et là, la sanction est tombée assez lourdement puisque l'évaluation qui nous a été communiquée laisse sans aucune ambiguïté affirmer que le CICA vaut 22 M€.

C'est donc la fierté de l'opposition que d'arriver, à force de pugnacité et de combativité, à vous amener à prendre cette décision et je crois que collectivement on peut tous s'en glorifier.

Sur le dossier n° 4, je viens trimestriellement relever les avatars et les incohérences de la gestion du CICA. On a quand même, M. le Président, mes chers collègues, une société qui s'appelle Bolwerk sur laquelle vous avez indiqué (c'est en page 12 du rapport) : « entité inconnue au fichier des sociétés ». C'est-à-dire qu'on réalise la performance absolument exceptionnelle qui consiste à accueillir à l'intérieur du CICA divers occupants qui sont des entreprises, et personne n'a l'idée, qui me paraît quand même élémentaire, de recueillir un extrait de registre du commerce, une copie des statuts. On laisse ainsi des gens s'installer à l'intérieur du CICA pendant des jours, pendant des semaines, pendant des mois ; ces gens-là vont déposer le bilan, ils vont disparaître purement et simplement et on se retrouve avec une délibération n° 4 nous demandant l'annulation de titres de recette à l'encontre de Bolwerk - je cite - « entité inconnue au fichier des sociétés ». La plaisanterie coûte au Département 24.798,42 €.

Je passe bien sûr sur les dossiers que nous recevons de manière régulière en admission en non-valeur de la part du payeur départemental. A l'évidence, il y a dans les locaux du CICA un dysfonctionnement grave dans le contrôle à l'entrée des sociétés qui demandent à être accueillies dans cet établissement.

Si vous avez fait le choix, et je vous en remercie, de revenir sur la vente du CICA, il est impératif que nous nous transportions de nouveau sur les lieux, sous l'égide du président MASCARELLI et des élus qui souhaiteraient faire partie de ce groupe de travail, pour vérifier de quelle manière les entreprises entrent dans les lieux. Il n'est pas admissible que l'on puisse laisser sur place des gens qui n'ont même pas d'identité, et je le dis d'autant plus facilement que, le 15 novembre 2006, nous rentrerons en début de période d'hiver et les expulsions locatives vont pouvoir cesser. Je ne connais pas de gens payant leur loyer pouvant décemment rester dans les lieux pendant un an, deux ans ou trois ans sans même s'acquitter de la moindre justification d'une identité.

Ce que l'on ne sait pas faire à l'égard des personnes privées, il me paraît à l'évidence nécessaire de pouvoir le faire à l'égard des personnes morales et c'est en ce sens que nous voterons bien sûr contre ce dossier n° 4 qui me paraît au centre de toutes les préoccupations, en vous invitant, dans la réponse que vous ne manquerez pas de me faire, à me confirmer votre désir d'ouvrir une concertation sur la manière d'accueillir les sociétés.

Telles étaient, M. le Président, mes modestes observations.

M. Le Président.- Il n'y a pas d'autre intervention ?

M. PAPI.- M. le Président, il était convenu que, l'ayant dit dans mon intervention générale, je ne reviendrais pas sur le dossier.

M. Le Président.- Je vous remercie M. PAPI. M. MASCARELLI a la parole.

M. MASCARELLI.- M le Président, je crois que tout à l'heure tout a été dit ou à peu près. Simplement, nous proposons une concertation et je ne pense pas que notre optique soit de prolonger l'accueil de sociétés dans les conditions actuelles. Cela a été dit dix fois, on ne va pas le redire une onzième fois.

M. Le Président.- M. CONCAS, vous avez dit quelque chose d'essentiel pour moi. Vous avez dit : si nous avons au moins une fierté. C'est bien que vous ayez une fierté là où nous pouvons revendiquer d'en avoir 400 ou 500 dans cette assemblée départementale. Vous en avez une, celle de dénoncer depuis des années, comme vous le rappelez.

Moi, je n'ai pas d'état d'âme sur ce dossier. Le CICA est un poids encombrant pour le Conseil général et je veux trouver une solution, mais je ne veux pas brader. Quand vous vous réjouissez que j'aie décidé de ne plus vendre, j'ai décidé de ne pas vendre dans ces conditions, ce qui est tout à fait différent. Si j'ai l'opportunité demain de vendre à l'évaluation juste, je proposerai la vente à l'évaluation juste. Il n'est pas question qu'on reste dans la situation actuelle.

Je recentre les choses, parce que vous avez votre version des faits mais qui n'est pas réellement celle de la procédure que nous avons suivie.

Par délibération du 24 juin 2005, l'assemblée départementale a autorisé la vente globale du site dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence organisée par le Département. Cela n'a pas pu aboutir. Pourquoi ? L'acheteur potentiel n'a pas été en mesure de confirmer son offre à hauteur de 14 400 000 €. Cette offre s'avérait nettement en dessous de la valeur estimée du bien par les Domaines (20 750 000 €) et l'expert mandaté par le Département qui l'avait évalué à 22 351 000 €. Vous n'allez quand même pas me reprocher de ne pas avoir bradé à 14 M€ un bien du Département qui était évalué au moins à 20 M€ par les Domaines, au mieux à 22 M€ par l'expert du Département !

Pourquoi de tels écarts dans les estimations du prix du CICA ? Les écarts s'expliquent par des différences de méthode. D'abord, l'expert mandaté par le Département travaille directement sur la valeur vénale, c'est-à-dire le prix du marché de l'immobilier de bureau au mètre carré. Le cabinet retenu par l'un des acheteurs potentiels fait une analyse détaillée par bâtiment et travaille en fonction de l'utilisation actuelle ou possible des dites surfaces. Tels sont les deux modes de calcul.

Quelles sont les perspectives ?

Suite à l'analyse de la situation, plusieurs scénarios peuvent être étudiés :

- hébergement de services ou d'organismes para départementaux ;
- ouverture d'une mise en concurrence pour l'hébergement d'un organisme public autour d'un thème tel que l'environnement, la haute technologie ou l'humanitaire ; j'ai quelques pistes intéressantes dans ce domaine ;
- mise à disposition d'une entité délocalisée ; là aussi, je suis en train de regarder au plan national quelles sont les grandes entreprises qui sont prêtes à se délocaliser de l'Île-de-France ;
- mise à disposition de l'université, avec le renforcement des filières d'ingénieurs en plus du campus STIC ;
- ou alors, vente aux enchères avec prix-plancher différé jusqu'au départ d'Eurecom.

Ce sont des pistes. Vous en avez d'autres, M. CONCAS ? Apportez-les. Mettez-les sur la table. On ne peut pas passer son temps, on a une fierté au moins ici, à toujours prévenir et alerter sans jamais venir avec des solutions vraies, justifiées, avérées et crédibles.

M. MASCARELLI réunira de nouveau la commission où seront soumises ces propositions. Venez avec une liste, chacun pourra apporter sa contribution au débat et, si vous avez une idée plus astucieuse, plus efficace, plus rapide, M. CONCAS, je suis preneur. Je ne fais pas, contrairement à vous ici, une affaire de dogmatisme sur cette affaire du CICA. Je n'ai pas envie

d'assumer quelque chose que je n'ai aucune raison d'assumer. La seule chose que j'ai à assumer est la décision que j'ai prise, en arrivant à ma fonction, de considérer que le CICA n'avait plus sa place dans le mode de gestion actuel, que c'était un élément coûteux pour les finances du Département et qu'il fallait trouver une issue.

Moi aussi j'ai ma fierté, c'est d'en avoir pris la décision là où l'on a tergiversé pendant des années. Maintenant, venez avec des solutions, la commission des affaires économiques se réunira prochainement, on comparera vos propositions à celles que nous avons à faire et on prendra la meilleure ; on la fera expertiser par des regards extérieurs.

Quel est maintenant l'état d'occupation actuel des locaux ? Je vous rappelle que le site compte aujourd'hui 27 entités hébergées, dont 20 entreprises pour 6 761 m² occupés sur les 8 711 m² disponibles à la location, et 7 contrats de domiciliation. La subvention d'équilibre au budget annexe correspond à plus de 90 % à une aide à l'accueil d'Eurecom.

Que peut-on dire maintenant de la société Bolwerk qui laisse une facture impayée de 24 798 € ? Bolwerk a loué des espaces - là aussi il faut appeler un chat un chat - pour une manifestation en mars 2003, dénommée « Bita conférence ». A cette époque le site était géré par CARI, et les seules traces laissées par Bolwerk sont un fonds de dossiers conservés au CICA avec des devis non signés, le nom d'un présumé responsable et une adresse inconnue en Hollande. Faute d'informations suffisantes, les recherches effectuées par la paierie, et je le dis sous le contrôle du payeur départemental, ne peuvent aboutir pour l'heure.

Ce que je demande et ce que je propose, M. le payeur départemental, c'est de regarder si CARI n'a pas une responsabilité importante dans cette affaire. CARI avait en gestion le CICA, c'était quand même la plus élémentaire des responsabilités et des dispositions à assumer que de s'assurer des coordonnées, de la couverture et de la crédibilité de l'entreprise accueillie.

Nous allons regarder avec nos services juridiques pour voir comment nous retourner aussi vers CARI pour qu'ils puissent assumer pleinement leur responsabilité, sachant que ce n'est pas le conseil général qui a accordé à Bolwerk la mise à disposition du CICA en l'occurrence.

M. VICTOR.- On n'a qu'à le déduire de ce que CARI nous réclame par ailleurs dans ce même dossier.

M. Le Président.- Nous allons étudier tout cela, M. VICTOR.

M. VICTOR.- Merci.

M. Le Président.- Je ne vais pas vous dire non, je vous propose que nous regardions tout cela avec nos services contentieux et juridique.

Je mets donc aux voix le rapport n° 4.

Le dossier n° 4, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition des groupes communiste, socialiste et vert).

M. MARY pour le rapport n° 5.

5. ECOLES DÉPARTEMENTALES DE NEIGE ET D'ALTITUDE - REMISE GRACIEUSE DE DETTE.

M. MARY.- M. le Président, chers collègues, il s'agit d'une demande de remise gracieuse d'une dette de la commune de Le Tignet qui avait retenu dix places à l'école départementale des neiges à La Colmiane, pour ensuite annuler cette réservation. La mairie du Tignet demande la remise de la dette, 1 400 €, l'amulation ayant été instantanée.

Compte tenu du fait que, malgré tout, les places ont été occupées et que nous avons eu la recette espérée, je pense qu'il n'y a pas de problème à accepter cette demande. D'ailleurs je vous rappelle que la commission des finances a voté à l'unanimité la remise gracieuse.

M. Le Président.- Parfait. Je pense que l'assemblée va le confirmer.

Le dossier n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Pour les rapports agriculture et montagne, M. GINESY a la parole pour les rapports 6, 8 et 10.

6. APPROBATION DU NOUVEAU CADRE D'INTERVENTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE.

M. GINESY.- M. le Président, vous m'avez confié la délégation à l'agriculture et je dois dire que le rapport n° 6 est pour moi particulièrement important parce que nous arrivons au terme d'une échéance. En août 2003, M. le préfet des Alpes-Maritimes nous a demandé de reporter quelques dossiers, n'étant plus dans la conformité de la réglementation européenne. Depuis, notre administration a beaucoup travaillé sur ce sujet. Je voudrais d'ailleurs remercier et féliciter Jean-Robert LEFEVRE et Antoine DELAHAYE qui, ces derniers jours, ont mis un coup d'accélérateur pour faire en sorte que ce plan agriculture dont vous avez vous-même souligné l'importance, puisse aujourd'hui apporter un renouveau.

En effet, je considère pour ma part qu'il s'agit du plan de la dernière chance pour l'agriculture.

Les dernières statistiques font état d'une forte déprise et, malgré les 4,4 M€ attribués par le conseil général des Alpes-Maritimes depuis 2004, nous constatons une baisse du nombre d'exploitants qui au début des années 2000 était de 2 620 et, au début de l'année 2006, de 2 060. L'analyse sectorielle prouve que, sur le littoral, les surfaces en légumes et en fleurs sont en diminution de 21 %. L'oléiculture elle-même, malgré une labellisation, est à la baisse également. Dans le haut pays, la situation est moins tendue, l'élevage bovin et caprin est stable à moins 2 % et l'élevage ovin en légère progression. Nous constatons donc une forte déprise.

L'analyse économique ne témoigne pas d'une plus grande solidité. En effet, l'âge moyen des chefs d'exploitation est de 58 ans contre 54 ans lors du recensement agricole en 2000. La profession ne se renouvelle donc pas. Les moins de 40 ans représentent moins de 10 % et les plus de 60 ans, 45 %.

Principal frein à ce non renouvellement des générations : l'absence de foncier disponible à des prix abordables, mais également la difficulté de transmettre les exploitations dont la plupart sont inadaptées aux conditions de production modernes.

En conclusion, M. le Président, vous nous proposez de voter un plan de relance qui doit se faire par des actions concomitantes et coordonnées de la part des collectivités concernées : communautés d'agglomération, communautés de communes, communes et organisations professionnelles. Le conseil général propose aujourd'hui de développer et d'organiser une politique départementale dans plusieurs directions :

1) Le foncier agricole

- Application de la DTR et l'application des périmètres de protection des espaces agricoles périurbains.
- Création, qui répond d'ailleurs à l'intervention de M. Papi, d'une commission départementale de gestion et de valorisation des espaces agricoles et pastoraux.

2) Les aides agricoles

Parallèlement, nous avons demandé à l'Europe un régime d'exemption et je veux souligner, M. le Président, le fait que votre poste de ministre délégué à l'aménagement du territoire aujourd'hui nous a facilité grandement la discussion avec le ministère de l'agriculture pour sortir de ce régime de notifications qui, ces dernières années, ont fait que notre politique agricole ne portait pas ses fruits, malgré les sommes importantes investies, pour en arriver à un véritable régime d'exemption.

- Régime d'exemption qui fait que nous pouvons continuer à nous appuyer sur la mobilisation des crédits communautaires et d'une politique de projets 2007/2013 ;
- Simplification parce que nous proposons un dispositif unique avec un taux maximum d'aides publiques pour tous les investissements des exploitants ;
- Je ne reviens pas sur ce que vous avez très bien exposé déjà dans votre préambule avec le programme AIME (aide aux investissements et à la modernisation des exploitations agricoles), les subventions qui vont de 40 à 50 % voire 60 % pour les exploitants en montagne agricole, ainsi que le taux maximum pour les jeunes agriculteurs ;
- Une réactivation de l'aide aux producteurs pour la rénovation des vergers dans le cadre du plan 2007/2013 ;
- L'assouplissement de l'aide aux CUMA ;
- Le confortement des actions vétérinaires ;
- Le soutien aux foires-concours agricoles.

3) L'accompagnement et le soutien aux organismes agricoles

Le troisième volet est l'accompagnement et le soutien aux organismes agricoles dans le cadre de projets qui permettent - et c'est quelque chose d'important, vous l'avez voulu lors de la commission agricole que vous êtes venu présider - l'évaluation et la valorisation des résultats dans les conventions d'objectifs.

Enfin, nous continuons à défendre la valorisation des produits par filières : développer l'agrotourisme, relancer les producteurs consommateurs de l'agriculture biologique. Voilà qui passe également par une meilleure formation.

M. le Président, comme vous l'avez souligné, il faudra que nous essayions d'agir au mieux pour que la consommation alimentaire qui relève de l'autorité du conseil général, utilise au maximum la production agricole de nos professionnels et de nos agriculteurs, par exemple dans les cantines des collègues, tout en respectant le code des marchés publics.

D'ailleurs, à ce sujet, une expérimentation est déjà menée par la société Agrobio sur les produits bio et vous avez vous-même voulu proposer une convention d'objectifs avec cette association.

Je crois que le plan « agriculture avenir » qui véritablement doit nous aider à relancer l'agriculture dans les Alpes-Maritimes est, je le disais tout à l'heure, le plan de la dernière chance pour sauver un agritourisme.

Voilà, M. le Président, les principales caractéristiques de ce rapport n° 6.

8. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION DU MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL (SOMINICE) - COMPTES ANNUELS 2005 - DEMANDE DE QUITUS.

M. GINESY.- Le nombre d'acheteurs sur le plan des produits alimentaires a augmenté. Le chiffre d'affaires a baissé en raison de la cessation d'activité du Cadran. Les compressions de personnel sont également terminées. Telles sont les caractéristiques qui font que le résultat de l'exercice fait malgré tout ressortir un bénéfice net comptable de 81 693 € contre 23 202 € pour l'exercice précédent, donc en très nette augmentation.

Je vous propose, M. le Président, de donner quitus à la SOMINICE.

10. AVIS DU DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES SUR LE SCHEMA INTERRÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU MASSIF DES ALPES.

M. GINESY.- Il s'agit du rapport pour agréer le schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif qui nous est présenté par le préfet de région, préfet coordonnateur de massif, et le président de la commission permanente qui souhaitent que l'assemblée départementale se positionne sur le schéma interrégional de massif avec des incidences fortes pour l'aménagement de notre territoire.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. GUEGUEN, pouvez-vous nous présenter le rapport 7, qui est aussi un dossier important, et le rapport 9.

7. PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT À L'AUGMENTATION EN CAPITAL DE LA SAFER.

M. GUEGUEN.- M. le Président, nous sommes dans le droit fil du plan de la politique agricole voulue par vous-même dans le département des Alpes-Maritimes. Il s'agit de pouvoir mettre en œuvre les dispositions de la DTR au travers d'une action menée par la SAFER

qui, en cela, jouera le rôle de partenaire privilégié dans l'exercice du droit de préemption ô combien essentiel dans le nouveau dispositif que nous allons sans doute adopter.

En l'état actuel, la SAFER n'a pas la possibilité d'exercer pleinement son rôle. Comme à l'accoutumée, nous recherchons l'efficacité, aussi le conseil général se propose de participer à hauteur de 230 040 € au titre du capital social de la SAFER en faisant l'acquisition de 12 780 actions, et d'avoir ainsi la possibilité, en tant que partenaire privilégié, de mener à bien les actions de préemption, élément essentiel du volet foncier de la politique agricole du département.

9. BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL - DM2 2006.

M. GUEGUEN.- Il s'agit de mettre en place, par diminution, la subvention d'équilibre du Département, à savoir 12 300 €. Ceci démontre la gestion rigoureuse faite actuellement au laboratoire vétérinaire départemental par son directeur.

M. Le Président.- Je vous remercie. Qui souhaite s'exprimer ? M. TUJAGUE pour le groupe communiste.

M. TUJAGUE.- Merci M. le Président. Sur les rapports 6 et 7 d'abord, globalement, nous vous confirmons d'abord en séance publique l'approbation que nous avons apportée à ces rapports en commission et que notre collègue Marius PAPI a rappelée tout à l'heure.

Bien sûr, sur les trois volets de la politique proposée, à savoir le foncier, les aides agricoles et la coopération avec les organisations professionnelles, c'est le volet foncier qui retient plus particulièrement notre attention puisque c'est la première fois, comme cela a été dit, qu'il est traité de façon approfondie. Inutile de rappeler que le foncier qui est une question essentielle pour tout ce qui touche au développement du département et dans tous les domaines, l'est plus encore en agriculture qui ne peut s'imaginer sans terre.

Premièrement, la décision d'augmenter de façon très significative notre participation au capital de la SAFER, opérateur foncier majeur en agriculture, nous convient tout à fait. Vous y ajoutez un engagement d'utiliser toutes les possibilités que donne la loi sur les territoires ruraux, vous y ajoutez la constitution d'une commission départementale de gestion et de valorisation des espaces agricoles, tout ceci constitue un tout cohérent et aussi une avancée marquante, à condition toutefois, et nous nous permettons de le dire, que dans la pratique tous les terrains à vocation agricole soient pris en considération et que les acquisitions se fassent au cours du marché, sans spoliation des propriétaires, je l'ai déjà indiqué en commission, faute de quoi nous risquerions de nous exposer à une rétention de terrains qui irait à l'encontre de l'objectif recherché. Si l'objectif concerne l'avenir de l'agriculture, il concerne aussi, vous l'avez dit et M. PAPI également, le développement durable du territoire des Alpes-Maritimes. En effet, y a-t-il d'autres moyens de lutter de façon efficace contre l'urbanisation excessive que de conserver les terrains à l'agriculture ?

Dans ce domaine, nous prenons acte également que le pôle agricole des Plans de Gattières fait l'objet à la DM2 d'un financement et est cité comme première intervention du Département dans le nouveau cadre que nous arrêtons aujourd'hui. Très bien, nous en prenons acte, mais nous notons aussi, M. le Président, qu'un autre projet dont la réalisation dépend exclusivement de notre volonté et de notre décision, doit lui aussi être mis en œuvre sans retard : il s'agit du projet de la Baronne. Le Département est déjà propriétaire de terrains dont la vocation agricole est indiscutable, la décision de principe de réaliser l'opération a été prise lors d'une précédente session et nous savons que nous avons la possibilité de créer là une dizaine d'exploitations nouvelles faisant

appel à des techniques innovantes et respectant l'environnement. Nous souhaitons très concrètement que pour qu'aucun retard nouveau ne soit pris, les crédits nécessaires à l'aménagement de lotissements soient inscrits au budget primitif 2007. Le pôle de la Baronnie serait le témoignage de notre engagement, ce serait aussi une vitrine exceptionnelle de cet engagement départemental.

En ce qui concerne les aides aux investissements et à la modernisation des exploitations, nous notons avec satisfaction que celles qui avaient été maintenues malgré l'application des directives européennes sont confirmées et que de nouvelles interventions élargies et simplifiées sont proposées. C'est très bien. Nous notons aussi que cette façon de faire tranche beaucoup avec la complexité de plus en plus grande et surtout avec la très forte réduction des concours de l'Etat et de l'Europe à l'égard de l'agriculture.

Ceci confirme, et je terminerai là-dessus, qu'en matière agricole comme dans les domaines de la santé, des routes, de la jeunesse, du logement, les interventions que vous nous proposez et qui fondent la politique du Département ont certes un intérêt direct pour les habitants des Alpes-Maritimes, mais elles visent aussi, et cela ne peut pas nous échapper, à atténuer les dégâts considérables causés par les politiques nationale et communautaire et elles servent, dans le cas qui nous occupe, de palliatif au désengagement de l'Etat.

Si notre département fait partie de ceux qui, momentanément en tous cas, ont la capacité de supporter ces désengagements (mais pour combien de temps ?), il est évident qu'une telle politique ne peut à terme qu'introduire de graves disparités entre les territoires de notre pays, ce qui ne devrait pas vous échapper en tant que ministre de l'aménagement du territoire.

Ceci dit, nous voterons sans hésiter les rapports 6 et 7.

Je continue sur le n° 8 : rapport sur le quitus à la SOMINICE.

Nous avons précédemment fait un certain nombre d'observations qui restent pour l'essentiel valables cette année, sur l'exercice 2005 précisément. En effet, bien que la présentation du rapporteur ne l'ait pas fait apparaître, il est clair qu'aujourd'hui le chiffre d'affaires de la SOMINICE est de plus en plus dépendant d'activités annexes ou accessoires qui, pour certaines, n'ont rien à voir avec l'objet d'un marché d'intérêt national chargé de la commercialisation de fleurs ou de produits alimentaires, et cette part va dépasser 50 % en 2006.

Par ailleurs, le rapport qui nous est présenté note comme très positif le fait que le nombre d'acheteurs du MIN a presque doublé entre 2004 et 2005. On pourrait effectivement s'en féliciter si cette évolution s'était traduite par une augmentation proportionnelle, ou presque proportionnelle du chiffre d'affaires. Malheureusement il n'en est rien et on peut donc légitimement se demander à quoi sert d'augmenter ou d'annoncer une augmentation du nombre d'acheteurs si ceux-ci ne sont pas convaincus qu'ils ont intérêt à acheter sur le marché d'intérêt national.

C'est d'ailleurs là tout le problème qu'illustre de façon un peu caricaturale, et j'y reviens, l'organisation de la fête des MIN. Cette manifestation a coûté 145 000 € en 2005, cela figure dans le rapport, mais n'en a rapporté que 52 000. Cette fête des MIN s'adresse à des consommateurs, c'est-à-dire à des personnes qui jamais plus n'auront l'occasion de faire leurs achats sur le MIN. Donc, sans nier l'intérêt de cette fête ouverte au grand public, nous pensons que les 100 000 € de déficit, en tout cas couverts par la SOMINICE seraient mieux utilisés pour communiquer vers les nouveaux acheteurs que j'évoquais tout à l'heure, pour les persuader d'acheter au MIN.

Enfin, l'exercice 2005, et cela ne doit pas nous échapper, est marqué par les conséquences de la fermeture du Cadran, un service de moins pour les horticulteurs, beaucoup d'acheteurs en moins sur le MIN et qui font défaut. Sur le plan financier, 30 % de chiffre d'affaires en moins. Compte tenu des déficits que l'on attribuait au Cadran et qui étaient certainement vrais, on aurait pu espérer un résultat particulièrement positif en 2005 par rapport à 2004, il est en réalité quasiment identique et même légèrement inférieur.

Tout ceci nous conduit à redire notre vigilance à l'égard de cette gestion du MIN dont nous faisons déjà appel l'année dernière.

Pour autant, nous ne voterons pas contre ce rapport. Cette année, nous nous abstenons parce que nous prenons en compte les améliorations apportées au fonctionnement quotidien du MIN et, surtout, nous tenons compte du fait que la SOMINICE ait fait réaliser une étude sérieuse pour envisager les aménagements à apporter au marché d'intérêt national pour le conserver sur son site actuel. Il reste maintenant à concrétiser cette volonté, mais ceci justifie que nous nous abstenions sur ce rapport.

Sur les autres, nous voterons pour.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je m'excuse, j'interromps la séance pour une dizaine de minutes parce que le direct avec l'Atlantique n'est pas évident. On me signale que nous serons dans quelques secondes en relation avec Jean-Pierre Dick. Je suspends donc la séance, elle reprendra dans une dizaine de minutes.

La séance, suspendue à 12 h, reprend à 12 h 20.

M. Le Président.- Merci pour votre témoignage de soutien à notre champion. C'est aussi cela, l'image d'un département, dans tous les domaines, l'action sociale, l'agriculture, l'économie ; ces chefs d'entreprise, ces sportifs vivent à l'unisson en démontrant l'amour de leur terre et de leur mer.

La séance reprend. Nous venions d'entendre sur les rapports agriculture l'intervention de Francis TUJAGUE pour le groupe communiste et je passe maintenant la parole, pour le groupe socialiste, à Paul CUTURELLO.

M. CUTURELLO. - Ce rapport, nous l'avons dit, Jean-Raymond VINCIGUERRA en a parlé lors de l'intervention qu'il a faite sur les orientations budgétaires, nous l'approuverons.

Concernant l'agriculture, d'abord un étonnement, une demande de précision et également une question.

Dans le texte de la délibération il est mentionné qu'il fallait harmoniser, préparer des mesures pour que, à l'égard de l'aide de la commission européenne, les choses soient les plus simplifiées possible. Or, la délibération n'évoque pas la nouvelle réforme de la politique agricole commune, entrée en application le 1^{er} janvier 2006 et qui modifie le mode de calcul des aides de la communauté européenne, désormais basées sur une référence financière historique et un mécanisme appelé le « découplage ». Auparavant et jusqu'au 1^{er} janvier 2006, plus les agriculteurs produisaient de lait, de viande, de maïs et de céréales, plus ils bénéficiaient d'aides, ce qui aboutissait à des inégalités : 20 % des agriculteurs touchaient 80 % des aides. La réglementation mise en vigueur au 1^{er} janvier 2006 fait que c'est sur la base de ce passé que sont attribuées les nouvelles aides de la politique agricole commune, si bien que cette réforme fige les distorsions et les inégalités de traitement dont étaient victimes certains agriculteurs et certains producteurs. En l'appliquant, elle

pénalise une nouvelle fois les agriculteurs qui s'étaient engagés très tôt dans une agriculture durable et non productiviste.

Je suis à moitié étonné parce que l'Etat français, le gouvernement auquel vous appartenez n'a pas jugé utile d'utiliser la subsidiarité sur ce dossier, ce qu'ont fait d'autres gouvernements pour essayer d'infléchir les choix de la commission. Peut-être que cela explique le fait qu'on n'en parle pas dans la délibération.

Ensuite, un autre domaine m'interpelle et j'aurais aimé avoir des précisions. Il est largement question dans la délibération, avec carte à l'appui, des espaces agricoles périurbains, des 82 communes citées dans lesquelles il y a quand même un espace agricole périurbain extrêmement important, considéré comme étant le poumon de notre département : la plaine du Var.

Il y a là une contradiction dans l'une des annonces (il ne s'agit que d'une annonce mais malgré tout c'est important) qui ont été faites récemment par vous-même et par le maire de Nice sur le fait que vous souhaitiez que la plaine du Var soit classée espace d'intérêt stratégique national. Alors, comme il ne s'agit pas d'un intérêt stratégique agricole, je m'interroge.

Par ailleurs, la chambre de commerce et d'industrie elle-même...

M. Le Président.- Une stratégie nationale ne peut pas être agricole ?

M. CUTURELLO.- Je vous pose la question.

M. Le Président.- Vous dites que ce n'est pas une stratégie agricole, c'est une affirmation bien rapide.

M. CUTURELLO.- Non, c'était une question, M. le Président. Je ne suis pas le seul à m'interroger puisque, dans le dernier numéro de *Azur Entreprises* de la chambre de commerce de septembre/octobre 2006, la CCI s'interroge également, en particulier sur le fait que dans ce secteur près de 100 000 m² supplémentaires de surfaces commerciales sont prévues ; elle s'interroge sur ces projets et l'ambition affichée récemment par les élus locaux de faire de la vallée du Var une opération d'intérêt national, en disant : ce n'est pas compatible, il faut faire des choix, il faut arrêter de générer encore plus de mouvements de voitures sur la route nationale 202, elle est déjà saturée, nous réclamons une réflexion globale sur l'ensemble de l'agglomération niçoise.

Je pense que c'est une réflexion de bon sens et j'espère que vous l'entendrez.

Dernière chose que je voulais évoquer concernant le foncier : notre collègue TUJAGUE a beaucoup insisté sur le fait que c'est un domaine extrêmement important pour le devenir de l'agriculture et la préservation des espaces, en particulier dans la plaine du Var où la pression spéculative est très forte. Je voulais savoir, par rapport à la délibération n° 7 qui porte sur ce point, ce que vous attendez de l'augmentation importante de la participation du Département à la SAFER. Quel est l'objet de cette augmentation de capital ? Est-ce pour que le Département puisse intervenir plus fortement parmi tous les intervenants de la SAFER PACA, ou est-ce un dérivatif au fait que l'établissement public foncier départemental soit un peu perdu dans les méandres, qu'il n'aboutisse pas et que l'établissement public foncier régional s'affirme ?

J'aurais aimé avoir des explications sur ces trois sujets, entendant bien sûr que nous voterons les délibérations n° 6 et 7.

M. Le Président.- Tout cela pour ça !

Pas d'autre intervention ?

La vallée du Var : c'est la seule chose que je dirai, oui, on veut une stratégie nationale pour la vallée du Var. Oui, je défends en tant que président du conseil général auprès du ministre de l'aménagement du territoire le classement en opération d'intérêt national de la vallée du Var, parce que je ne vois pas pourquoi Marseille aurait droit à Euroméditerranée en terme d'opération d'intérêt national quand les Alpes-Maritimes ne pourraient pas avoir leur opération d'intérêt national. Je ne vois pas pourquoi l'Île-de-France pourrait avoir le plateau de Saclay que je suis en train de classer en opération d'intérêt national, et que la vallée du Var ne pourrait pas bénéficier du même classement dans les Alpes-Maritimes.

Pour autant, tout ce qui figure dans le rapport aujourd'hui démontre que l'agriculture, une agriculture moderne peut avoir totalement sa place. Le conseil général des Alpes-Maritimes a lancé, en collaboration avec la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, une étude de planification pour s'assurer que les erreurs commises par le passé ne se reproduisent pas. Car permettez-moi de vous dire que ceux qui ont pensé la zone d'activités de Carros Le Broc il y a trente ans sans penser aux moyens d'acheminer les gens domicile/travail, avec toutes les conséquences que l'on a aujourd'hui, ce n'est pas moi et ce n'est pas la plupart de ceux qui sont ici. Certains peuvent se réjouir que l'on ait bâti une ville nouvelle à Carros ou que l'on ait injecté près de 10 000 salariés sans savoir comment ils allaient se déplacer, s'il y avait des transports en commun en site propre, si on allait faire des voiries nouvelles en rive droite. Ceux qui doivent aujourd'hui réparer les erreurs de ceux qui ont participé à ce genre de décision, c'est nous. Nous n'avons certainement pas de leçon à recevoir de votre part.

Vous dites que la 202 est saturée, heureusement qu'on ne vous a pas attendus, heureusement qu'on ne vous a pas écoutés, parce que pendant des années vous vous êtes opposés à l'aménagement d'un dédoublement de la 202 en rive droite du Var que nous devons à notre seule volonté. D'ailleurs je suis heureux de vous avoir joué un beau petit tour, vous qui avez signé le contrat de plan 2000 et qui vouliez nous imposer une 202 bis à deux fois une voie : je la livrerai dans quelques semaines, à deux fois deux voies, avec une trémie provisoire d'accès à la zone d'activités de Carros Le Broc. Autant de choses que vous ne vouliez pas.

Si la plaine du Var, en plus du rapport aujourd'hui, avec la traversée du train des Pignes, a un réel avenir en matière de déplacement, des espaces pour l'agriculture qui seront préservés et un terme qui sera mis à cette espèce de désordre généré par certains, c'est de notre seule volonté parce que nous avons une vision de développement durable, de respect de la qualité de vie, de l'environnement et de la qualité des déplacements domicile/travail. Vous avez donc manqué totalement une occasion de vous taire, M. CUTURELLO, cela me fait plaisir de vous le dire.

Ensuite, pourquoi la SAFER sollicite-t-elle une augmentation de capital ?

Les départements littoraux sont des territoires à fort enjeu où la pression sur les biens agricoles est particulièrement ressentie. La SAFER souhaite ainsi conforter ses fonds propres en augmentant ses potentialités financières d'acquisition, pour accompagner au plus près les communes concernées et intéressées par la problématique agricole.

M. TUJAGUE, vous qui, en revanche, et personne ne pourra le contester, êtes un vrai spécialiste et connaisseur de la politique agricole du département des Alpes-Maritimes, vous vous en êtes tenu au fond en posant de vraies questions qui méritent des réponses à la hauteur des enjeux que vous avez rappelés et que je partage.

Votre question principale portait sur l'avenir de la Baronne. En effet, pour l'essentiel, vous avez tracé votre vision politique qui rejoint un peu notre déclinaison en trois points. D'ailleurs, ce n'est pas un rapport que j'ai inventé, mais je revendique en avoir pris l'initiative. Je concède à toutes les organisations agricoles, à celle à laquelle vous appartenez d'avoir apporté leur contribution aux propositions que nous soumettons aujourd'hui à l'assemblée. C'est sans doute ce qui fait que nous nous sommes retrouvés à l'unanimité à la commission agriculture. Votre question était la suivante : que devient le pôle agricole de la Baronne acté par le conseil général par sa délibération du 27 janvier 2006 ?

Nous avons effectivement fait part de la poursuite des actions engagées dans le cadre du plan de relance horticole initié en 2002. Le conseil général tient à s'assurer néanmoins que la mise en œuvre des grands projets d'intérêt public, et parmi eux les projets routiers, ne vienne pas hypothéquer la pérennité d'installations agricoles. Il serait en effet irresponsable, pour répondre à une demande d'ailleurs fort légitime de la profession agricole, que le conseil général constitue des fonds d'exploitation qui devraient à moyen terme être modifiés. Si le Département s'implique auprès des agriculteurs, c'est pour leur assurer plus de garanties et plus de sérénité. Pour cette raison, les études prospectives sont en cours. Il est important de préciser qu'elles ne remettent pas nécessairement en question l'aménagement agricole des terrains de la Baronne. Toutefois, le conseil général est pleinement conscient du degré d'urgence et d'impatience des exploitants pour lesquels l'agrandissement ou l'installation est une question de survie économique. Vous l'avez souligné, je le partage. C'est précisément pour cette raison que le Département a voulu porter la problématique du foncier agricole au-delà des seuls terrains de la Baronne, sur tout le territoire départemental.

C'est bien le sens de la nouvelle politique qui vous est présentée, avec la création d'une commission départementale qui participerait à établir chaque année le programme d'action. Cette politique est un cadre que des applications concrètes viendront compléter très rapidement avec les efforts conjugués des collectivités et du conseil général.

A l'heure actuelle, la démarche la plus avancée est celle engagée par la communauté de communes des Coteaux d'Azur et la commune de Gattières, sur une superficie d'ensemble d'environ 50 hectares, où la préservation de l'activité agricole est définie comme une priorité. Sur cette superficie, 30 hectares sont déjà couramment exploités de façon viable. Sur la superficie restante, une action est menée par la communauté de communes des Coteaux d'Azur dans le cadre du contrat de plan départemental que nous avons signé ensemble pour assurer une partie de maîtrise foncière. Dans ce cadre, la communauté de communes a déjà acquis, par le biais de la SAFER, 1,2 hectare sur lequel elle a contractualisé avec un agriculteur. Sur une zone contiguë, un propriétaire a fait connaître son souhait de céder 7,6 hectares qui ont été récemment évalués par les Domaines à 2 M€ et qui seraient susceptibles d'accueillir quatre exploitations maraîchères ou horticoles. Une proposition d'action spécifique sur cette zone sera présentée lors de notre prochaine assemblée départementale.

Cela me permet en même temps, par rapport à l'intervention de M. CUTURELLO, et grâce à votre question, M. TUJAGUE, de confirmer que, pour nous, la plaine du Var est clairement un enjeu agricole aussi puisque nous allons mobiliser toute notre énergie, dans le prolongement de la communauté de communes des Coteaux d'Azur et de la commune de Gattières, pour la maîtrise foncière au service de l'activité agricole et l'installation potentielle de jeunes agriculteurs, si possible, en partenariat avec les acteurs concernés.

Voilà la réponse que je voulais vous apporter, qui me paraît en tout cas en pleine harmonie avec la vision que vous avez tracée tout à l'heure.

M. CALZA, vous voulez intervenir sur le MIN ?

M. CALZA.- M. le Président, après avoir entendu ce qu'a dit M. TUJAGUE, vous me permettez d'apporter quelques précisions.

Tout d'abord, M. TUJAGUE reproche que les activités non alimentaires et florales représentent une part de plus en plus importante. Je rappelle simplement la baisse des redevances, l'entrée gratuite des usagers et la non augmentation de la redevance depuis cinq ans ; il faut bien trouver de l'argent quelque part, à moins de claquer dans les doigts, mais je ne sais pas faire. Quand on reçoit quelques cirques qui paient l'emplacement le week-end, cela permet de ne pas augmenter les redevances des usagers et de prendre les mesures précédemment citées.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre des acheteurs, M. TUJAGUE note qu'on ne le retrouve pas dans l'évolution du chiffre d'affaires. Forcément, et pour deux raisons : d'une part, les usagers ne payent pas depuis deux ou trois ans, on ne risque donc pas d'enregistrer une augmentation du chiffre d'affaires ; d'autre part, les professionnels qui sont installés sur le MIN, eux, voient leur chiffre d'affaires augmenter. C'est leur chiffre d'affaires qu'il faut regarder et non pas celui du MIN.

Quelques mots concernant « les MIN en fête ». L'année dernière, nous avons accueilli 40 000 visiteurs habitant les Alpes-Maritimes et quelques uns le Var et leur avons présenté les produits du terroir. Ils recherchent ensuite des produits identiques à ceux qu'ils ont vus au MIN. D'ailleurs c'est une décision qui est prise à l'unanimité des usagers du MIN - sauf la chambre d'agriculture, mais c'est normal - et des organismes agricoles tels que la FDSEA, par exemple, qui sont tous présents à cette fête. Je ne comprends pas l'attitude de la chambre d'agriculture, mais ce n'est pas un problème, d'ailleurs on peut se passer de son avis.

Deux cents commerçants étaient présents pour « les MIN en fête », dont une grande partie d'agriculteurs et d'horticulteurs qui sont satisfaits de leur présence sur le MIN.

Je voudrais attirer l'attention de l'assemblée départementale, M. le Président, vous savez qu'en 2010 la concession de la SOMINICE va s'arrêter. Il faut savoir que les travaux de grosses réparations actuellement en cours, au lieu de les amortir dans le budget sur dix ans comme cela se fait habituellement, seront amortis sur cinq ans pour ceux de 2005, quatre ans pour ceux de 2006, puis sur une durée de plus en plus courte. Cela veut dire que, l'année prochaine, nous aurons un budget largement déficitaire, M. le Président. Je préfère vous le dire aujourd'hui, ainsi il n'y aura pas de surprise l'an prochain. L'année suivante sera encore pire parce qu'on ne peut pas faire des travaux de remise en conformité et les amortir en trois ou quatre ans, alors que normalement cela se fait sur dix ou douze années.

Vous aurez donc à partir de l'année prochaine un budget très largement déficitaire. Ce sont des règles économiques. Je ne sais pas si M. TUJAGUE les connaît, mais peu importe, il les apprendra. Ainsi, il ne fera plus d'observation négative.

M. Le Président.- Très bien. Je vous remercie.

M. NEGRE.- M. le Président, chers collègues, je voulais aussi apporter une précision, cette fois-ci en tant que premier vice-président de la communauté d'agglomération de Nice Côte d'Azur, sur les extensions commerciales qui viennent d'être citées sur la plaine du Var. Vous vous interrogez, cher collègue, je vous réponds. J'en ai parlé ce matin même au président de la communauté d'agglomération, le sénateur-maire de la ville de Nice qui m'a dit qu'il était lui aussi opposé à l'extension de ces surfaces commerciales parce qu'il était en phase complète avec le conseil général et son président, et nous ne bougerons le petit doigt qu'après avoir eu l'étude sur la plaine du Var pour savoir ce que nous allons faire et comment nous allons le faire. C'est ce qu'a dit

tout à l'heure le président ESTROSI en évoquant un certain nombre de dérives qui se sont produites dans le passé dans cette plaine et que nous ne voulons pas recommencer.

Nous avons donc pris tous les moyens nécessaires pour éviter justement ces erreurs et faire en sorte que, demain, la plaine du Var fonctionne convenablement dans un schéma de développement durable.

M. Le Président.- Je vous remercie pour cette précision. D'ailleurs je veux rappeler que lorsqu'un certain nombre de groupes souhaitent implanter à Saint-Isidore de nouvelles superficies, ayant désormais la maîtrise de la départementale 6202, j'ai fait connaître mon opposition formelle et qu'en aucun cas nous ne leur accorderions les accès nécessaires.

M. CUTURELLO, vous pouvez agiter tout ce que vous voulez, mais tout le monde connaît mon opposition à tout cela. On a fait assez de ravages dans la plaine du Var, on est là maintenant pour soutenir l'excellence et la compétitivité dans tous les domaines, que ce soit l'agriculture ou les nouvelles technologies de l'information et de la communication telles que les soutient Bernard ASSO, et nous nous en tiendrons à cet esprit et à cette démarche.

Toutes les réponses ayant été apportées, je mets aux voix les rapports agriculture et montagne.

Le dossier n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 8, mis aux voix, est adopté (abstention des groupes communiste, socialiste et vert). Monsieur CALZA ne prend pas part au vote.

Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Pour les dossiers solidarité santé insertion, je passe la parole à Mme LAURIERE pour les 11 et 12.

11. POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE SOUTIEN AUX FAMILLES D'ENFANTS LOURDEMENT HANDICAPÉS EN ATTENTE DE PLACEMENT DANS UN ÉTABLISSEMENT SPÉCIALISÉ.

Mme LAURIERE.- Vous en avez parlé ce matin, ce rapport a pour objet de vous présenter une proposition de prestation d'aide sociale forfaitaire pour les enfants lourdement handicapés dans l'attente de la mise en œuvre de la prestation de compensation du handicap inscrite dans la loi du 11 février 2005 et applicable au 11 février 2008.

Devant les difficultés que rencontrent les familles, il vous est proposé d'anticiper sur les obligations issues de la loi du 11 février 2005 et de verser dès à présent une prestation complémentaire à ces familles, d'un montant de 750 € par mois, jusqu'à son application le 11 février 2008.

Un crédit de 20 000 € sera inscrit pour cette nouvelle prestation au titre de l'année 2006.

12. MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH) DES ALPES-MARITIMES - AVANCE DE TRÉSORERIE.

Mme LAURIERE.- Les crédits qui seront délégués par le ministère en charge des personnes handicapées au profit de la MDPH étant susceptibles de n'être versés qu'en mars/avril, le Département envisage le versement d'une avance sans intérêts de 100 000 € pour permettre au groupement d'intérêt public de pallier d'éventuelles ruptures de trésorerie.

Le principe de ce versement et la convention ont été soumis à l'avis du payeur départemental et ont été approuvés par délibération de la commission exécutive de la MDPH en date du 2 octobre 2006.

Il vous est proposé d'habiliter le président du conseil général à cosigner la convention à intervenir entre le Département et la MDPH des Alpes-Maritimes et de donner délégation à la commission permanente pour le suivi de l'exécution de ce dossier.

M. Le Président.- Je vous remercie. Pr. GILLY, le rapport n° 13.

13. LANCEMENT D'UN NOUVEL « APPEL À PROJETS SANTÉ » POUR ÉLARGIR ET MODERNISER LES MOYENS MIS À DISPOSITION DES ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE DANS LES ALPES-MARITIMES.

M. GILLY.- Il s'agit de la reconduction des projets que nous avons votés il y a trois ans et qui s'adressent aux professionnels de santé pour innover, moderniser et compléter leur équipement en vue d'un meilleur diagnostic, d'une meilleure recherche et de meilleurs soins. Je dois dire que cet appel à projets est absolument innovant, c'est une avancée extrêmement importante pour la santé dans les Alpes-Maritimes.

Je ne veux citer que deux équipements : le cyberknife, cet accélérateur de particules permet d'irradier avec précision les tumeurs mobiles en protégeant les tissus sains, et tout naturellement le robot chirurgical polydisciplinaire qui permet des interventions d'une très grande finesse.

Le doyen de la faculté de médecine et moi-même avons rappelé tout ce qu'apporte le conseil général au domaine médical et il y a eu une répercussion et un accord extrêmement ému de la part des médecins et des professionnels.

M. Le Président.- Merci, Professeur. Dr. HERICORD, le 14 et le 16.

14. TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE OU SIGNATAIRES DE LA CONVENTION TRIPARTITE - CADRE D'ÉVOLUTION POUR L'EXERCICE 2007.

Mme HERICORD.- Le taux moyen de reconduction des budgets de fonctionnement de ces établissements en dépenses nettes sera fixé à 2 % par rapport à 2006, en sachant que des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées selon les critères définis dans le rapport.

16. DEMANDE DE DÉROGATION POUR UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SOLLICITÉE PAR LE SIVOM VAL DE BANQUIÈRE POUR LE MULTI-ACCUEIL « LA GALIPETTE » À LA TRINITÉ.

Mme HERICORD.- Nous passons de 10 000 habitants à 10 046, je pense donc qu'on peut accorder la subvention annuelle de fonctionnement que nous allouons aux autres structures d'accueil, crèches et haltes-garderies.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je passe la parole à M. LELEUX pour le rapport 15.

15. PLAN DE COHÉSION SOCIALE - ADHÉSION DU DÉPARTEMENT À LA MAISON DE L'EMPLOI DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA-ANTIPOLIS.

M. LELEUX.- Il s'agit d'approuver les statuts de la maison de l'emploi de la communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis, de décider d'y adhérer et d'y désigner nos représentants proposés par la commission : le Dr. Georges ROUX en tant que titulaire et Eric PAUGET en tant que suppléant.

M. Le Président.- Je vous remercie. Qui souhaite prendre la parole sur l'ensemble de ces dossiers ?

M. VICTOR.- J'interviendrai sur les dossiers 11 et 12 et Francis TUJAGUE aura deux mots à dire sur le 14 et le 16.

Concernant ces deux dossiers sur le handicap, notamment le n° 11, M. le Président, je vous ai écouté samedi en milieu de journée sur FR3 où vous avez évoqué la détresse des familles confrontées à ces situations d'enfants ayant un gros handicap. Bien entendu nous voterons ces dossiers mais permettez-moi quand même quelques observations.

D'une part, en prenant l'initiative de cette prestation complémentaire de 750 € par mois, quitte à me répéter mais malheureusement c'est la triste réalité, une fois de plus nous venons anticiper sur ce que l'Etat devrait faire. L'Etat ne fera qu'en 2008, nous anticipons. C'est une charge supplémentaire qui sera de notre responsabilité, c'est un peu le fond de la question.

Sur la forme, nous allons voter 20 000 € de budgetsur cette question, 750 € par mois, 1 500 € pour deux mois, si nous faisons une division, nous verrons rapidement que vont en bénéficier seulement 13 enfants ou 13 familles. Ce n'est pas une critique que je formule mais, d'ores et déjà, et alors que nous ne savons pas combien il y a d'enfants lourdement handicapés dans ce département, c'est difficile à déceler, j'attire l'attention sur ce que devra être pour le budget 2007 notre contribution en ce domaine, si l'on peut évaluer. Certains disent entre 50 et 60 enfants en situation de gros handicap dans le département. Là, nous nous engageons en gros pour une douzaine ; pour le budget 2007 voyons bien ce que devra être notre contribution.

D'autre part, toujours sur cette question, si l'on prend le taux moyen de 15 €, c'est le chiffre officiel pour une heure d'auxiliaire de vie, nous allons soulager les familles pour une cinquantaine d'heures seulement dans le mois. C'est à la fois bien et insuffisant. Je dis cela aussi pour que nous ayons devant nous ce que devra être notre engagement plus tard.

Enfin, sur cette question du gros handicap et notamment des structures d'accueil des enfants en pareille situation, il a été évoqué au cours de cette émission à laquelle je faisais allusion

tout à l'heure, une structure en voie de création à Mougins d'une quarantaine de places. Il faut que l'on sache aussi que sur cette structure, alors que c'est l'Etat qui donne les accréditations, il semble qu'actuellement il se fasse un peu tirer l'oreille pour les accorder. L'Etat, lui, va participer pour 5 places seulement et nous, nous devons financer environ 35 places.

Cela n'est pas a contrario de ce qu'évoquait Marius PAPI dans son intervention : puisqu'il faut que nous prenions la place de l'Etat, puisque nous devons assumer les responsabilités à sa place, concernant les structures notamment, intervenons auprès des communes pour qu'elles réservent les terrains afin que nous puissions réaliser toutes ces structures d'accueil pour le gros handicap.

Sur le rapport n° 12, non seulement la responsabilité a été transférée - et nous ferons les comptes à la sortie - personnellement je pense que là aussi, en matière de handicap, à aucun moment ça ne pourra être à l'euro près, comme vous le dites si souvent, M. le Président, mais pire, dans ce dossier-là, nous allons faire la banque pour l'Etat puisque nous allons à nouveau avancer des sommes que lui-même ne peut à ce jour nous délivrer.

Dernier mot en ce qui concerne la maison du handicap. J'ai eu plusieurs observations soit de personnes handicapées, voire d'associations qui souhaiteraient qu'il y ait une signalétique un peu plus importante, un peu plus conséquente pour que les gens trouvent plus facilement la maison du handicap sur le boulevard Paul Montel, ou sur la route de Grenoble, tout dépend de quel endroit nous arrivons, de façon à ce qu'ils puissent avoir un accès facilité et, parallèlement aussi, qu'il y ait un effort de communication. Je sais que nous faisons beaucoup d'efforts de communication en d'autres domaines, mais il faudrait en faire un pour bien donner tous les renseignements nécessaires à tous les publics concernés par l'existence de la maison du handicap. Merci.

M. Le Président.- Je vous remercie. Simplement, pour précision, il y a eu une conférence des présidents au cours de laquelle chaque groupe, sur l'ensemble de ces rapports, m'a demandé pour les seuls dossiers 11 et 12, trois minutes de temps de parole que vous avez déjà largement dépassées, M. VICTOR, vous êtes à sept minutes exactement. On a une conférence des présidents, on essaie de fixer des règles du jeu. Je vous le dis, je ne vous ai pas interrompu, et maintenant M. TUJAGUE me demande à d'en rajouter sur d'autres rapports dont on ne m'a pas parlé à la conférence des présidents. Je veux bien vous donner la parole pour quelques secondes, M. TUJAGUE, j'ai ensuite Mme BOY-MOTTARD qui me l'a demandée pour le groupe socialiste, essayons de nous en tenir aux règles du jeu que nous fixons entre nous. Si je réunis les présidents de groupe à la veille de chaque séance, c'est pour essayer d'avoir des séances disciplinées.

M. TUJAGUE, vous avez la parole.

M. TUJAGUE.- Trente secondes sur deux rapports.

Sur le 14, qui concerne la tarification des établissements sociaux et médico-sociaux, pour attirer votre attention et expliquer notre abstention sur ce rapport, sur le fait que de plus en plus nous constatons dans les établissements publics, maisons de retraite, que les crédits normalement prévus pour l'hébergement doivent équilibrer les charges liées à la dépendance. Cela pose un vrai problème. M. ALBIN a eu l'occasion de le rappeler à plusieurs reprises, c'est une question sur laquelle il faudra bien se pencher.

Sur le 16, il s'agit de la jeunesse, M. le Président, je vous ai déjà parlé de cette question. Nous assistons aujourd'hui à un désengagement très important de la caisse d'allocations familiales à l'égard des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse, qui va se traduire soit par une réduction considérable des actions dans ces directions, crèches, CLSH, etc., soit par une

participation demandée aux collectivités qui ne seront pas en mesure d'y répondre. Je propose que, pour le budget primitif, il y ait discussion à la commission des affaires sociales et réflexion sur ce sujet. Les conséquences seront très graves dès l'année prochaine, dès 2007.

M. Le Président.-- Je vous remercie. Mme BOY-MOTTARD, vous avez la parole.

Mme BOY-MOTTARD.- Merci M. le Président. Pour ne pas allonger les débats, je vais me référer pour partie à ce qu'a dit auparavant M. VICTOR, et je compléterai par rapport à l'Etat, sur les avances que l'on fait pour le fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées, etc. Je ne reviens pas là-dessus mais nous y souscrivons pour une bonne part.

Je voudrais mettre l'accent sur les délibérations 11 et 12, ce sont des choses sur lesquelles nous avons travaillé dans le cadre de la commission exécutive de la MDPH et ce sont des propositions qui ont été formulées en cette circonstance, et formulées à l'unanimité. Nous y avons pris toute notre part.

Bien sûr, il faut que la maison puisse fonctionner, nous voterons l'avance de trésorerie. Bien sûr, il est indispensable d'apporter ce soutien aux familles dans l'attente de la prestation compensatoire qui interviendra en 2008. En revanche, nous avons fait dans le cadre de la commission exécutive une contre-proposition qu'il ne me semble pas voir apparaître ici et je pense que c'est quelque chose sur lequel on avait déjà insisté à l'occasion d'une commission, peut-être en commission permanente, à savoir la nécessité, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves handicapés accueillis dans les établissements scolaires, de l'augmentation parallèle du nombre d'auxiliaires de vie scolaire. On l'avait signalé parce que le nombre d'auxiliaires de vie scolaire n'avait pas augmenté par rapport à l'année précédente alors qu'il y avait beaucoup plus d'enfants. Dans le cadre de la commission, nous avons proposé d'augmenter ce nombre de 35 personnes, avec une prise en charge aux deux tiers financée par le conseil général et un tiers par l'Etat, si je me souviens bien.

J'aimerais savoir s'il entre dans les objectifs du conseil général et de votre majorité éventuellement de suivre dans cette voie la proposition de la commission exécutive et de proposer une piste de réflexion sur un autre point, parce que nous l'avons également évoqué lors de la commission exécutive, en l'occurrence la situation des personnels qui sont amenés à travailler dans le cadre de la MDPH et qui ont des origines diverses (COTOREP, CDES, conseil général) ce qui pose un problème de statut : est-il envisagé une réflexion pour essayer à terme d'avoir un statut commun, sur quelle base, etc. ?

Je vous remercie de votre attention.

M. Le Président.-- M. VICTOR, vous demandez d'abord si on tiendra compte du nombre d'enfants en 2007 par rapport aux crédits que nous inscrirons. Nous avons déjà fait une évaluation, un inventaire, et un pointage nous a permis de recenser 46 enfants qui pourraient bénéficier de cette aide. Vous dites que c'est bien mais ce n'est pas assez. Ce que je voudrais que vous preniez en compte c'est que, aujourd'hui, de par la participation des caisses d'allocations familiales, ces familles touchent jusqu'à 1 000 €. Or, d'un coup d'un seul, on leur offre l'opportunité de passer de 1 000 à 1 750 € : 1 000 € de la CAF et 750 € du conseil général. Ce n'est pas « bien mais peut faire mieux », ces 750 € on ne les a pas inventés, on a rencontré les familles, je les ai rencontrées personnellement d'ailleurs et j'ai essayé d'évaluer avec elles leurs besoins en nombre d'heures par semaine, en prise en charge, en visites et soins à domicile... C'est par rapport à leurs indications que nous avons évalué ce chiffre.

Maintenant, vous savez que c'est un domaine, je vous le dis à vous comme à Mme BOY-MOTTARD, où j'estime qu'on ne doit pas entrer dans un domaine comptable. C'est un débat que j'ai souvent eu avec M. KNECHT qui a permis des avancées importantes sur la participation du conseil général à l'acquisition de matériel pour les handicapés ; je l'ai toujours suivi parce que j'estimais qu'il avait raison. Aujourd'hui, les matériels sont de plus en plus sophistiqués, les technologies de plus en plus avancées. Nous sommes restés sur des barèmes très anciens et il a fait des propositions, je l'ai suivi. Je ne suis fermé sur rien à ce sujet, je veux simplement vous préciser que ces 750 € ont été déterminés en relation avec les familles par rapport à des besoins réels et, d'un coup d'un seul, alors que depuis des années ils étaient à 1 000 €, ils se retrouvent à 1 750 €, ce qui change beaucoup leurs conditions de vie et celles de leurs enfants pour pouvoir faire face à des tâches difficiles.

Voilà sur quelle base je voulais vous répondre.

Dans le budget 2007 on tiendra compte de ces 46 enfants identifiés, bien évidemment. A votre question sur Mougins, je réponds aux deux puisque Mme BOY-MOTTARD m'a dit qu'elle retenait aussi l'ensemble de vos interventions et qu'elle s'y associait...

Mme BOY-MOTTARD.- Non, pas l'ensemble des interventions.

M. Le Président.- Je pense que vous posiez la même question sur le financement du fonctionnement du centre de Mougins, en tout cas des personnels. Chacun ici peut se poser la question.

Je suis très attaché, vous le savez, à la politique du gagnant/gagnant. J'entends toujours les interventions de ceux qui disent « l'Etat, la solidarité de l'Etat »... Vous savez, l'argent, qu'on le prenne dans la poche du contribuable départemental, municipal ou national, on le prend dans la même poche. Je ne sais plus qui disait tout à l'heure, je crois que c'est M. TUJAGUE : vous qui êtes ministre de l'aménagement du territoire et qui faites le tour des départements, vous devez mesurer à quel point le fait de se décharger sur les collectivités va conduire à des disparités. Je vais vous dire, M. TUJAGUE, je ne crois qu'en une chose : aux volontaristes, pas aux velléitaires. Les velléitaires sont ceux qui passent leur temps à dire « il faut tout nous donner, il faut que l'Etat fasse tout ». Les volontaristes sont ceux qui prennent leur destin à bras-le-corps, ceux qui prennent des initiatives, innover, inventent et puis qui disent à l'Etat : si vous pouvez mettre à notre disposition, dans votre part de responsabilité, les outils nécessaires pour nous accompagner, c'est une bonne chose.

Dans le domaine de l'agriculture, permettez-moi de vous dire que j'ai déjà visité 88 départements, y compris les départements d'outre-mer, on a peut-être sur ce que font les Guadeloupéens en matière de canne à sucre pour la modernisation de leurs filières, beaucoup de leçons à apprendre chez les organisateurs des filières agricoles dans le département des Alpes-Maritimes. En Haute-Loire, je suis allé à la finale des labours à Vergezac où j'ai tenu une conférence avec l'ensemble des jeunes agriculteurs de France qui s'étaient réunis là-bas, je peux vous dire que les jeunes agriculteurs que j'ai rencontrés vivent à l'heure d'internet haut débit pour leurs innovations en matière de production, de valorisation, de commercialisation de leurs produits ; permettez-moi de vous dire qu'il y a peut-être aussi quelques leçons à prendre.

Ce que j'essaie de faire ici c'est de mettre des outils à disposition, mais je fais confiance aussi aux plus volontaires, aux plus innovateurs, à ceux qui ont une vision moderne des choses, et pas archaïque, parce que je pense justement, en faisant le comparatif que vous m'invitez à faire, que s'il y a des disparités en France, ce n'est pas forcément au niveau de l'aide des collectivités mais au niveau des filières elles-mêmes et dans leur propre organisation. Plus j'aurai

des filières volontaristes, engagées, avec une vision moderne des choses, et plus je serai encouragé à mettre des outils performants à disposition.

Il en est de même dans le domaine de l'établissement que nous finançons, j'ai dit à mon collègue Xavier BERTRAND : je compte sur l'Etat, tout comme on l'a fait avec le ministre de l'intérieur sur la police et la gendarmerie, je finance l'investissement, financez le fonctionnement. M. VICTOR, je veux pleinement vous rassurer, comme vous, Mme BOY-MOTTARD, le ministre de la Santé s'est engagé à prendre totalement en charge le fonctionnement et les personnels de cet établissement là où nous prenons à notre charge l'investissement.

Merci pour cette question qui me permet de démontrer, une fois de plus, que quand il y a du volontarisme local, l'Etat a plutôt envie de suivre que de rester en retrait. Il vaut mieux croire en nous pour relever nos défis et forger notre destin plutôt que de toujours attendre que cela vienne de chez les autres.

Enfin, vous avez parlé de faire la banque pour l'Etat. Pourquoi avons-nous besoin d'une avance de trésorerie ? C'est simple. C'est le premier budget de la maison départementale du handicap qui vient d'être voté par la commission exécutive à laquelle vous avez participé, Mme BOY-MOTTARD, le 2 octobre dernier. Par conséquent, la MDPH ne dispose ni de trésorerie, puisque c'est son premier budget, ni d'un fonds de roulement initial, c'est une situation tout à fait normale pour un organisme nouvellement créé. Or le budget en dépenses doit s'exécuter et le comptable ne peut payer sans disponibilité de caisse. L'objet de l'avance est donc de permettre le paiement des dépenses dans l'attente de rentrée effective de recettes. Quelles sont les recettes attendues de l'Etat ? Elles concernent principalement celles en provenance de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie pour 240 000 €, de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour 114 000 €, et de la Direction des affaires sociales pour 45 000 €, soit un total de 399 000 €.

Pourquoi l'avance de trésorerie ne donne-t-elle pas lieu à inscription budgétaire au titre de la DM2 ?

De par le plan comptable applicable aux départements, les avances de trésorerie sont gérées sur un compte de classe 5 utilisé par le seul comptable public et non retracé dans la comptabilité de l'ordonnateur. L'utilisation de ce compte est comparable à celle qui prévaut pour les lignes de trésorerie de la collectivité, donc sans impact budgétaire, à la différence que l'avance faite à la MDPH ne porte pas d'intérêts. L'opération est donc retracée dans le seul compte de gestion du payeur départemental qui a validé la procédure comptable.

Voilà la réponse que je pouvais vous apporter sur ce point.

M. TUJAGUE, vous avez parlé du désengagement des CAF. Je suis d'accord avec vous. Je partage votre inquiétude parce que, là aussi, ici comme partout ailleurs en France, je l'ai signalé, ce désengagement est très inquiétant. Mais les CAF sont pour une large part responsables de cette situation car, ces dernières années, elles se sont impliquées dans un certain nombre de domaines jusqu'au point de déséquilibrer leur propre comptabilité. Aujourd'hui, elles se retrouvent amputées, ce qui va poser des problèmes parce que nos collectivités, nos communes ou certaines associations s'étaient habituées à ce que sur un certain nombre de projets (les crèches, etc.) il y ait la subvention du Département, de la Région et de la CAF. C'est donc en effet un sujet préoccupant et qu'il va falloir regarder de près ensemble. Nous en débattons en commission, en préparation du budget 2007, mais il faut être vigilant là-dessus.

Enfin, Mme BOY-MOTTARD, vous avez parlé du nombre d'auxiliaires de vie scolaire. On en a déjà parlé. Vous l'aviez soulevé en commission permanente, je partage votre analyse et j'ai engagé la discussion avec le recteur et l'inspecteur d'académie. Nous sommes sur le point d'aboutir et, dans le budget primitif 2007, des propositions vous seront faites pour pouvoir répondre à cette préoccupation, proportionnellement au nombre d'élèves handicapés qui sont placés dans tel ou tel établissement.

Quant aux statuts différents à l'intérieur de la maison du handicap, c'est la loi, on ne peut rien faire. Sauf à ce qu'une nouvelle loi harmonise les statuts, aujourd'hui la loi a choisi de mettre en synergie différentes professions dans une même maison, ce qui démontre plutôt son efficacité d'ailleurs, mais ce n'est pas le conseil général qui peut régler un statut unique pour tous ces personnels issus de différentes institutions et différentes professions.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je vais donc mettre aux voix l'ensemble de ces rapports avant de suspendre la séance pour aller déjeuner.

Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).

Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je suspends la séance et je vous propose que nous la reprenions à 14 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 10.

La séance reprend à 14 H 45, sous la présidence de M. ESTROSI.

M. Le Président.- Je demande au Dr. FRERE de nous rapporter le dossier n°17.

17. PATRIMOINE CULTUREL DES ALPES-MARITIMES – PROGRAMMATION 2006.

Dr FRERE.- M. le Président, mes chers collègues, c'est toujours un honneur et un bonheur de relater ces dossiers du patrimoine, et encore plus aujourd'hui, mon cher Jean-Pierre LELEUX, dans une ville qui fait honneur à son patrimoine.

Ce rapport est un classique de DM 2, vous allez y voir de nombreux bâtiments culturels, mais il y a un dossier très particulier concernant le palais de l'agriculture. Il y a bien longtemps que le titre de « palais » n'est plus d'actualité pour cet édifice. C'est plutôt une lèpre sur la promenade des anglais, et c'est une volonté de notre président, de notre majorité, de réhabiliter ce bâtiment.

La première tranche va commencer dans quelques jours et c'est un honneur, une volonté politique de redonner ses lettres de noblesse à cet édifice. C'est une somme considérable

puisque plus de 900 000 euros seront investis pour les 2^{ème} et 3^{ème} tranches pour rénover ce palais de l'agriculture, qui aura fière allure dans quelques mois, sur la promenade des anglais.

Cette restructuration, de l'ordre de 80 %, s'effectuera sous la marque du conseil général et s'affichera très bientôt sur la promenade des anglais.

Voilà, M. le président, mes chers amis, j'en ai terminé, c'est toujours un dossier très intéressant et très pertinent, particulièrement aujourd'hui avec cette restauration du palais de l'agriculture.

18. SOUS-DIRECTION DE LA CULTURE – DM2 2006.

M. VEROLA.- Il s'agit, d'une part, de subventions pour différents organismes dont vous avez la liste, et d'autre part, la création d' « Hivernales », à l'image des « Estivales » qui ont eu un succès magnifique il y a quinze jours, puisque plus de 40 000 personnes se sont pressées au palais Acropolis. Nous abondons pour les Hivernales dans le même état d'esprit.

M. Le Président.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

M. VICTOR.- Merci, M. le Président. J'interviendrai seulement sur le dossier n°18, sur lequel nous nous abstiendrons parce qu'il aurait été souhaitable que l'on dissocie certaines subventions qui, à nouveau, vont être accordées.

J'interviens seulement sur la rallonge de subvention qui est donnée à l'école supérieure de danse Rosella Hightower d'un montant de 50 000 euros, sachant que la convention qui est jointe ne nous donne aucune explication sur l'utilisation, à nouveau, de 50 000 euros, après les 228 000 que nous avons versés au BP et après 45 000 lors d'une DM pour laquelle un bilan pédagogique devait nous être fourni, question posée en Commission et, à ce jour, nous n'avons toujours pas ce bilan.

Par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce dossier. On nous a dit plein de choses concernant Rosella Hightower, qu'elle n'était pas accompagnée comme il le faudrait, par des institutions comme la nôtre, mais au moins que l'on nous donne quelques éléments d'appréciation pour justifier les raisons pour lesquelles, à nouveau, nous donnons 50 000 euros supplémentaires à cette école de danse.

M. Le Président.- La commission des affaires culturelles a eu lieu, avez-vous posé la question ?

M. VICTOR.- Oui.

M. Le Président.- Avez-vous eu la réponse ?

M. VICTOR.- Non. Difficultés de gestion ; en gros, on n'arrive pas à boucler la fin d'année ou la fin de mois.

Dr FRERE.- J'ai donné de longues explications.

M. VICTOR.- Il devait y avoir aussi un bilan pédagogique que l'on nous a promis, qui avait été annoncé lors de réunions précédentes, que nous attendons toujours.

Dr FRERE.- Le bilan pédagogique, c'est le rapport de l'Etat. Vous l'aurez quand vous le souhaitez.

M. Le Président.- Une séance publique, cela se prépare à travers des commissions qui se réunissent et où ce genre de questions sont posées.

M. VICTOR.- On ne parle pas de peu de choses.

M. Le Président.- Si c'est pour faire un effet de séance...

M. VICTOR.- Non, aucun effet. On parle quand même de 50 000 euros. J'ai dit ce que j'avais à dire sur la question.

Permettez-moi quand même, M. le Président, une intervention à l'occasion de ce dossier, car derrière, il y a des associations culturelles. Il y a actuellement un émoi important concernant une ordonnance gouvernementale sur la taxation de l'utilisation du domaine public par les associations, et que la ville de Nice s'est empressée de mettre en œuvre avec le zèle qu'on lui connaît habituellement.

M. VEROLA.- Nous sommes à Grasse, pas à Nice.

M. VICTOR.- Mais cette disposition existe partout. J'aurais souhaité, d'une part, connaître votre sentiment sur cette question, et en tout cas, en tant que membre du Gouvernement, au moins obtenir, concernant l'application de cette ordonnance, que tout le mouvement associatif soit dissocié de l'application de cette ordonnance car c'est la moindre des choses que, pour des bénévoles, on ne vienne pas les taxer pour l'occupation du domaine public.

M. Le Président.- Je ne ferai aucune ingérence dans les affaires de la ville de Nice. Chaque municipalité gère ses relations avec son tissu associatif comme il l'entend. Le conseil général n'est pas un lieu de débat « nissardo-nissart », tel que je vous l'ai souvent dit - d'ailleurs, je suis très heureux que nous puissions nous réunir aujourd'hui à Grasse car je vois que l'on parle moins de Nice ; ce n'est pas parce que 8 membres de l'opposition sur 11 sont niçois qu'il faut toujours polluer les débats de l'assemblée départementale avec vos problèmes niçois.

L'assemblée départementale est une assemblée au service de tout le département. Vous êtes conseiller général des Alpes-Maritimes, pas conseiller général de Nice, et il y a ici un certain nombre de maires qui interprètent, qui appliquent, qui mettent en œuvre des politiques différentes comme ils le souhaitent et comme ils l'entendent dans leurs relations avec le monde associatif, c'est l'indépendance de chacun des maires.

M. VICTOR.- L'ordonnance que j'évoque est applicable à l'ensemble du mouvement associatif.

M. Le Président.- Allez débattre de cela, si vous le voulez, au conseil municipal de Nice, mais pas au conseil général.

Par ailleurs, toutes les associations du département, dès lors qu'elles ont un lien avec une action ayant un impact départemental, savent que si elles ont une difficulté pour faire face à une redevance, si elles ont besoin de compter sur la solidarité du conseil général, nous avons toujours été à leurs côtés. Je suis à leur écoute pour pouvoir les accompagner.

Merci de m'avoir offert cette opportunité, M. VICTOR.

D'autres questions ? M. CONCAS ?

M. CONCAS.- Bien volontiers, M. le Président. Pour prolonger la réflexion de Jacques VICTOR, en une minute car nous n'allons pas nous attarder sur le dossier Rosella Hightower, il y a une difficulté majeure.

C'est la simple lecture de la page 125 du dossier : comment se fait-il que l'on nous présente une série de dossiers tels que : 20 000 euros à l'association Europa Danse, et l'on nous dit l'objet de la subvention ; 20 000 euros à l'association Carte inter-musées, et l'on nous donne l'objet de la subvention ; 30 000 euros à l'association Rencontres internationales, et le premier, 50 000 euros à l'Ecole Supérieure de Danse Rosella Hightower, point, sans explications naturelles de l'usage qui doit être fait de cette somme.

Et lorsque mon collègue VINCIGUERRA pose, en commission, la question de savoir de quoi il s'agit, quelle en est l'utilisation, il n'a pas de réponse.

Alors, quelle est l'instance, quel est le lieu où l'opposition doit intervenir pour poser ce genre de question si nous ne pouvons pas le faire en commission ?

Dr FRERE.- J'ai répondu longuement en commission.

M. CONCAS.- Cette commission Culture - je le dis tous les trois mois -, ne travaille pas.

Que le président de la commission culture prenne un peu exemple sur ce qui se fait dans les dossiers économiques, où, là, les commissions vivent. Est-il extravagant de demander à cette commission de réunir les élus qui la composent pour réfléchir sur le dossier Rosella Hightower ?

Nous demandons à travailler, M. le Président, voilà.

Dr FRERE.- Il y a quand même une majorité qui mène la politique départementale - ce n'est pas l'opposition qui mène la politique départementale -, et je pense qu'elle la conduit bien, cette politique ; il suffit de regarder le satisfecit des habitants des Alpes-Maritimes pour voir que la politique culturelle du département est bien menée.

M. CONCAS.- M. le Président, vous avez là l'illustration d'une difficulté majeure : nous ne pouvons pas dialoguer, nous ne pouvons pas travailler. Ecoutez ce que je vous dis. Nous souhaitons travailler.

M. Le Président.- Attendez. Chacun à son tour. M. CONCAS souhaite travailler. MM. VICTOR et CONCAS souhaitent obtenir le rapport de l'Inspection Générale de la Danse sur Rosella Hightower ; vous l'aurez dès demain matin.

Par ailleurs, je le redis, il y a le travail en commission. Là, c'est un débat de commission, ce n'est pas un débat digne d'une assemblée plénière, franchement, vous n'êtes pas à votre niveau. Sinon, ce n'est pas la peine de faire des réunions de commission.

Vous avez envie de faire un effet de tribune sur un sujet où vous savez que l'action conduite par le conseil général est particulièrement populaire – c'est vrai que je ne vous ai pas beaucoup vus à Acropolis pendant les quatre jours de « C'est pas Classique », mais ce n'est pas une politique de gauche, c'est une politique de la majorité départementale que de démocratiser et de mettre à la portée des plus modestes et des plus faibles économiquement les plus grands ténors de la musique planétaire : de l'opéra, du philharmonique, du solo. Quand on voit comment la symphonie

du « Seigneur des Anneaux » a été reçue avec la présence d'Howard Shore, c'est à Nice que cela s'est passé, organisé par le conseil général, et gratuitement. Je ne connais pas une commune, une collectivité gérée par un exécutif socialiste ou communiste, en France, qui procède de cette manière.

Nous, la culture, M. CONCAS, M. VICTOR, nous voulons qu'elle s'adresse à tous.

Si, parce que cela vous dérange par rapport aux convictions et aux valeurs que vous êtes censés défendre et que vous défendez très mal, là où nous avons un véritable humanisme, une véritable générosité, une véritable solidarité à l'égard de tous, de toutes conditions sociales et de toutes générations, il vous faut intervenir en séance plénière pour nous demander des explications sur un rapport de l'Inspection de l'Etat sur Rosella Hightower pour essayer d'effacer le reste, cela ne trompera personne. Vous aurez tous les documents administratifs et financiers qui vous seront communiqués dès demain matin, vous n'aviez pas besoin de le demander en séance plénière, il vous suffisait de le faire en commission ;

M. VICTOR.- Ce qui a été fait.

M. VEROLA.- On a dit que la commission ne travaillait pas ; il y a d'autres questions qui avaient été posées, qui touchaient la ville de Nice, donc on n'en parle pas là, mais j'avais les réponses.

Le Président.- M. le Président, je vous fais pleinement confiance sur la conduite de votre commission et vous savez que ma solidarité, cher Auguste VEROLA, est totale. Elle ne vous est peut-être pas accordée partout, mais ici en tout cas, sachez que de la part du président du conseil général, elle est totale.

M. VEROLA.- Merci, M. le Président.

M. Le Président.- Je mets aux voix les deux rapports Culture.

Le rapport n°17 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°18 est adopté à la majorité (abstentions des groupes communiste, socialiste et verts).

Pour les collègues, Dr. ROUX.

19. RÉPARTITION DE LA PARTICIPATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2007.

Dr ROUX.- M. le Président, mes chers collègues, il s'agit de la répartition de la participation globale de fonctionnement des collèges pour l'année 2007, participation qui devra être confirmée lors du BP 2007, mais le département doit notifier aux collèges le montant pour l'année civile avant le 1^{er} novembre de l'année qui précède.

Par conséquent, nous devons, premièrement, déterminer le montant global, en prenant en compte l'actualisation des coûts de fonctionnement mais aussi l'accroissement du parc immobilier. Le montant global des subventions de fonctionnement a été évalué à 10 224 170 euros, en progression de 4 % par rapport à 2006. Et enfin, nous devons en faire la répartition collège par collège, ce que vous avez en annexe.

Tous les collèges ont reçu une subvention en progression au moins de 2 % et il est remarquable de constater que pour 43 collèges sur 71, cette augmentation est de plus de 4 %.

Ce dossier a recueilli l'unanimité des commissions éducation et finances.

Le rapport n°19 est adopté à l'unanimité.

20. ETUDES ET PROSPECTIVES DE DÉPLACEMENTS.

Dr FRERE.- Il s'agit d'opérations ferroviaires portant sur la ligne Cannes-Grasse, très importante ici, la ligne Nice-Breil, et également une opportunité de faisabilité concernant un projet de terminal de transport dans les Bouches-du-Rhône.

21. FRANCHISSEMENT DU VAR PAR LES CHEMINS DE FER DE PROVENCE.

Dr FRERE.- Nous avons longuement parlé de ce dossier. Vous avez dit, ce matin, M. le Président, que le conseil général s'engageait à faire un pont en partie basse pour relier les chemins de fer de Provence de la rive gauche à la rive droite. Vous avez également indiqué qu'il fallait, dans le cadre de ce projet, déjà s'investir pour retenir les terrains nécessaires pour aboutir.

Je dirai, en tant que conseiller général de la rive gauche du Var du canton de Levens, combien cette opportunité est importante. Vous savez que cette nationale 202 est une route excessivement dangereuse et que le fait de faire passer le chemin de fer de Provence en rive droite serait une réelle opportunité, constituerait un gain au plan de la sécurité. Cela nous permettrait, M. le Président, d'agrandir cette nationale 202 et d'y apporter une vocation sécuritaire.

C'est donc une opportunité particulièrement importante et je pense que la mener à bien, avec la Région serait un acte de volonté politique fort pour l'avenir des Alpes-Maritimes.

22. CLASSEMENT DE ROUTES DÉPARTEMENTALES EN ROUTES À GRANDE CIRCULATION.

M. VELAY.- Ce dossier concerne le classement de routes départementales en routes à grande circulation et il est ajouté une note au rapporteur car des erreurs se sont glissées sur la commune de Mandelieu-La Napoule.

Ce dossier a été approuvé à l'unanimité des deux commissions.

23. ROUTE NATIONALE 204 AU NORD DE TENDE – CONVENTIONS DE MISE EN APPLICATION DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES ISSU DE LA LOI RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS LOCALES DU 13 AOÛT 2004.

M. VELAY.- Ce dossier concerne une mise à disposition pour la viabilité hivernale en attendant le classement définitif de cette route nationale 204.

24. ACQUISITION À TITRE GRATUIT DE 729 PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 18 III DE LA LOI DU 13 AOÛT 2004 RELATIVE AUX LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS LOCALES.

M. VELAY.- Ce dossier concerne une acquisition à titre gratuit pour le département, pour la régularisation de routes nationales qui nous ont été confiées.

M. Le Président.- Je demande au groupe socialiste s'il se souhaite intervenir ?

M. ALLEMAND.- Sur le dossier n°21. C'est une délibération qui, comme vous vous en doutez, interpelle énormément les élus du parti socialiste puisque c'est un dossier auquel nous sommes extrêmement attachés. Bien entendu, nous allons le voter puisque c'est une demande que nous portons depuis de nombreux mois et nous n'allons pas faire de l'opposition pour faire de l'opposition. C'est un dossier où il faut se hisser au niveau de l'intérêt général, et l'intérêt général commande que le chemin de fer de Provence passe en rive droite du Var, pour desservir notamment la zone industrielle de Carros. Les chemins de fer de Provence le veulent, les usagers le veulent et les chefs d'entreprises de la zone industrielle le veulent aussi parce qu'ils souhaitent changer la vie de leurs salariés et leur offrir des alternatives performantes aux déplacements automobiles.

C'est une délibération que nous voterons mais nous nous posons quand même quelques questions. J'en ai dénombré au moins quatre.

Si l'on veut donner une crédibilité importante, en dehors de l'effet d'intention, la première question qui se pose porte sur les négociations en cours sur le contrat de projet. Dans le mandat de négociation qu'a reçu le préfet de Région, notamment sur les questions ferroviaires, à aucun moment il n'est question du franchissement du chemin de fer de Provence en rive droite du Var.

Je voulais attirer votre attention sur ce point. En effet, c'est très bien de vouloir proposer une délibération de cette nature au conseil général, mais il me semble qu'il faut absolument que ce projet soit intégré dans le mandat de négociation du préfet de Région. A ce jour, ce n'est pas le cas. Je vous demande de changer de « casquette » un instant et, en tant que ministre de l'aménagement du territoire, de faire en sorte que cette proposition soit intégrée dans le mandat de négociation du préfet de Région.

Deuxièmement, nous avons une perplexité car il n'y a pas d'étude précise, pour l'instant, qui nous permette d'affirmer - sauf à ce que vous l'ayez en votre possession - que l'on soit en capacité de réaliser à la fois la deux fois deux voies, et le passage du chemin de fer de Provence en rive droite sur les emprises foncières dont on dispose actuellement et la piste cyclable accessoirement, mais en tout cas, le passage des chemins de fer de Provence. Sauf si vous avez une étude complémentaire, à ce jour, rien ne démontre que techniquement et physiquement, c'est possible.

Ceci me paraît extrêmement important car - c'est le troisième point sur lequel je voulais insister - c'est une question de priorité. Je sais que vous avez toujours tendance à en faire plus que nous sur les dossiers que nous portons, mais n'en faites pas plus que nous dans le sens où l'on sait très bien que l'on ne peut pas faire tout, tout de suite. Ainsi, si nous avions mis, dans le contrat de plan précédent, la ligne Cannes-Grasse telle que les uns et les autres nous demandaient de la mettre, c'est-à-dire avec les passages à niveau supprimés, avec le saut-de-mouton à La Bocca réalisé, etc, aujourd'hui, la ligne ne serait probablement pas réouverte. Nous l'avons réouverte, et maintenant, petit à petit, nous faisons les aménagements nécessaires puisque, dans le dossier n°20, nous votons notamment la convention qui permet de réaliser la suppression des passages à niveau.

Or, vous insistez beaucoup sur le nord, en disant - et je vous en remercie - que, dans l'élaboration du pont nord de La Manda, vous allez prévoir le passage des chemins de fer de Provence en rive droite, mais aujourd'hui, la priorité, c'est le sud. Cela ne veut pas dire qu'il ne faudra pas faire le nord aussi puisque, un jour ou l'autre, il faudra relier la zone des deux côtés, mais aujourd'hui, la zone d'attractivité des salariés, même si l'on perçoit naturellement un mouvement de remontée des salariés, parce que les prix sont moins élevés, vers les vallées, aujourd'hui, c'est le

sud. Il y a 7 000 salariés, tous les jours, qui viennent du bassin niçois et qui montent travailler à Carros, dont 200 à peine prennent le chemin de fer de Provence.

Notre priorité, c'est cela. Nous sommes axés sur le sud, et là, il ne faut pas se tromper de cible.

Je pense qu'il faudrait, dans un premier temps, analyser très sérieusement comment le chemin de fer de Provence passe en rive droite, en partant du sud, pour desservir la zone industrielle à partir du bassin niçois. Que vous prévoyiez sur le pont nord les emprises pour, demain, faire franchir également le chemin de fer de Provence et rejoindre son tracé initial au nord, nous sommes d'accord, mais ce n'est pas la priorité du moment.

Enfin, quatrième point, il faudrait quand même que, très sérieusement, l'on étudie les implications financières, les uns et les autres, de cette affaire, c'est-à-dire développer des tranches : le sud et le nord.

En tout état de cause, ce que je voulais vous dire par rapport au contenu de la délibération, c'est que le conseil régional vous suivra là-dessus puisque c'est un de nos objectifs majeurs dans ce contrat de projet, mais n'essayons pas de tout faire en même temps, donnons une crédibilité à ce projet, travaillons ensemble et faisons en sorte que, très rapidement, l'on puisse desservir la zone industrielle par rapport à ceux qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire ceux qui, aujourd'hui, résident dans le bassin niçois.

Voilà ce que je voulais vous dire, M. le Président. Nous voterons ce dossier.

M. Le Président.- D'autres demandes de parole ?

M. Jean-Auguste ICART, le président de la commission.

M. ICART.- Il y a aussi un point qu'il ne faut pas oublier et qu'il faut garder comme un fil conducteur, c'est que le pôle multimodal à l'embouchure du Var est prévu dans la DTA et sera aménagé à l'emplacement du MIN ou à côté. Tout cela doit se réfléchir avec cohérence pour irriguer l'ensemble de la plaine du Var ainsi que Carros, en tenant compte des lieux d'habitation, des lieux de travail. Il faut à tout prix conserver cette cohérence à partir du fil conducteur, du fil rouge de la DTA.

M. Le Président.- Je partage, M. le Président de la commission, tout à fait votre vision des choses.

M. ALLEMAND, je sens bien que tout cela vous embête beaucoup. Il y a quelques semaines de cela, j'ai vu quelques uns de vos amis du conseil régional distribuer des tracts disant : « Le conseil général ne fait rien pour faire traverser le train » - il s'agit de votre compétence, et pas de la nôtre - alors que je réclame depuis des années que ce train puisse traverser, et que d'ailleurs, je rappelle que la directive territoriale d'aménagement est une initiative prise par un de mes prédécesseurs à l'aménagement du territoire qui s'appelle Jean-Claude GAUDIN, et par personne d'autre.

La directive d'aménagement qui a prévu la traversée du territoire par le train, est à notre initiative.

Vous avez fait preuve de lucidité en demandant le transfert à la Région du chemin de fer de Provence, donc le 1^{er} janvier prochain, il n'y aura plus de syndicat mixte ; la ville de Nice, le

conseil général des Alpes-Maritimes, la ville de Digne et le conseil général des Alpes de Haute-Provence n'auront donc plus à participer à son financement.

Je ne suis pas quelqu'un de dogmatique. Peut-être vous attendiez-vous, en faisant cette demande de transfert à la Région, à ce que je m'y oppose, à l'identique de ce que vous avez fait, vous, avec le port de Nice. Moi, j'ai dit : « Non, les plus compétents, c'est la Région pour gérer le train, donc je veux leur faire confiance ». Par conséquent, j'ai donné mon feu vert au plan gouvernemental pour que l'on vous transfère ce que vous aviez demandé.

Mais c'est quand même un peu osé de demander que l'on nous transfère, en tant qu'autorité organisatrice de transports ferroviaires, un transport ferroviaire, et en même temps, « aller rouler des mécaniques » dans tout le département en disant : « Que fait le conseil général pour lui faire traverser le Var ? » ! M. ALLEMAND, il faut assumer ses responsabilités !

Eh bien, parce que vous ne les assumez pas, j'ai décidé de le faire à votre place, c'est-à-dire pour un train qui, désormais, dépend de vous, je prends l'initiative de lancer l'opération qui va lui permettre de traverser le Var.

Vous posez un certain nombre de questions.

Contrat de projet, cela ne figure pas dans le mandat de négociation. En tant que ministre délégué à l'aménagement du territoire, vous me demandez de changer ma « casquette », je la change à cette tribune, en me disant : « Je vous demande de le mettre dans le mandat de négociation », il se trouve que le calendrier était parfaitement organisé : février à juin, consultation de tous les exécutifs de la Région et j'ai moi-même présidé la première réunion de consultation à la préfecture des Bouches-du-Rhône - où le président de la Région n'a même pas eu la décence d'envoyer un élu pour représenter la collectivité régionale, mais a délégué un simple fonctionnaire qui n'a pas pris la parole -, pour demander quels étaient les projets, puisque nous sommes sortis d'une culture de contrat de plan pour entrer dans une culture de projets, quels projets avez-vous à proposer, et en fonction de ce que vous proposez, nous verrons si nous les mettons dans le mandat de négociation du préfet ou pas.

Ce n'est pas de ma faute, M. le premier vice-président de la Région, si vous n'avez pas demandé, en tant qu'exécutif régional, avec M. VAUZELLE, à ce que le chemin de fer de Provence soit dans le mandat de négociation du préfet. C'était votre rôle. Vous ne l'avez pas fait.

Vous me le demandez aujourd'hui. Eh bien, je ne vous ai pas attendu. Puisque le président du conseil régional ne s'est pas intéressé au chemin de fer de Provence, n'a pas demandé à ce qu'il soit mis dans le mandat de négociation, le président du conseil général des Alpes-Maritimes a demandé au ministre de l'aménagement du territoire de l'ajouter dans le mandat de négociation du préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et je veux vous annoncer la bonne nouvelle : il sera intégré dans le mandat de négociation du préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à la demande du président du conseil général et à la demande du ministre de l'aménagement du territoire puisque, ici même, c'est vous qui me demandez d'emprunter cette casquette.

Ce que vous n'avez pas fait, ce que vous n'avez pas assumé comme responsabilités, je l'assume à votre place. C'est la première réponse.

M. ALLEMAND.- Ce n'est pas possible, ce que vous dites.

M. Le Président.- Je vous ai écouté, vous avez posé trois questions, j'y réponds. Chacun son tour.

Deuxièmement, vous me parlez des emprises, et M. Jean-Auguste ICART vous a parfaitement répondu. Nous avons arrêté dans la DTA un principe de faire le nœud multimodal du département sur l'emprise du MIN, là où doivent se côtoyer, se croiser, assurer le report modal, l'aéroport, le transport express régional, les lignes de grande desserte, le futur TGV, les transports routiers du département et des AOTU, et bien évidemment, le chemin de fer de Provence.

A partir du moment où l'on a arrêté ce principe dans la DTA, vous imaginez bien que, en ce qui nous concerne, nous allons lancer les études à partir de notre rapport – nous avons déjà commencé avec nos ingénieurs et nos services techniques auxquels je veux rendre hommage pour l'exceptionnel travail qu'ils ont fait sur la desserte de la plaine du Var en général -, c'est simple : vous avez la partie basse de la plaine du Var avec la zone d'activité de Carros-Le Broc, on peut imaginer un chemin de fer de Provence sur lequel il n'y a même pas de DUP à prendre puisqu'il y a déjà une emprise depuis la gare du sud avec des dessertes au Parc Impérial, à d'Estienne d'Orves, à Magnan, il peut y en avoir une au PAL, ensuite organiser une bonne desserte à Carrefour, Leroy Merlin, etc, et ensuite, envisager la traversée du Var à ce moment-là pour rejoindre la zone d'activité de Carros-Le Broc. Avons-nous prévu les emprises nécessaires ? La réponse est oui.

Bien évidemment, sur la partie sud, les emprises nécessaires, c'est l'interconnexion sur la rive gauche pour rejoindre la station multimodale du MIN. C'est ce qui est prévu dans la DTA ; cher Jean-Auguste ICART, vous venez de le rappeler. Donc, aucune raison de faire descendre en rive droite le chemin de fer de Provence, pour aboutir à quoi ? Et où ? Alors que nous sommes tous d'accord sur le fait que la station multimodale doit être en rive gauche sur l'espace réservé du MIN.

Les emprises nécessaires sont également prévues dans nos pré-études aujourd'hui pour que cela puisse rejoindre la station multimodale sur les emprises. J'ai donc répondu.

Après, vous me parlez de priorité nord/sud. Quel esprit de solidarité, M. ALLEMAND ! C'est-à-dire que selon vous, on devrait avoir un chemin de fer devenu un transport express régional qui devrait avoir une priorité au sud, et attendre je ne sais combien de temps pour desservir les populations du haut pays et assurer la succession en direction de Digne. Permettez-moi de vous dire que ce n'est pas notre esprit et notre pensée en matière d'équité et de justice. Si vous, c'est la jungle en matière de services publics et de services au public, nous, c'est au contraire l'équité et la justice en matière de services au public, et pour moi, le citoyen du moyen et du haut pays mérite autant, quel qu'en soit le coût, de pouvoir avoir accès à la rive droite du Var et à la zone d'activité de Carros-Le Broc que le citoyen du littoral.

Si vous me dites : « Mon égoïsme me conduit à vous dire qu'il n'y a qu'une priorité, c'est le sud, et puis le nord, on verra bien, ces pauvres manants des vallées du haut pays, cela n'a pas d'importance pour nous, ils arriveront en second lieu », pour moi, c'est tout et en même temps. C'est tout ce qui fait notre différence.

Moi, c'est l'égalité, la justice et l'équité.

Vous, c'est un esprit très partisan qui s'adresse aux plus favorisés, aux plus nantis, ceux qui sont sur le littoral.

Ce sont deux démarches totalement différentes. Je vous ai répondu. Aujourd'hui, le rapport que nous adoptons est un rapport de justice. Deuxièmement, oui, le préfet de Région aura, dans son mandat de négociation, à ma demande, là où vous ne l'avez pas fait alors que c'était de votre responsabilité avec l'exécutif régional, le chemin de fer de Provence sur sa traversée du Var,

étant bien entendu que l'on ne peut pas mettre dans un mandat de négociation du préfet de Région des projets qui ne sont pas demandés par l'exécutif régional. Je vois de belles déclarations tous les jours, il n'y aurait pas assez pour le social, pour la culture, pour le tourisme... tout cela, ce sont des phrases, ce sont des mots, c'est de la désinformation, mais quand je demande la liste des projets précis, réalisables, avec un échéancier et des éléments crédibles, dont on sait que dans les 18 mois qui suivent la signature, il y aura au moins 10 % de début de réalisation, sans quoi il y aura un dégageant d'office et ce sera perdu, car ce sont les règles européennes qui s'imposent à tous, eh bien, les projets de la Région, je n'en vois pas beaucoup venir.

Alors, arrêtez de faire de grandes déclarations, respectez un peu les règles de fonctionnement. Je veillerai, pour ma part, à ce qu'en matière de contrat de projets, ma région ne soit pas sacrifiée, et là où la Région n'aura pas elle-même pris les initiatives qu'il faut pour faire déposer les projets, dites-vous que pour le département des Alpes-Maritimes, les présidents d'exécutif, dont un grand nombre sont réunis dans cette salle - et le premier ici, sur ce territoire, Jean-Pierre LELEUX - le savent, nous sommes parfaitement d'accord, nous avons une démarche et tout ce que nous demandons dans le département des Alpes-Maritimes sera inscrit dans le mandat de négociation du préfet de Région.

Voilà, la réponse a été apportée. Il valait mieux que vous restiez prudent, vous avez préféré ne pas l'être, c'est tant pis pour vous. En tout cas, c'est à notre initiative et c'est à nous que les habitants de ce département en seront reconnaissants.

M. ALLEMAND.- Ce qui nous sépare, c'est la démagogie, M. le Président.

M. Le Président.- Ce n'est pas de la démagogie, cela, c'est du travail. Vous savez, je ne ménage pas une heure de ma vie. Quand je m'engage à servir mes concitoyens en quelque responsabilité que ce soit, je me lève le matin en me demandant ce que j'ai à faire toute la journée, et je me couche le soir en me regardant dans un miroir, en me demandant : « Qu'est-ce que tu as laissé de côté ? ». Il se trouve que vous avez laissé de côté le train des Pignes ; moi, je ne l'ai pas laissé de côté.

Je mets aux voix ce rapport.

Une intervention, M. KNECHT ? On ne vous a pas beaucoup entendu depuis ce matin.

M. KNECHT.- Je suis peu intervenu ce matin parce que nous avons décidé que, s'agissant d'une séance à Grasse, il était tout à fait opportun que Jean-Raymond VINCIGUERRA intervienne.

M. Le Président.- Cela avait beaucoup de panache et je vous en remercie.

M. KNECHT.- Simplement, M. le Président, je ne veux pas revenir sur le fond du dossier mais je suis quand même un peu surpris, justement, profitant de cette moindre présence et intervention, du ton que prennent les débats et de la façon, si je peux me permettre, dont vous avez répondu à M. CUTURELLO, à Mme BOY-MOTTARD et, à l'instant, à M. ALLEMAND.

M. Le Président.- Avec Mme BOY-MOTTARD, cela s'est très bien passé.

M. KNECHT.- Enfin, cela fait un petit moment que je souhaitais que l'on en revienne à des choses plus civiles et, en tous les cas, comme vous le dites à certains moments et nous partageons ce point de vue, à la hauteur de ce qu'attendent nos concitoyens eu égard aux

formidables enjeux, aussi bien dans ce département qu'en France entière, que nous avons à régler, pour une grande part ensemble.

Que nous ne soyons pas d'accord sur les modalités pour y parvenir, que nous continuions à exprimer avec force et foi que la 202 bis, pour nous, c'est plutôt deux fois une voie et c'est plutôt un TCSP tout de suite, et que vous, vous soyez partisan d'autre chose, dont acte, mais je souhaiterais vraiment que l'on s'en tienne à la question des arguments et que, peu ou prou, l'on n'en vienne pas, ni les uns, ni les autres, à dérapier sur des questions de personnes ou de polémiques, dont se passent très largement nos concitoyens, de droite et de gauche.

M. Le Président.- C'est vrai, mais ce qui est important, c'est qu'ils aient une bonne lecture, et je vous remercie de re-préciser à vos concitoyens que vous êtes attachés fermement à ce que la 202 bis ne soit qu'à deux fois une voie ; c'est vraiment important qu'ils soient éclairés et merci de l'avoir fait car cela nous sera très utile dans les mois qui viennent.

Le rapport n°20 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n°21 est adopté à l'unanimité.

M. VICTOR.- Concernant le rapport n°20, deux rappels très rapides. D'une part, pour indiquer - cela a fait l'objet déjà d'un débat en commission permanente - les difficultés qui subsistent sur la ligne concernant Sophia, malgré les dispositions prises. D'autre part, rappeler votre engagement, M. le Président, concernant le Plan Jeunesse, à savoir, au-delà des étudiants quant à la gratuité des déplacements, ce que vous envisagiez notamment pour des « RMistes », des chômeurs, etc.

M. Le Président.- Sur le Plan Jeunesse, il n'y a rien à ajouter. Quant à la desserte de Sophia, il y a une question orale de M. KNECHT sur ce sujet, j'y répondrai donc tout à l'heure, mais c'est vrai qu'il y a un problème et qu'il nous faut le régler.

M. TAMBAY.- Sur le rapport n°22, je voulais simplement porter à votre attention que le conseil municipal du Cannet, a voté à l'unanimité, le 23 octobre, contre le classement de la route qui traverse le Cannet en voie à grande circulation. Pour être en cohérence avec ce vote, je ne voterai pas pour le classement de cette voie.

C'est probablement un problème d'information administrative. Donc si l'on pouvait le retirer de façon à ce que le conseil municipal du Cannet soit informé plus précisément de ce qu'il adviendra de cette voie, sinon je voterai contre.

M. Le Président.- Le conseil général n'avait pas connaissance des avis défavorables des communes de Cannes et du Cannet, on ne nous les avait pas communiqués lorsque nous avons préparé ce rapport. Il en a pris connaissance ce matin seulement, à travers les informations apportées par vous-même et par les conseillers généraux du secteur, y compris Philippe TABAROT.

L'avis du conseil général est un avis simple et non un avis conforme. La décision sera prise par décret. Il est possible de prendre en compte les avis de Cannes et du Cannet, mais l'Etat doit bien définir des itinéraires pour le délestage du trafic, les convois et transports militaires, la desserte économique du territoire.

Voilà pourquoi nous sommes obligés de donner cet avis. Encore une fois, c'est un avis simple, ce n'est pas un avis conforme. Je comprends parfaitement votre vote, un problème se

pose aussi à Menton d'ailleurs, où l'on a deux voies : l'autoroute, la nationale 7 et la nationale 98 qui, à un moment, se superposent. Imaginez qu'il se produise un éboulement sur l'autoroute et qu'il y ait un besoin impératif, d'intérêt général, pour des risques majeurs, d'intérêt national voire international, de faire passer un convoi militaire ; on va décider d'interdire que soit emprunté le seul itinéraire permettant de traverser ce territoire ! Cela me semble peu raisonnable de la part du conseil général.

Voilà pourquoi nous sommes obligés de donner un avis simple et de veiller que chaque territoire, en cas de crise, puisse avoir un itinéraire qui soit identifié pour que l'on y passe, ce qui ne veut pas dire que c'est un itinéraire utilisé au quotidien pour ce type de transport et de circulation. Ce sont simplement des itinéraires qui permettent à l'Etat, en cas de crise et d'urgence, de les utiliser.

Voilà pourquoi nous sommes obligés de donner un avis. Je voulais porter ceci à votre connaissance.

M. TAMBAY.- Je transmettrai aux élus du Cannet.

M. Le Président.- Cela veut dire que, sur le rapport 22, c'est une abstention ?

M. TAMBAY.- Oui.

Le rapport n° 22 est adopté à la majorité (abstention de M. TAMBAY).

Le rapport n° 23 est adopté à l'unanimité.

Le rapport n° 24 est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- J'en viens maintenant aux rapports environnement, façade maritime. M. LORENZI, le dossier n° 25 pour M. LUCA, s'il vous plaît.

25. AVIS DU DÉPARTEMENT SUR LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE LA BASSE VALLÉE DU VAR.

M. LORENZI.- M. le Président, il s'agit de remettre un avis officiel du département sur le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée du Var. Il nous est demandé d'émettre un avis favorable sur ce document, sous réserve de la prise en compte des observations faites dans le présent rapport. Aux réunions de commission des 30 octobre et 2 novembre 2006, ce dossier a été adopté avec vote réservé des groupes socialiste et communiste.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. COULLET, le rapport n° 26.

26. CONVENTION ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE NICE CÔTE D'AZUR (CCINCA) – CRÉATION D'UNE DÉCHETTERIE EN ZONE RÉSERVÉE DE L'AÉROPORT NICE CÔTE D'AZUR (ANCA).

M. COULLET.- Il s'agit de subventionner une déchetterie sur une zone réservée de l'aéroport Nice Côte d'Azur, et pour ce faire, de conventionner avec la chambre de commerce. L'engagement proposé s'élève à 11 000 euros. Les commissions se sont prononcées à l'unanimité.

27. BUDGET ANNEXE DES PORTS CONCÉDÉS – DM2 2006

Mme GIUDICELLI- Il s'agit de la DM2 des ports concédés, vous verrez que les propositions diminuent en investissement et augmentent en exploitation, essentiellement pour des charges de personnel. Nous avons donc -1 475 500 euros en investissement et +28 569 euros en exploitation.

28. BUDGET ANNEXE DU PORT DE VILLEFRANCHE SANTÉ – DM2 2006

Mme GIUDICELLI- C'est à peu près le même schéma : diminution d'investissements, très légère augmentation en exploitation. Ce budget s'équilibre avec 225 000 euros en investissement et 24 445,03 euros en exploitation.

M. Le Président- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ces dossiers ? M. CONCAS ?

M. CONCAS- Bien volontiers, M. le Président. Une remarque d'ordre technique et une autre plus générale.

Concernant le dossier n° 27, nous avons interrogé les services puisque nous nous sommes étonnés, à la lecture du dossier, de constater que la présentation n'était pas faite port par port. Nous ne connaissons donc pas les recettes d'exploitation ni les dépenses d'exploitation par port individualisé. Nous avons interrogé les services, qui nous ont remis une note, et nous ne sommes pas pour autant éclairés. Comment se fait-il que l'on ait modifié la présentation de ces dossiers ? Par le passé, nous avions la distinction port par port et nous pouvions les comparer de manière aisée, la lecture était simple. Là, tout est compacté par ligne budgétaire et je ne vous cache pas que c'est un véritable fouillis.

Deuxièmement, profitant de la question des ports, je me souviens qu'à la DM1, je vous avais demandé où nous en étions sur la question des études lancées sur le projet d'implantation d'un port au large de l'aéroport de Nice. Vous m'aviez fait la réponse suivante : « Tout ceci est en cours et nous aurons une réponse à la fin de l'été ». Nous sommes en automne, êtes-vous en mesure de nous donner quelques éléments complémentaires ? Par avance, merci.

M. Le Président- D'autres interventions ?

M. VICTOR- J'avais prévu, à l'occasion du dossier n° 26, d'intervenir puisqu'il était question à la fois de l'emprise de l'aéroport et de la CCI, en ce qui concerne le centre de tri, mais puisqu'une motion a été déposée, sur laquelle nous débattons vraisemblablement, j'interviendrai à ce moment-là.

M. Le Président- Il me semble que vous aviez posé la question en commission, M. CONCAS ? On ne vous a pas répondu sur les ports ?

M. KNECHT- La question a été posée par Marc CONCAS et par moi-même, j'ai demandé de façon très explicite un tableau avec une ventilation des dépenses et des recettes port par port. Le document qui nous a été fourni - je l'ai reçu par email en pièce jointe - c'est un autre tableau, un peu plus explicite mais sur lequel nous n'avons aucune ventilation.

M. Le Président- Je demande à M. le Directeur Général des Services de vous communiquer cela plus en détails, il n'y a aucune difficulté.

Je mets aux voix le rapport n° 25.

M. KNECHT.- Sur le rapport n° 25, M. Jean-Raymond VINCIGUERRA souhaitait intervenir.

M. Le Président.- M. Jean-Raymond VINCIGUERRA...

M. VINCIGUERRA.- Non, je vous remercie, M. le Président, mais visiblement, dans la mesure où vous êtes en forte demande de polémique, je préfère ne pas intervenir.

M. CONCAS.- Avant que les dossiers soient mis au vote, je n'ai pas entendu votre réponse concernant les études qui devaient être lancées pour l'implantation d'un port au large de l'aéroport de Nice.

M. Le Président.- Elles sont lancées et vous serez tenus au courant.

M. CONCAS.- A-t-on une idée d'un calendrier ? C'est une demande assez forte.

M. Le Président.- Nous sommes en train de valider le cahier des charges parce que ce n'est pas une affaire simple. On ne peut pas dire : « Faites-nous une étude » comme cela ; nous voulons que rien ne fasse défaut dans ce cahier des charges, et ensuite, dans les six mois, nous le mettrons à concurrence entre plusieurs bureaux d'études.

Le rapport n°25 est adopté à l'unanimité .

Le rapport n°26 est adopté à l'unanimité .

Le rapport n°27 est adopté à l'unanimité .

Le rapport n°28 est adopté à l'unanimité .

M. Le Président.- M. BALARELLO n'est pas là pour le dossier n°29... M. VELAY, rappez-nous le dossier n°30.

30. POLITIQUE DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS

M. VELAY.- Ce dossier précise un réajustement de notre réglementation en ce qui concernait les opérations supérieures à 230 000 euros puisque nous les passons à 210 000 euros, ainsi que l'examen de six points particuliers. A noter sur le point 6, sur le syndicat intercommunal de la Siagne et de ses affluents, que M. LEROY qui est président, n'a pas souhaité rapporter cette délibération et ne participera pas au vote.

M. Le Président.- De toute façon, il n'est pas là.

Le rapport n°30 est adopté à l'unanimité.

29. POLITIQUE DU LOGEMENT.

M. Le Président.- Je vais vous présenter ce rapport.

Dans le cadre de la politique départementale de logement, ce rapport propose une demande de subvention exceptionnelle pour une opération située sur la commune de Nice et des demandes de subventions exceptionnelles pour des particuliers. Il vous est proposé une autorisation de programme de 9 millions d'euros et un crédit de paiement d'un million d'euros.

Le rapport n°29 est adopté à l'unanimité.

31. OUVERTURES ET TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS.

Mme GIUDICELLI- Vous savez que nous allons récupérer environ, à terme, 1 000 agents ; nous créons 510 emplois dans le cadre des transferts de compétences, dont le coût sera compensé par l'Etat au titre de la Dotation Globale de Décentralisation. Vous avez le détail.

32. RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS FINANCIÈRES.

Mme GIUDICELLI- Je propose quatre modifications au régime indemnitaire : le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, du directeur du laboratoire vétérinaire, une dérogation de garantie minimale des durées de travail et de repos, et une dérogation au contingent mensuel d'heures supplémentaires.

33. ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2007.

Mme GIUDICELLI- En fin de séance, M. le Président, je vais faire très bref, d'autant plus que vous nous en avez fait un commentaire ce matin, vous nous en avez dit l'essentiel. Partant d'éléments économiques favorables, le BP 2007 maintiendra ce niveau exceptionnel d'investissements que nous avons déjà connu en 2006, l'augmentation en volume des dépenses de fonctionnement sera importante également du fait des transferts de compétences mais sera compensée. A périmètre constant, il nous est donc proposé de poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, tout cela en maintenant le cap, il n'y aura aucune augmentation des taux de fiscalité.

Enfin, un autofinancement important toutes ces dernières années de nos dépenses d'investissements, pour ceux qui s'inquiéteraient pour l'emprunt, le recours croissant à l'emprunt pour l'équilibre de nos budgets s'appréciera en considérant nos capacités d'endettement récemment retrouvées. Je voudrais rappeler que notre capacité de désendettement mesurée en rapportant l'encours de dette au 1^{er} janvier à l'épargne brute s'établit à 1,7 année alors que la moyenne nationale est de 8 années, et la progression de notre endettement demeure tout à fait proportionnée à nos recettes de fonctionnement.

Nous avons vu, au cours des différents rapports présentés et à travers la nouvelle architecture budgétaire, toutes les politiques que nous mettrons en œuvre.

Voilà, M. le Président, les orientations que vous nous avez soumises. Je propose que nous en prenions acte aujourd'hui.

M. Le Président- Je vous remercie. Il y avait une demande de parole du groupe communiste.

M. VICTOR- Une double question. Sur la partie du dossier n°31 « Direction de l'Ecologie et du Développement », concernant les 186 agents de Force 06, pourquoi ceux-ci sont-ils recrutés en qualité d'agents contractuels de droit public et non pas directement intégrés à notre administration ?

Deuxièmement, concernant les personnels qui vont encadrer - je crois savoir que ce sont déjà des fonctionnaires d'Etat -, pourquoi les intégrer, eux aussi, en agents contractuels de droit public alors qu'ils sont déjà fonctionnaires nationaux en la matière ?

M. Le Président.- S'agissant des agents de Force 06, vous l'avez rappelé vous-même, ils sont déjà dans le cadre d'un statut contractuel avec l'Etat et d'un contrat de droit privé avec l'ONF. Si nous les intégrons directement dans la Fonction Publique Territoriale, les textes de loi font qu'ils sont intégrés au plus bas de l'échelle, et que donc, ils se retrouvent à un niveau de revenus inférieur de 40 % à celui dont ils disposent aujourd'hui. Voilà pourquoi, en parfaite négociation avec eux, nous leur proposons un contrat particulier qui, ensuite, sur la durée, leur permettra d'intégrer la Fonction Publique Territoriale au niveau équivalent de leur recrutement sous contrat. D'ailleurs, dans la consultation que nous avons faite, 95 % d'entre eux ont souscrit à cette proposition.

Deuxièmement, le personnel d'encadrement, pour lequel les négociations n'ont pas totalement abouti - mais nous avons un quasi accord - serait en position de détachement des services de l'Etat vers le conseil général, et non pas intégré dans la Fonction Publique Territoriale.

J'ai répondu à votre question ?

M. VICTOR.- J'acheminerais la réponse.

M. Le Président.- Sachez qu'elle est déjà acheminée.

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, j'ai oublié une note au rapporteur pour ce rapport n°32. Il s'agit des modalités de versement du reliquat de fin d'année qui est distribué aux agents appartenant aux cadres d'emploi des médecins territoriaux. Nous vous proposons que, désormais, ce reliquat fasse l'objet d'un versement trimestriel dans les conditions fixées par la délibération du 12 décembre 2002.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

Le rapport n°31 est adopté à l'unanimité .

Le rapport n°32 est adopté à l'unanimité.

M. Le Président.- Sur le rapport n°33, il n'y a pas de vote. Nous prenons acte.

Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demanderai de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de l'urgence.

Séance du 31 juillet 2006 :

- Pour le conseil d'administration et l'assemblée générale du groupement d'intérêt public de la maison de l'emploi de l'ouest du département : MM. TABAROT et LEROY en qualité de titulaires ; MM. TAMBAY et LELEUX en qualité de suppléants.

- Pour la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, formation carrière : M. LUCA en qualité de représentant du président du conseil général, MM. LORENZI et COLOMAS en qualité de titulaires, MM. VEROLA et GUEGUEN en qualité de suppléants.

- Pour la formation nature, sites et paysages, faune sauvage, captive, unités touristiques nouvelles et publicité : MM. LUCA, LORENZI et GINESY en qualité de titulaires ; MM. GUEGUEN, VESTRI et VELAY en qualité de suppléants.

Séance du 25 septembre 2006 :

- Pour le conseil départemental de la jeunesse, des sports et de la vie associative : M. PAUGET en qualité de titulaire, Dr. ROUX en qualité de suppléant.

- Pour le conseil d'administration de l'association ATMO PACA : M. LORENZI en qualité de titulaire.

- Pour la commission d'établissement des listes électorales de la chambre d'agriculture, M. VELAY en qualité de titulaire.

Séance du 20 octobre 2006 :

- Pour le bureau du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur : MM. GUEGUEN et MASCARELLI en qualité de titulaires.

- Pour la commission départementale de l'emploi et de l'insertion au conseil départemental de l'insertion par l'activité économique : M. MANGIAPAN en qualité de titulaire.

Ces désignations sont confirmées à l'unanimité.

J'en viens aux propositions ou vœux.

Conformément à l'article 44 du règlement intérieur, tout conseiller général peut déposer une proposition ou un vœu touchant aux affaires du département autres que celles dont le conseil général est saisi. Je vous rappelle qu'après instruction, ces propositions ou vœux sont discutés en fin de séance publique et soumis, à la condition expresse que leur auteur soit présent, à la décision de l'assemblée, pour être transformés, en cas de vote favorable, en motion.

Pour cette séance, j'ai reçu, au nom du groupe socialiste et vert, un vœu concernant le centre de tri postal de Nice. J'ai également reçu, au nom du groupe UMP du conseil général, une motion relative au versement par la Région Provence Alpes Côte d'Azur des crédits inscrits au titre du contrat de plan Etat/Région.

Je vais laisser M. KNECHT nous argumenter lui-même le vœu qu'il a à présenter.

M. KNECHT.- M. le Président, s'agissant du centre de tri, question très sensible à tous égards, depuis le 12 mars 1969, une convention régit les rapports entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Poste pour l'occupation d'un terrain et de bâtiments faisant fonction de centre de tri postal, et, pour la petite histoire, sur la base de 5 francs/m²/an qui ont été, je n'en doute pas, réévalués depuis.

La concession de l'occupation de l'aéroport, en tout cas tel que décrit dans cette convention prend fin au 31 décembre 2007. Par ailleurs, le Parlement a voté une loi relative aux aéroports le 24 juin 2005 qui va modifier le statut des aéroports, y intégrer les collectivités locales, la Chambre de Commerce et d'Industrie, et donc, il est fortement question, depuis 12, 18 mois ou davantage, de la question d'une réimplantation du centre de tri.

Il y a eu toute une série de propositions, de recherches foncières de la part du groupe La Poste, et aujourd'hui, après que toute une série d'élus et d'institutions se soient saisis de ces questions, on est dans une impasse. Nous pouvons craindre - quand je dis « nous », ce sont aussi bien celles et ceux qui siègent sur les bancs de cette assemblée que les salariés du centre de tri et leur famille - l'absence de proposition de terrain de grande superficie, indispensable au groupe La Poste pour y implanter d'immenses machines automatisées de traitement de courrier, lui permettant de faire face à la concurrence d'autres entités ou entreprises européennes - notamment allemandes ou néerlandaises - ; il y a donc un impératif de modernisation de l'outil de La Poste, tout le monde en convient.

Toutefois, compte tenu de l'évolution de la situation, on pourrait craindre que le groupe La Poste ne se tourne vers une implantation située dans l'Est, voire dans le centre Var, en complément d'un centre de tri qui existe déjà, qui a été modernisé, à Toulon, mais en l'occurrence, il s'agit de trier le courrier dans les Alpes-Maritimes.

Or, nous estimons, les uns et les autres, qu'une délocalisation en dehors des frontières du département serait un moins apporté à la fois à l'économie locale, à la qualité de vie des habitants ; plus le centre s'éloignera de son implantation actuelle, plus l'exécution des tournées, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises, se fera tôt dans l'après-midi, plus le service public sera moindre.

Cette motion est rédigée d'une façon un peu ironique, si j'ose dire, dans la mesure où nous demandons solennellement que le président du conseil général interpelle le ministre de l'aménagement du territoire. Nous avons vu à plusieurs reprises, notamment aujourd'hui, la faculté que vous avez de « changer de casquette »...

M. Le Président.- A votre demande systématiquement.

M. KNECHT.- Tout à fait. Donc, je saisis à la fois les membres de cette assemblée, vous-même en tant que président du conseil général, et puisque nous avons la chance d'avoir aussi le ministre de l'aménagement du territoire, que l'on puisse nous indiquer en quoi votre ministère peut être compétent, influent, voire décisionnaire ou décisif dans cette problématique, pour que l'on puisse régler cette question à la hauteur de ses enjeux et dans le sens de la satisfaction à la fois des intérêts particuliers, mais surtout, de l'intérêt général.

M. VICTOR.- En complément de la motion déposée par le groupe socialiste, au-delà des préoccupations des 400 salariés et leur famille concernés par cette éventuelle disparition du centre de tri, je voudrais m'arrêter sur la qualité du service qui sera rendu demain non seulement aux usagers de La Poste, mais, en même temps, à tout le réseau de PME, de PMI, et là, je comprends difficilement que la CCI, elle-même dépositaire des terrains actuellement veuille, en disant au centre de tri d'aller plus loin, rendre plus difficile le service qui sera rendu à ces catégories socio-professionnelles comme à l'ensemble des usagers.

C'est une vraie question de service public qui est posée pour notre département. Nous savons, par ailleurs, que le groupe La Poste a l'intention de réduire à une vingtaine seulement, les centres de tri sur l'ensemble du pays ; nous savons qu'il y a la volonté de faire disparaître celui de Nice malgré ce que La Poste dit à ce jour, et nous comprenons mal pourquoi La Poste n'a pas répondu de façon positive aux différentes propositions qui lui ont été faites. Je sais que Gattières l'a fait, je sais que la ville de Nice l'a fait ; par exemple, il a été évoqué dernièrement que, entre l'Arénas, le MIN et Méridia, il y a là, tout cumulé, 500 000 m² de terrains disponibles. Alors, que l'on n'invoque pas l'absence de terrains pour ne pas répondre à la question du maintien du centre de tri.

Il me semble qu'il y a deux questions.

La CCI, qui a en responsabilité les emprises de l'aéroport, va-t-elle décider, demain, de rendre un service moindre à tout le réseau de PME, de PMI, des usagers, etc ? Elle prendrait une drôle de responsabilité. A la limite, pourquoi le centre de tri ne resterait pas là ?

Deuxièmement, si vraiment il devait partir parce que la CCI a besoin du terrain, il me semble que dans notre département, on est en mesure de trouver des solutions. Ou alors, il faut répondre franchement : « Non, il n'y a plus la nécessité d'avoir dans les Alpes-Maritimes un centre de tri », et effectivement, nous aurons un service amenuisé, demain, pour l'ensemble des usagers de La Poste.

M. PAPI.- Je voudrais ajouter un élément à la réflexion.

M. Le Président.- Si vous avez 11 hectares à me proposer de suite, je prends, M. PAPI.

M. PAPI.- 11 hectares, non, mais 2 hectares, je les avais proposés à l'époque à la Poste.

Je voulais simplement développer un volet de notre réflexion. Le Département a des responsabilités en matière d'aménagement de territoire, et là, on est en plein dans le sujet, mais nous sommes également tous responsables du développement durable. Or, comment parler de développement durable si l'on envisage d'écarter le centre de tri des lieux où le courrier arrive ? Nous sommes tout près de la plate-forme aéroportuaire, près du futur centre multimodal ; je pense qu'il faut absolument que l'on incite l'ensemble des collectivités à voir comment, premièrement, maintenir en modernisant, deuxièmement, dégager des terrains dans ce lieu stratégique pour éviter des va-et-vient inutiles de véhicules de transport.

M. Le Président.- Vous voyez, M. VINCIGUERRA, là où vous me prêtez de mauvaises intentions...

M. VINCIGUERRA.- Je n'ai rien dit !

M. Le Président.- Oui, mais c'est quand même dans vos rangs que M. KNECHT avoue le crime en disant : « J'ai volontairement rédigé de manière ironique un vœu ». Quand on rédige de manière ironique dans une assemblée sérieuse, vous imaginez bien que, de manière sérieuse, une assemblée ne peut pas voter. C'est une affaire suffisamment grave.

M. VINCIGUERRA.- Il faut vous reconnaître un certain esprit d'escalier, M. le Président.

M. Le Président.- Et bien évidemment, dire : « On veut, on veut, on veut » sans proposer de solution... M. PAPI, vous proposez 2 hectares, vous savez parfaitement qu'aujourd'hui, un centre de tri, c'est 9 à 11 hectares. Si vous ne le savez pas, je vous invite à aller en visiter, car moi, j'en ai visité, ce qui va d'ailleurs m'amener à vous dire que cette motion ne peut pas être votée de la manière dont elle est rédigée. Si vous l'aviez rédigée différemment, je m'y serais même associé.

Si vous l'aviez rédigée en disant : « Nous faisons appel à des maires volontaires pour mettre à disposition de La Poste 9 à 11 hectares pour aménager le nouveau centre de tri », mais là, vous nous dites : « *Le temps presse, le conseil général des Alpes-Maritimes sollicite l'intervention*

du ministre délégué à l'aménagement du territoire et, par ailleurs, président du conseil général afin qu'il entreprenne les démarches indispensables au maintien du centre de tri dans les Alpes-Maritimes ». Je ne suis pas dépositaire ni propriétaire de 9 à 11 hectares, ce n'est pas de notre compétence.

Par contre, accompagner dans nos savoir-faire, à savoir les voiries, etc, la commune du département qui se proposera, c'est bien volontiers, sachant que, qui plus est, vous demandez que j'entreprenne les démarches indispensables au maintien du centre de tri. Je ne peux pas demander que nous le votions puisque j'ai déjà entrepris les démarches. Je ne vais quand même pas me laisser demander d'entreprendre des démarches que j'ai déjà entreprises depuis près d'un an et demi.

Pour me rendre compte des impératifs de La Poste aujourd'hui, je suis allé voir à quoi les centres de tri ressemblaient. Ils sont tous faits sur le même modèle : c'est 9 à 11 hectares en rez-de-chaussée, et vous verrez que, un jour ou l'autre, ce sont les personnels de La Poste, si on les laisse continuer dans les conditions où ils travaillent, qui diront : « Pourquoi, partout en France, on les fait travailler avec la méthodologie moderne et nous, on continue avec des méthodes archaïques ? ».

La Poste a des exigences. Au départ, je ne comprenais pas pourquoi il fallait 9 à 11 hectares, sachant qu'il y avait des propositions à faire à moins, y compris sur des terrains dont était propriétaire le Département. On aurait pu avoir peut-être un débat sur la Baronne, mais en tout état de cause, cela ne suffit pas et c'est justifié.

Cela pose un autre problème, les maires se disent : « Sacrifier 9 à 11 hectares sachant que même si je les ai, ma commune n'encaissera pas un centime d'euros de taxe professionnelle », je comprends les maires, qu'ils soient de gauche ou de droite.

Maintenant, si vous voulez que l'on rédige une motion dans laquelle nous disons : « Le conseil général fait appel aux maires de Valbonne, de Mouans-Sartoux, de Contes, etc, pour voir s'ils ont à proposer 9 à 11 hectares pour accueillir le centre de tri », je veux bien que l'on vote la motion, sans aucune difficulté.

M. VINCIGUERRA.- Permettez-moi de vous faire une très courte réponse et une proposition consensuelle. Mis à part les problèmes fonciers, que je reconnais tout à fait et que vous venez d'évoquer, dont acte pour l'erreur en ce qui concerne l'ironie, pourquoi ne pas re-rédiger de manière consensuelle une demande claire à l'ensemble des maires des Alpes-Maritimes, et pas seulement à des maires ciblés pour leur appartenance politique ? Nous pourrions alors être d'accord et, finalement, nous aurons fait quelque chose de positif ensemble aujourd'hui.

M. Le Président.- Bien évidemment, mais je vous propose une réponse encore plus consensuelle, sachant que je suis quasiment sur le point d'aboutir puisque, comme je vous l'ai dit, j'ai engagé mes démarches il y a bien longtemps. Demandons à la commission du développement local et de l'aménagement du territoire de se saisir de ce dossier puisque, dans quelques jours, j'aurai une proposition à faire et que je demanderai à ce moment là à la commission de l'examiner. Nous votons ce choix à l'unanimité, nous renvoyons devant la commission départementale, et vous verrez que nous aurons des propositions très concrètes sur un sujet dont je me suis saisi depuis un an et demi. Dites-vous bien qu'en matière de service public, sujet majeur en politique d'aménagement du territoire, si j'ai une préoccupation dans mon département, c'est bien de ne pas laisser partir le centre de tri, l'ensemble de ses employés et de ses familles, je veux les garder et je les garderai.

Je leur adresse un message à cette tribune, je les remercie pour le travail qu'ils font en matière de service public, pour leur talent, pour leur compétence, pour leur engagement. Le conseil général, son président, sa majorité, mais je le relève, aujourd'hui aussi, son opposition, donc l'unanimité, leur adresse toute sa reconnaissance et veillera à ce que le centre de tri reste dans les Alpes-Maritimes, et nous proposons à la commission départementale d'examiner, dans quelques jours, une proposition que nous aurons à formuler et qui est le fruit de plusieurs mois de travail.

Nous sommes d'accord ?

La proposition est approuvée à l'unanimité.

Je vous remercie.

Ensuite, il y a la motion du groupe UMP demandant l'attribution des subventions de la Région PACA pour la poursuite du IVème contrat de plan Etat/Région sous maîtrise d'ouvrage du Département des Alpes-Maritimes. Mme la vice-présidente en charge des Finances...

Mme GIUDICELLI.- M. le Président, c'est sans ironie et avec beaucoup de sérieux que nous vous proposons cette motion parce qu'il s'agit de dettes de la Région envers notre Département.

Vous savez que le Département assure la poursuite de l'exécution du contrat de plan 2000-2006 sur le réseau routier national d'intérêt local qui lui a été transféré. La Région doit continuer à subventionner les travaux pour ces routes nationales. Ces travaux représentent un montant global de 198 millions d'euros d'investissements, dont 113 millions restent, à la date du transfert, à réaliser par le Département, nouveau maître d'ouvrage.

Si l'on fait le calcul des subventions qui nous sont dues par la Région pour l'achèvement du contrat de plan Etat/Région 2000-2006, ce montant est évalué à 29 554 884 euros. La participation de la Région, simplement pour l'année 2006, a été estimée à 17 millions d'euros sur la base des dépenses inscrites pour un montant de 51 millions.

Nous avons inscrit ces 17 millions sur le budget, donc il n'y a pas qu'un problème financier pour nous, il y a un problème budgétaire. Nous nous étions fixé comme objectif de tenir les engagements pris, de rattraper le retard.

Le 23 juin, vous avez vous-même, M. le Président, rappelé à la Région ses obligations contractuelles. Le contrat de plan a fait l'objet de deux comités d'engagement « infrastructures » sous l'égide du préfet de Région aux mois de juin et juillet. La commission permanente de notre collectivité a pris une délibération en séance, le 25 septembre 2006, sur les demandes de subvention à la Région PACA selon le formalisme requis.

Donc, cette délibération intègre non seulement les 17 millions déjà inscrits sur le budget 2006 et les 7 et 5,5 millions pour les demandes de subventions de 2007 et 2008.

A ce jour, la Région n'a versée aucune subvention pour s'acquitter de ses engagements au titre de 2006.

Nous tenons à souligner les difficultés budgétaires que soulève le non paiement par la Région de cette subvention dans la mesure où nous allons être contraints de faire l'avance de ces crédits nécessaires.

Les élus du conseil général demandent solennellement à la Région de remplir ses obligations en versant dans les meilleurs délais les 17 millions d'euros dus au Département des Alpes-Maritimes.

Voilà, M. le Président.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. KNECHT...

M. KNECHT.- M. le Président, nonobstant quelques circonstances autres, M. ALLEMAND m'a chargé de vous faire part de l'esprit et de la lettre de sa réponse es-qualité, c'est-à-dire en tant que premier vice-président de la Région. J'espère être totalement fidèle, et dans l'esprit, et dans la lettre, à ce qu'il indique et à ce que je lis à l'instant.

M. Le Président.- Vous serez tout à fait fidèle à M. ALLEMAND, c'est clair, c'est bien connu au sein du groupe socialiste.

M. KNECHT.- Il m'est indiqué :

« Le principe est acquis. La Région fera face à ses obligations. La délibération a été votée le 25 septembre dernier. Rien ne justifie le dépôt de cette motion. D'une part, parce qu'il y a une nécessité d'intégrer différents changements dans la maîtrise d'ouvrage ; secondement, du fait d'une ou plusieurs réunions qui ont eu lieu entre les services du conseil général, du conseil régional et de la DDE – et l'on m'indique même précisément la présence de Messieurs BRUNETTON et de CAMARET-, que ces réunions se sont bien déroulées, qu'elles vont dans le bon sens, que les avenants intégrant les sommes - dont fait état Mme GIUDICELLI - seront soumis au vote des élus en décembre à la Région et le conseil général en sera informé.

Le conseil régional a voté sa décision modificative le 6 octobre, n' y a pas intégré ces crédits, mais ils sont inscrits au Budget Primitif 2007 du Conseil Régional », et M. ALLEMAND termine son propos en indiquant que « la Région honorera sa dette jusqu'au dernier centime ».

Voilà ce que j'avais à vous transmettre de la part de l'exécutif du conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur sur cette question, et nous avons pu débattre sereinement.

M. Le Président.- M. KNECHT, je vous remercie pour ces nouvelles qui sont plutôt rassurantes et je vous félicite pour votre acte de bravoure, car c'était une mission très difficile à assumer, mais chacun connaît votre courage et vous en avez fait preuve très clairement et très lucidement.

Je veux préciser que le Département a signé les avenants 8 et 9 le 18 avril 2006 avec le préfet de Région et le président du conseil régional, permettant le redéploiement des crédits du port de Nice sur les opérations routières et ferroviaires. Ces signatures ont permis au Département, au président du conseil régional, au préfet des Alpes-Maritimes, au préfet de Région de signer, le 22 mai 2006 les conventions spécifiques d'application dénommées avenants n°2 et n°3. La signature du président du conseil général a été autorisée par la CP du 6 février 2006 conformément à la délibération de l'assemblée départementale du 27 janvier 2006.

Ces avenants précisent-ils le transfert de maîtrise d'ouvrage ? Oui, ces avenants visent la loi du 13 août 2004 relative aux libertés des responsabilités locales, le décret du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du réseau routier national et l'arrêté préfectoral du 20

décembre 2005 portant constatation du transfert des routes nationales au profit du conseil général des Alpes-Maritimes.

Le Département des Alpes-Maritimes est, par ces dispositions, subrogé à l'Etat dans les droits et obligations des co-signataires du contrat de plan Etat/Région 2000-2006 et de la convention spécifique d'application.

Voilà pour les deux premiers points.

Troisième point : Le Département demande les subventions par lettre du 23 juin 2006.

Quatrièmement, la Région exige, en plus des avenants au CPER, une délibération du conseil général. Je m'étonne qu'une collectivité aussi amie que la Région avec le Département, dise : « la demande écrite par lettre du 23 juin ne nous suffit pas, nous demandons une délibération ». Il n'a jamais été procédé ainsi, mais c'est un signe d'amitié très fort à notre égard et nous y répondons par une délibération qui est prise en commission permanente du 25 septembre.

Enfin, la Région a-t-elle prévu le budget correspondant ? Vous me répondez « non ». M. KNECHT, je ne veux pas vous accabler parce que vous n'y êtes pour rien et que vous avez toujours défendu avec un grand sens de l'intérêt général ceux du Département, dont vous êtes un élu qui représente dignement ses administrés et ses électeurs. Donc, je ne veux pas polémiquer, mais, toute la journée, nous avons eu un échange sur divers sujets où, à chaque fois, chacun se croit obligé de dire que l'Etat n'assume pas sa responsabilité, qu'il y a un désengagement d'un tel, le contrat de projet, le mandat de négociation où il n'y aurait pas tel ou tel aspect qui serait retenu dans la lettre envoyée au préfet de Région, etc. Nous défendons tous le même intérêt.

Nous en sommes à 29 millions d'euros de dettes de la Région à l'égard du conseil général sur des travaux que nous avons réalisés, que nous avons facturés, et pour lesquels le contribuable des Alpes-Maritimes a fait une avance, au nom de la Région, de 29 millions d'euros.

Que la Région nous dise qu'elle est en difficulté, que c'est à cause de cela qu'elle est obligée d'augmenter sa fiscalité de je ne sais combien de dizaines de pour cent, chaque année, pour faire face à ses obligations, qu'elle invente n'importe quel prétexte pour éviter de signer le contrat de projet 2007-2013 parce qu'elle n'en a pas la capacité sur ses propres financements, en tout cas, j'ai la démonstration, au moment précis où je vous parle, qu'elle n'a pas financé dans son budget 2006 les travaux qu'elle a réalisés.

Je suis inquiet parce qu'il y en a d'autres qui sont en cours de réalisation et dont les factures des entrepreneurs tomberont dans les semaines qui viennent, jour après jour, parce que les taux d'exécution de nos chantiers, grâce au talent de notre directeur des services techniques, des routes et de nos ingénieurs, avancent à grand pas. Que voulez-vous, nous sommes une collectivité dynamique qui avance, nous avons des partenaires qui se sont engagés contractuellement, qu'ils respectent leurs engagements.

Voilà pourquoi je demande, au-delà de tout esprit polémique, que l'ensemble du conseil général, par esprit de défense de l'intérêt du contribuable, vote ce vœu en disant à la collectivité régionale : « Respectez vos engagements contractuels, nous avons fait l'avance, nous avons réalisé les chantiers, apportez votre contre-partie ». Tout à l'heure, M. VICTOR me disait, comme Mme BOY-MOTTARD : « Pourquoi ferions-nous l'avance pour l'Etat sur la maison départementale du handicap ? » ; je vous ai expliqué que cela n'avait aucune incidence financière ; par contre, le fait que la Région n'ait pas payé a de véritables incidences financières pour notre

collectivité. Autant ce qui se passe sur la maison départementale du handicap ne coûtera pas 1 % d'intérêt à la collectivité alors que les 29 millions d'euros d'avance que nous faisons nous coûtent des intérêts élevés, notamment par rapport aux emprunts nécessaires que nous devons engager.

Je demande donc une unanimité pour envoyer calmement un message en disant : « Ces pratiques, ce n'est plus possible ». Nous sommes des partenaires, si nous voulons avancer ensemble, quelle que soit l'appartenance de l'exécutif régional ou départemental, nous avons des années contractuelles à vivre encore ensemble. Je ne doute pas un seul instant que, tout comme nous l'avons fait entre 2000 et 2006, entre 2007 et 2013 nous continuerons à cheminer ensemble pour l'intérêt général comme nous l'avons fait pour la ligne Cannes-Grasse. Il vaut mieux que, d'entrer de jeu, nous en précisions les règles.

Ce vœu a, me semble-t-il, un message important à adresser et je demande à chacun de prendre sa part de responsabilité et de le voter.

M. PAPI.- Je crois que nous sommes tous, dans cette assemblée, soucieux d'assurer les recettes qui ont été prévues dans le cadre du budget, donc de ce côté-là, je pense que nous partageons votre souci, le souci exprimé.

Nous avons délibéré en septembre, effectivement, dans le cadre de la commission permanente. Franchement, conscient de la gravité du problème et de la préoccupation que vous avez, j'aurais préféré que nous délibérions à nouveau, en mettant peut-être un peu plus de pression que dans la précédente délibération qui avait été adoptée à l'unanimité, et je pense qu'il est facile, si vous en convenez, de transformer cette motion en délibération, dans laquelle on réitère, et avec un peu plus de véhémence, notre souci que les sommes rentrent avant la clôture de l'exercice. Nous savons très bien aussi que nous sommes dans des délais très serrés puisque je crois que c'est à la fin novembre, début décembre, que les recettes doivent avoir intégré notre budget pour qu'elles soient validées.

Pourquoi est-ce que j'interviens ainsi ? Cela éviterait de continuer dans un contexte de guerre polie entre deux collectivités, qui n'est pas de mise. Cela permettrait d'aller dans le même sens, pour le même but.

M. Le Président.- M. PAPI, je retiens votre proposition. Si tout le monde est d'accord, nous transformons cette motion en rapport complémentaire, en ajoutant en conclusion (puisque le vœu se termine par : « *Or, à ce jour, aucune subvention n'a été reçue de la Région pour s'acquitter de ses engagements au titre de l'année 2006* ») :

« Nous demandons à la Région de respecter ses engagements contractuels et de délibérer dans l'urgence pour faire face à ses engagements et apporter la contribution qui est due au conseil général des Alpes-Maritimes pour les chantiers qui ont été réalisés et facturés ».

Si vous en êtes d'accord, je propose, sous cette forme, de mettre aux voix ce rapport complémentaire.

M. KNECHT.- J'aurais aimé que l'on dise, en l'intégrant dans cette délibération, que le conseil général a bien pris acte des intentions du conseil régional, au regard des informations que je vous ai rapportées et transmises le plus fidèlement possible. Je ne voudrais pas qu'il y ait d'ambiguïté sur le rôle que j'ai joué et sur l'utilisation qui doit être faite de la délibération.

M. Le Président.- C'est un rapport, donc bien évidemment, dans le rapport, il ne peut pas figurer votre intervention. Votre intervention est au procès-verbal. Donc le rapport est sous

la forme que je vous propose, vous me faites part des éléments de réponse, je vous réponds que j'en prends acte mais que nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre le vote du Budget 2007 pour que le conseil général perçoive ce qui lui est dû de manière contractuelle par le conseil régional sur les chantiers dont il a assuré la maîtrise d'ouvrage, conformément au contrat de plan 2000-2006.

Tout cela est au procès-verbal et est ajouté au rapport que je soumetts à votre vote.

Le rapport complémentaire est adopté à l'unanimité.

J'ai enfin une question orale présentée par M. KNECHT, au nom du groupe socialiste et vert.

M. KNECHT.- Je vais essayer d'être synthétique et surtout concret.

Hier, utilisant un moment de repos ou de préparation de l'assemblée de ce jour, je me suis dit : « Je vais essayer de voir concrètement comment un habitant des collines niçoises, par exemple, peut se rendre au CICA, ou à la mairie de Valbonne, en prenant les transports collectifs ».

Mode d'emploi : Il faut avoir un ordinateur, bien savoir où trouver le site du conseil général, puis le site de la CANCA, puis le site de la CASA et aller sur le sous-site des transports. C'est plutôt bien fait dans l'ensemble, encore que l'on ne puisse pas passer d'un système à l'autre, à chaque fois il faut se constituer ses morceaux d'itinéraires.

Des collines niçoises, on a, à partir de 6 heures, un peu de partout, de Saint-Roman de Bellet, de Saint-Pancrace ou d'ailleurs, des bus qui permettent d'arriver, en faisant une correspondance, en trois quarts d'heure, à la gare SNCF.

Ensuite, vers 6 H 45, on arrive à prendre un train à Nice-Ville qui nous amène jusqu'à Antibes ; à Antibes, vous attendez 4 minutes, vous reprenez le train dans l'autre sens pour aller à Biot, où vous arrivez à 7 H 11.

Après, la mission continue. Quand vous tapez sur le site « Envie bus », qui est un sous-site de la CASA, Biot gare SNCF/CICA, on vous répond : mission impossible, cela n'existe pas. A force de cliquer, vous finissez par trouver une solution alternative, que je vous livre - elle est édifiante - :

Gare de Biot, prenez la ligne 10, direction Valbonne Village, descendre à l'arrêt Bois de Valbonne (heure de départ 7 H 16 ; heure d'arrivée 7 H 34). Ensuite, prendre la ligne 11, direction gare routière Valbonne Sophia-Antipolis, descendre à l'arrêt Bruguet (heure de départ 7 H 39 ; heure d'arrivée 7 H 41). Rejoindre l'arrêt gare routière de Valbonne Sophia ; là, ce qui ne vous est pas précisé mais qui est la réalité, c'est qu'il faut le rejoindre à pieds (heure de départ 7 H 41, durée 3 minutes, à pieds). Ensuite, prendre la ligne 22, direction Bel Air, descendre à l'arrêt Hôtel de Ville (départ 7 H 52 ; arrivée 8 H 05).

Ce qui veut dire qu'il faut 2 heures, 2 heures et demie, 2 heures trois quarts, 3 heures, pour faire un parcours que n'importe lequel d'entre nous, en scooter ou en voiture peut faire en 30, 35, 40 minutes.

La lecture du réel, c'est de se dire que si l'on est cohérent par rapport à tout ce qui a été dit pendant le débat public sur le contournement routier de Nice, si l'on est cohérent par rapport à l'expertise, par rapport à la position du conseil général, par rapport à tout ce que tout le monde préconise, on voit qu'il y a des améliorations substantielles, spectaculaires, voire révolutionnaires à

opérer pour arriver à desservir dans des conditions attractives, efficaces et de régularité, la métropole de Sophia-Antipolis.

Nous ne renions pas et nous avons bien pris note de quelques efforts qui ont été faits ça et là, mais réellement, comme on dit dans le milieu sportif, M. le Président, il faut changer de braquet.

Nous avons évoqué, par exemple, au cours du débat public, la possibilité de faire comme cela existe dans l'agglomération grenobloise, utiliser les bandes d'arrêt d'urgence, par exemple, pour les autobus.

Bref, il nous semble, à l'occasion de cette question orale, indispensable de mettre, dans un délai raisonnable d'un an, 18 mois au maximum, en place, par tous moyens, un dispositif de transports collectifs qui permette d'irriguer normalement l'aire de Sophia-Antipolis, étant entendu que, au-delà du confort des salariés ou des personnes qui y travaillent, il y a réellement là à la fois un problème d'attractivité globale de Sophia, d'efficacité des entreprises et de bonne gestion de la problématique de circulation dans ce secteur du département.

Je vous remercie.

M. VINCIGUERRA.- Si nous voulons éviter toutes les péréquations que Jean-François vient d'énumérer, il existe la ligne 230 TAM Nice-Sophia Express.

Actuellement, sur 30 000 emplois à Sophia, 8 000 employés viennent de Nice. Aux heures de pointe de déplacements domicile-travail, la ligne 230 TAM offre 600 places. Voilà, je crois que le problème se résume à cela.

M. Le Président.- Vous avez raison. Ce que vient d'expliquer Jean-François KNECHT, c'est à la fois caricatural, mais pas pour ses propos, caricatural pour l'entreprise, et presque pour la collectivité. Ce que vous dites, à la virgule près, c'est ce que, dans ma réunion avec nos directeurs de services du conseil général du lundi matin, j'ai dit exactement. En effet, pour moi, il est tout à fait insupportable que la collectivité soit confrontée à ce type d'image.

D'abord, il y a une réalité - et je ne veux pas que nos cadres qui travaillent à la direction des transports le prennent comme un reproche de ma part -, c'est qu'ils ont eu un travail énorme à faire dans le cadre des différentes DSP que nous avons avec l'ensemble des transporteurs, avec le passage du ticket à 1,30 euro. Nous avons été débordés par notre succès. Certaines lignes sont arrivées à 140, 150 % d'augmentation de fréquentation depuis le 1^{er} janvier. Le travail qu'ils ont dû fournir dans leurs relations avec les transporteurs était considérable.

On se rend compte, au milieu de tout cela, qu'il y a une ligne qui subit des conséquences terribles de notre succès, c'est celle-là. Je n'ai rien à retrancher à tout ce que vous avez dit, je le partage, je dis même qu'il faut déclencher un « plan Orsec », ce que j'ai demandé à nos services de faire. Nous avons, demain matin, à 9 heures, une réunion avec le collectif des usagers de la ligne Nice-Sophia, le directeur de la société gérant la ligne 230, la Direction Générale Adjointe en charge du développement, pour faire, ensemble, un ou plusieurs parcours aux heures de pointe, car je veux qu'ils le vivent sur le terrain tous ensemble, lister les solutions possibles - vous en avez inventorié quelques unes - et les mettre en œuvre dans l'urgence. Vous avez parlé d'un an ou 18 mois, je vous remercie pour votre tolérance, pour moi, un an ou 18 mois, c'est inacceptable ; il faut que ce soit beaucoup plus rapide. Il y a un « plan Orsec » à mettre en œuvre tout de suite. On ne peut pas continuer à faire subir ce que nous faisons supporter aux usagers du transport vers

Sophia qui, pour la plupart, sont des gens qui se lèvent tôt pour aller travailler et qui se retrouvent confrontés à des situations inacceptables.

Merci d'avoir soulevé le problème, et quand j'ai vu votre question inscrite à l'ordre du jour, je me suis dit que ce serait l'opportunité de m'exprimer sur ce dossier, et si vous ne l'aviez pas fait, je l'aurais fait moi-même ; grâce à cela, nous l'avons évoquée, sachez que le processus est en route et j'espère que d'ici quelques jours, nous aurons des réponses précises et efficaces à apporter parce que l'on ne peut pas demeurer dans cette situation.

Eric CIOTTI me demande de vous préciser que depuis dix jours, nous avons déjà ajouté deux bus : un le matin et un le soir. Nous les avons ajoutés sans en passer par une modification de la DSP, s'il n'y en a qu'un en plus le soir et le matin, c'est parce que nous ne pouvions pas aller au-delà dans le cadre des accords avec le transporteur. C'est pour cela que, dès demain matin, nous tenons une réunion avec tous les acteurs pour pouvoir engager la modification juridique à soumettre à la prochaine commission permanente du conseil général pour régler définitivement ce problème, mais tant M. KNECHT que M. VINCIGUERRA, je partage votre analyse, et c'est ensemble que nous allons régler ce problème.

Ainsi se termine notre séance.

Je tiens encore une fois, en conclusion, à remercier M. le sous-préfet de l'arrondissement de Grasse, l'ensemble des services de l'Etat qui nous ont aidé à faciliter l'organisation de notre séance plénière ici.

Je veux remercier M. le payeur départemental.

Je veux remercier, autour du préfet, Pierre BAYLE, notre directeur général des services, l'ensemble de nos collaborateurs, mon directeur de cabinet Eric CIOTTI.

Je veux remercier Jean-Pierre LELEUX, l'ensemble de la municipalité de Grasse et l'ensemble des services municipaux de la ville de Grasse puisqu'il y a eu une formidable synergie entre services de l'Etat, services du conseil général et services de la ville de Grasse pour démontrer que décentraliser une assemblée plénière du conseil général dans le second chef lieu du département, c'était possible.

Je crois que globalement, nos débats ont été d'une grande qualité, même si, à un moment ou un autre, chacun a apporté sa petite touche d'ironie ou d'originalité, cela fait partie du débat politique.

En tout cas, je vous remercie de votre contribution, chacune et chacun d'entre vous, et surtout, je crois que les décisions qui ont fait l'objet d'un vote à l'unanimité aujourd'hui étaient des décisions de grande qualité qui nous permettent de relever de nouveaux défis pour les Alpes-Maritimes.

Merci du fond du cœur, et rendez-vous le 20 novembre pour notre prochaine commission permanente, où, déjà, je souhaite que nous apportions des réponses pour la desserte de Sophia.

La séance est levée à 16 H 40.